



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Violences politiques :

quand les parlementaires
deviennent la cible de
l'hostilité publique



Le présent guide est une publication de l'Union interparlementaire (UIP).

Auteurs : Agostina Bergia ; Ashley Weinberg

Le texte a bénéficié de commentaires éditoriaux substantiels de Rogier Huizenga (UIP)



Sida

L'UIP adresse tous ses remerciements à l'Agence suédoise de coopération au développement international (ASDI) pour son aide au financement de ce guide.

© Union interparlementaire 2026

La reproduction de la présente publication, en tout ou partie, est autorisée à des fins personnelles et non commerciales, sous réserve que le copyright et les sources soient mentionnés et qu'aucune modification ne soit apportée. Merci d'informer l'Union interparlementaire de l'usage que vous souhaitez en faire.

ISBN (imprimé) 978-92-9142-952-3

ISBN (numérique) 978-92-9142-953-0

Union interparlementaire (UIP), Violences politiques : quand les parlementaires deviennent la cible de l'hostilité publique (UIP, 2026).

Photo de couverture : © iJeabP/Shutterstock

Traduction : Françoise Wirth

Mise en page : René Berzia, Ink Drop

Table des matières

Avant-propos	5
Résumé analytique	6
I. Introduction	10
II. Cadre conceptuel	11
III. État de la recherche	12
IV. Méthodologie	17
Enquête	18
Glossaire	19
V. Analyse des résultats	20
Argentine	20
1. Contexte général	20
2. Résultats de l'enquête	20
a. Incidence de la violence au cours de l'année écoulée	21
b. Perception de la violence	25
c. Conséquences de la violence sur la vie personnelle	25
d. Santé mentale	26
e. Conclusions	26
Bénin	28
1. Contexte général	28
2. Résultats de l'enquête	28
a. Incidence de la violence au cours de l'année écoulée	29
b. Perception de la violence	33
c. Conséquences de la violence sur la vie personnelle	34
d. Santé mentale	34
e. Conclusions	35
Italie	36
1. Contexte général	36
2. Résultats de l'enquête	36
a. Incidence de la violence au cours de l'année écoulée	37
b. Perception de la violence	41
c. Conséquences de la violence sur la vie personnelle	42
d. Santé mentale	43
e. Conclusions	44

Malaisie	45
1. Contexte général	45
2. Résultats de l'enquête	45
a. Incidence de la violence au cours de l'année écoulée	46
b. Perception de la violence	50
c. Conséquences de la violence sur la vie personnelle	51
d. Santé mentale	52
e. Conclusions	52
Pays-Bas	54
1. Contexte général	54
2. Résultats de l'enquête	54
a. Incidence de la violence au cours de l'année écoulée	55
b. Perception de la violence	59
c. Conséquences de la violence sur la vie personnelle	60
d. Santé mentale	61
e. Prise de mesures par le parlement	61
f. Conclusions	62
VI. Enquête mondiale	63
VII. Enquête institutionnelle	71
1. Limitations de l'enquête et justification de la méthodologie qualitative	71
2. Contexte général	71
3. Analyse des réponses	72
a. Politiques de sécurité et parties prenantes	72
b. Violences à l'encontre des parlementaires	72
c. Mesures de sécurité et protection des parlementaires	73
d. Droits juridiques	73
VIII. Conclusions générales	74
Poursuite de la recherche	78
IX. Recommandations aux parlements	79
X. Références bibliographiques	81

Avant-propos

Les parlementaires doivent être en mesure d'exercer leur mandat librement et sans crainte. Les critiques vigoureuses et les désaccords politiques font partie intégrante de la vie démocratique, mais pas l'intimidation, le harcèlement, ni la violence. Lorsque dans le public des individus cherchent à influencer des élus ou à les réduire au silence par la menace ou l'insulte, les conséquences dépassent le préjudice personnel porté aux parlementaires pour saper l'autorité, le fonctionnement et la légitimité du parlement en tant qu'institution.

L'UIP, qui s'attache depuis longtemps à documenter les violences dirigées contre les parlementaires, a déjà attiré l'attention internationale sur les violences généralisées faites aux femmes en politique et leurs effets corrosifs sur la représentation démocratique. Le présent rapport s'appuie sur ce corpus de recherches tout en adoptant un angle institutionnel plus large. Il s'intéresse en effet aux actes d'intimidation émanant du grand public en tant que phénomène affectant le parlement tout entier, cherche à déterminer quels parlementaires sont les plus exposés, et comment ces violences sont perçues selon différents groupes.

La lutte contre l'intimidation des parlementaires est un élément central du mandat de l'UIP qui vise à renforcer les parlements et à soutenir les institutions démocratiques. En tant qu'organisation mondiale des parlements nationaux, l'UIP occupe une position idéale pour étudier comment l'intimidation exercée par des membres du public agit sur les parlementaires selon les systèmes politiques et les contextes sociaux. L'appréhension de ces dynamiques est essentielle, non seulement pour protéger les parlementaires, mais aussi pour sauvegarder l'intégrité de la démocratie représentative, promouvoir une participation politique inclusive et permettre aux parlements de remplir efficacement leur rôle constitutionnel.

L'effet de l'hostilité publique dépasse donc la question de la sécurité et du bien-être : il porte atteinte à la qualité même de la représentation démocratique. En influençant les comportements, en réduisant au silence certaines voix et en décourageant la participation, l'intimidation risque de restreindre l'éventail des points de vue exprimés dans le débat public et d'affaiblir les parlements en tant que lieux de pluralisme, de délibération et de redevabilité.

Le présent rapport, qui s'appuie sur des données d'enquête originales et sur des études de cas nationaux, montre que l'intimidation des parlementaires, en ligne comme hors ligne, est très répandue et souvent récurrente. Les parlementaires sont nombreux à déclarer modifier leur comportement en raison d'actes d'intimidation, et certains considèrent ces abus comme un élément inévitable de la vie politique. Cette normalisation de l'intimidation risque d'appauvrir le débat démocratique, de décourager la participation et d'affaiblir les institutions représentatives.

La présente publication se propose d'aider les parlements à passer du stade de la prise de conscience à celui de l'action. En documentant la prévalence, les formes et les impacts de l'intimidation exercée par le public, ce rapport fournit une base d'éléments probants qui permettront de renforcer les mesures de prévention, de protection et de soutien au bénéfice des parlementaires et de leur personnel. Il vise à inciter les parlements à évaluer la qualité des cadres existants, à lutter avec persévérance contre l'intimidation dans les espaces en ligne et hors ligne, et à réaffirmer une limite institutionnelle des plus claires : en démocratie, le désaccord est légitime, mais pas l'intimidation ni la violence.



Martin Chungong
Secrétaire général
Union interparlementaire



Les violences en ligne sont très fréquentes. © Ralf Geither/Shutterstock

Résumé analytique

De l'importance de ce rapport

Dans de nombreuses parties du monde, les parlementaires se trouvent confrontés à des vagues croissantes d'actes d'intimidation, de harcèlement et de violence émanant du public. Tandis que les désaccords et les contestations sont des aspects essentiels de la vie démocratique, le présent rapport documente une dérive vers des comportements visant à menacer, réduire au silence ou sanctionner les parlementaires. Cette tendance a de graves conséquences, non seulement pour la sécurité et le bien-être des parlementaires eux-mêmes, mais aussi pour le fonctionnement des parlements et la qualité du débat démocratique. Au-delà des préjudices individuels, l'intimidation constitue une contrainte pour la vie démocratique, influençant les comportements, limitant la participation et affaiblissant la qualité de la représentation politique.

L'étude porte sur les actes d'intimidation émanant du public en tant que forme de violence politique. Sur la base de cinq études de cas nationales (Argentine, Bénin, Italie, Malaisie et Pays-Bas) et d'une enquête mondiale, elle établit un tableau transnational, des plus complets, de la façon dont les parlementaires vivent ce phénomène, décrit son évolution et pointe les groupes les plus concernés.

L'ampleur du problème

Au total, 519 parlementaires ont participé à la recherche, dans les cinq études de cas nationales et dans l'enquête mondiale¹. Les résultats montrent que les actes d'intimidation émanant du public sont très courants.

- Globalement, 71 % des participants ont déclaré avoir subi des violences émanant du public, en ligne, hors ligne ou dans les deux espaces.
- Les violences sont fortement concentrées en ligne : entre 65 et 77 % des parlementaires ont signalé des abus en ligne dans les études de cas.

¹ Pour l'enquête mondiale, 3390 parlementaires ont été sélectionnés de manière aléatoire dans la base de données de l'UIP. L'échantillon a été stratifié par région et par sexe.

- La violence hors ligne, bien que moins fréquente, reste importante, variant considérablement d'un pays à l'autre :
 - ↳ aux Pays-Bas, 17 % des parlementaires ont déclaré avoir subi des violences hors ligne
 - ↳ au Bénin, ce chiffre monte à 46 %.

La plupart des personnes interrogées estiment que la situation se dégrade. Dans les cinq pays étudiés, une majorité de parlementaires a indiqué que les actes de violence émanant du public avaient augmenté au cours des cinq dernières années, ce sentiment étant plus ou moins fort selon le contexte et le sexe des sondés. Le sentiment d'accroissement atteint un pic en Argentine et aux Pays-Bas, où environ 80 % des participants ont signalé une augmentation des violences. En Malaisie, ce sentiment est partagé par près des deux tiers des parlementaires. Il est moins fort en Italie, notamment parmi les hommes, tandis qu'il est plus modéré au Bénin, avec de nettes différences entre les sexes.

L'enquête menée à l'échelle mondiale confirme cette tendance générale : 64 % des hommes et 86 % des femmes parlementaires ayant participé à cette enquête estiment que les actes de violence ont augmenté ces dernières années.

Les violences en ligne comme principale forme d'intimidation

Dans les cinq études de cas, les violences en ligne sont apparues comme la principale forme d'intimidation ciblant les parlementaires. Les violences les plus souvent signalées sont les suivantes :

- insultes et propos grossiers
- diffusion d'informations fausses et mensongères
- menaces

Pour nombre de parlementaires, ces incidents sont **récurrents et, loin d'être exceptionnels**, ont une fréquence mensuelle, hebdomadaire, voire quotidienne. Les violences en ligne sont souvent provoquées par l'approche d'élections, la discussion de textes législatifs sensibles ou des sujets suscitant une polarisation politique.

Il est important de noter que l'impact des violences en ligne ne se limite pas à la sphère numérique. Les parlementaires ont régulièrement indiqué que l'exposition répétée à des abus en ligne avait influencé leur comportement hors ligne, en particulier leur propension à apparaître en public, leur sentiment de sécurité personnelle et leur capacité générale à accomplir leurs devoirs parlementaires.

[Le Parlement du Bénin est l'une des cinq études de cas.](#) © Assemblée nationale du Bénin



Les violences hors ligne moins fréquentes, mais néanmoins préoccupantes

Bien que moins souvent signalées que les abus en ligne, les violences hors ligne sont néanmoins préoccupantes. Cette forme de violence englobe les agressions verbales, les menaces, le harcèlement dans les lieux publics et, dans certains cas, des attaques physiques. Les niveaux de violence hors ligne varient considérablement selon les pays, en fonction de la culture politique, de la confiance du public dans les institutions et des conditions de sécurité.

De nombreux parlementaires ont déclaré avoir subi **aussi bien des violences en ligne que des violences hors ligne**, soulignant le caractère cumulatif de l'intimidation qui a tendance à s'auto-alimenter.

La tendance à la banalisation : une préoccupation majeure, même si la violence n'est pas unanimement acceptée comme « le prix à payer pour faire de la politique »

Quelque 44 % des participants à l'enquête considèrent que la violence est inhérente à la vie politique. Ce constat saisissant signale un degré alarmant de banalisation et d'acceptation de la violence. Même si une majorité (56 %) rejette l'idée que la violence est une caractéristique normale de la politique, la part des parlementaires qui sont de cet avis dépend fortement du contexte, variant d'à peine 39 % en Malaisie à 79 % en Italie.

Ces disparités donnent à penser que le contexte national, la prolongation de l'exposition à des actes d'intimidation et l'insuffisance ou l'incohérence des réactions institutionnelles jouent un rôle déterminant, non seulement dans la perception qu'en ont les parlementaires mais aussi dans les seuils de tolérance institutionnels. À terme, il y a un risque de banalisation de pratiques constituant des actes d'intimidation ou des abus en les présentant comme une critique politique légitime.

Une nette dimension genrée – concernant les femmes comme les hommes

Les violences émanant du public touchent aussi bien les femmes que les hommes parlementaires, bien que de manière différente et à des degrés différents.

Dans les cinq pays des études de cas, 76 % des femmes ont déclaré avoir été victimes de violences émanant du public (en ligne, hors ligne ou les deux). Parmi les hommes, la proportion est également élevée : 68 % dans les études de cas nationaux et 69 % dans l'enquête mondiale, ce qui montre que l'intimidation n'est pas non plus un phénomène exceptionnel pour les hommes parlementaires. Les différences les plus évidentes entre les sexes n'ont pas été observées au niveau de la survenance des violences, mais dans la façon dont celles-ci se manifestent.

Les violences en ligne sont les plus nombreuses, tant pour les femmes que pour les hommes, les insultes, les fausses nouvelles et les menaces étant les formes les plus souvent signalées par les deux sexes. L'enquête mondiale confirme cette exposition commune : 89 % des hommes parlementaires ont déclaré avoir été victimes d'insultes en ligne, contre 94 % des femmes. Les hommes ont également signalé une importante exposition aux menaces, dans certains cas, à des niveaux plus élevés que ne le laissent supposer les données nationales, tant en ligne que hors ligne.

Pour les violences hors ligne, une tendance différente s'observe. Bien que globalement moins répandues, les violences hors ligne sont plus souvent signalées par les hommes dans plusieurs contextes nationaux. Selon les résultats de l'enquête mondiale, 22 % des hommes – contre 15 % des femmes – ont subi différentes formes de violences hors ligne.

Quant aux femmes, elles sont plus souvent visées par des formes de violences genrées à caractère sexuel, surtout en ligne. En Argentine, en Italie et en Malaisie, les femmes ont signalé une plus forte exposition aux insultes, aux fausses nouvelles et au harcèlement sexuel. En Malaisie, par exemple, 75 % des femmes parlementaires ont déclaré avoir été victimes d'insultes et de fausses nouvelles, contre 62 et 52 % des hommes, respectivement. Aux Pays-Bas, les différences entre les sexes se sont avérées moins grandes, même si les femmes ont

également signalé une exposition légèrement plus forte au harcèlement sexuel. S'agissant du Bénin, les hommes ont signalé une plus forte exposition aux fausses nouvelles, au piratage informatique et aux menaces, les femmes un peu plus d'incidents à caractère sexuel.

Dans l'ensemble, les deux sexes sont exposés à des actes d'intimidation par le public, mais ceux-ci se manifestent différemment. Les femmes sont plus exposées à des attaques à caractère sexuel ou fondées sur l'identité, tandis que les hommes sont plus souvent visés par une large combinaison de menaces et d'agressions hors ligne. Ces deux types de manifestations sont nocifs et ont tendance à décourager l'engagement politique.

Les vulnérabilités multiples

Les parlementaires ayant des vulnérabilités multiples – combinaison de risques fondés sur le sexe et l'appartenance à une minorité ou à des groupes défavorisés – ont déclaré une plus forte exposition aux violences en ligne dans plusieurs études de cas. Cette tendance est confirmée par l'enquête mondiale.

En revanche, pour les violences hors ligne, aucun lien significatif n'a été observé avec le sexe ou l'appartenance à une minorité, ce qui laisse penser que des mécanismes différents sont à l'œuvre en cas de violences en ligne ou de violences hors ligne. Ces résultats soulignent le fait que la violence politique reproduit et renforce souvent les inégalités sociales préexistantes.

Conséquences pour le travail du parlement et la démocratie

Les violences exercées par le public ont des conséquences tangibles. De nombreux parlementaires ont déclaré les effets suivants :

- autocensure et réduction des prises de parole en public
- suppression ou réduction des contacts avec les médias et des apparitions en public
- modification des routines quotidiennes et des dispositifs de sécurité
- répercussions sur les membres de la famille
- impacts négatifs sur la santé mentale et le bien-être.

Ces effets dépassent les préjudices individuels. Ils ont une influence déterminante sur qui prend la parole, qui s'investit ou qui poursuit une carrière politique. À terme, les actes d'intimidation risquent ainsi d'appauvrir la représentation, de décourager la diversité et d'affaiblir les parlements en tant qu'institutions de délibération démocratique, d'élaboration des politiques et de redevabilité.

Du constat à l'action

Les résultats du présent rapport mettent clairement en évidence la nécessité d'apporter des réponses institutionnelles concrètes. Les recommandations formulées en fin de rapport visent à inciter les parlements à mettre en place des canaux de signalement efficaces, des mécanismes d'assistance personnalisés et des réponses coordonnées, en particulier en ce qui concerne les abus en ligne. Elles soulignent combien il est important de voir dans les violences émanant du public non pas un simple désagrément individuel, mais un véritable risque pour la démocratie ; elles insistent sur la nécessité de prendre en compte les vulnérabilités genrées et multiples, et de ne pas considérer l'intimidation comme un phénomène inévitable. Ces recommandations sont centrées sur le rôle des dirigeants politiques et parlementaires auxquels il incombe de fixer des limites d'acceptabilité aux propos du public et de s'assurer que les actes d'intimidation ne parviennent en aucun cas à faire taire les élus.



Mme Jo Cox a été assassinée alors qu'elle exerçait ses fonctions de parlementaire. © AFP/Daniel Leal-Olivas

I. Introduction

Ces dernières années, des parlementaires de nombreux pays se sont trouvés confrontés à une augmentation des actes d'intimidation et de harcèlement de la part du grand public. S'il est normal qu'au fil de la vie démocratique des désaccords surviennent entre les citoyens et leurs représentants, le passage à la menace et dans certains cas tragiques à une violence meurtrière marque une escalade inquiétante. Au Royaume-Uni, deux parlementaires ont été assassinés dans leur circonscription, dans l'exercice de leurs fonctions : Mme Jo Cox en 2016 et M. David Amess en 2021. Et malheureusement, bien des cas de violence à l'encontre de parlementaires sont à déplorer dans d'autres pays, sur tous les continents, car ce défi est d'échelle planétaire.

Ces cas ne sont pas des tragédies isolées, mais les symptômes d'un plus vaste climat d'hostilité. Ils sont la conséquence d'une combinaison de facteurs : une polarisation politique accrue, des pressions économiques et sociales sources de frustrations, une colère attisée par les réseaux sociaux et une méfiance croissante envers les institutions. Dans de telles conditions, les parlementaires, autrefois surtout perçus comme des serviteurs de l'État, sont de plus en plus traités comme des paratonnerres qui attirent la foudre du mécontentement populaire.

Aux fins du présent rapport, l'intimidation sera étudiée en tant que forme de violence politique, c'est-à-dire de recours ou de menace de recours à la force, au harcèlement ou à la coercition à l'encontre de représentants élus des citoyens, dans le but d'influencer leur comportement, de restreindre leur action ou de nuire à la légitimité des institutions démocratiques. Considérée sous cet angle, l'intimidation ne représente pas seulement un risque pour la vie personnelle

et l'exercice des fonctions des parlementaires, elle est aussi une atteinte directe au fonctionnement de la démocratie représentative.

Les effets en sont dévastateurs. L'intimidation exercée par le public n'est donc pas seulement une menace pour la sûreté physique des élus, elle nuit aussi à leur capacité de remplir efficacement leurs fonctions, les dissuade de dialoguer ouvertement avec les citoyens et risque d'empêcher l'expression de voix différentes dans la vie politique. Sur la durée, cette situation affaiblit le parlement en tant qu'institution, dégrade la qualité du débat démocratique et décourage des personnes compétentes de conserver un mandat public.

Le présent rapport envisage l'intimidation des parlementaires comme un phénomène ayant de graves conséquences sur la démocratie. En nous appuyant sur des données d'enquête et des études de cas nationaux nous chercherons à montrer comment l'intimidation est perçue et ressentie, et quelles en sont les conséquences pour les actrices et acteurs de la vie publique. Notre but est double : d'une part, mettre en évidence l'ampleur et la nature des actes d'intimidation émanant du public dans différents contextes et, d'autre part, identifier les dynamiques sociales et politiques qui expliquent son expansion. Dans cette optique, au-delà des incidents individuels, l'analyse mettra en lumière une dynamique plus générale qu'il convient de prendre en compte d'urgence si l'on veut que les parlements restent des institutions ouvertes, représentatives et résilientes.

II. Cadre conceptuel

Pour étudier les violences envers les parlementaires émanant du public, il est impératif de commencer par définir clairement un certain nombre de concepts clés. Il est en effet nécessaire de se référer à des notions communes pour établir des comparaisons entre différents contextes et périodes, et mettre en lumière les choix politiques qu'implique la classification de certaines actions dans la catégorie « violences ». Cette approche permettra d'aller au-delà des simples récits anecdotiques pour proposer une compréhension plus systématique des mécanismes, motivations et conséquences de la violence en politique.

Le cadre retenu s'inspire de la terminologie utilisée dans le domaine de la santé publique, du droit du travail, des sciences politiques, des études de genre et de la gouvernance numérique. L'idée est de fournir une perspective multidimensionnelle et intersectionnelle intégrant la nature complexe et évolutive des violences politiques, en particulier de celles qui visent des élus.

Définitions

Nous adoptons une définition large et globalisante de la violence politique, inspirée de la vision de l'Organisation mondiale de la Santé qui définit la violence comme « l'utilisation intentionnelle ou non intentionnelle de la force – physique ou psychologique, à l'état de menace ou effectivement exercée – à l'encontre d'un individu, d'un groupe ou d'une institution » (Krug *et al.*, 2002). Cette définition englobe tout à la fois les préjudices directs ou indirects, les expériences individuelles ou collectives et les motifs politiques, raciaux ou fondés sur le sexe.

Sur cette base, nous définissons la violence politique comme le fait de commettre ou de menacer de commettre un préjudice physique, psychologique ou symbolique (par des acteurs étatiques ou non étatiques) dans le but d'influencer les processus politiques, d'obtenir ou de garder du pouvoir ou de saper la légitimité politique. Cette définition couvre non seulement des actions explicites de type violences physiques, émeutes ou actes de terrorisme, mais aussi des formes plus subtiles ou moins évidentes comme le harcèlement en ligne, les campagnes de dénigrement ou l'intimidation publique.

Cette définition s'inspire de sources diverses dans le but d'intégrer la nature multidimensionnelle et évolutive de la violence politique. Bardall et Myers (2018) soulignent l'impact des violences en politique sur les processus électoraux ; Moser et Clark (2001) insistent sur leur rôle dans l'obtention ou la conservation du pouvoir, tandis que des approches plus générales, comme celle développée par Kalyvas (2013) ou l'UNDRR et l'ISC (2025), pointent l'implication d'acteurs multiples et le large éventail des pratiques. L'adoption d'une conception globalisante est essentielle, car elle permet d'intégrer à la fois les dimensions symboliques et concrètes, les expressions formelles et informelles et les variations régionales et idéologiques à l'œuvre dans la violence politique d'aujourd'hui.

Typologie des violences à l'encontre des parlementaires

Notre étude distingue deux principales formes de violence à l'encontre des parlementaires – les violences physiques (hors ligne) et les violences en ligne – afin d'analyser les préjudices qui en découlent.

Les violences physiques englobent les actes directs d'attaques corporelles, de harcèlements ou de menaces physiques. Cette forme de violence, la plus visible et la plus extrême, marque souvent l'étape finale d'un conflit. S'ils sont relativement rares, les incidents de ce type attirent davantage l'attention du public et ont un effet inhibiteur sur l'engagement politique.

Les violences en ligne, quant à elles, constituent une forme d'agression distincte, de plus en plus courante. Au-delà du cyberharcèlement, la violence en ligne sert d'instrument politique pour lancer des attaques ciblées, d'intensité variable, parfois transnationales. Selon les définitions données par l'Institut national démocratique pour les affaires internationales (NDI, 2019) et de récentes recherches (Esposito, 2021 ; Bjarnegård et Zetterberg, 2023), cette catégorie inclut des préjudices psychologiques et symboliques tels que la désinformation, les insultes sexistes, le dénigrement de l'apparence physique et les menaces, en particulier envers les femmes, les personnes LGBTQ+ et les minorités raciales ou religieuses. Sa banalisation couplée à l'absence de proximité physique accroît son rayon d'action et son impact. Elle a aussi des conséquences tangibles sur le comportement hors connexion ainsi que sur la légitimité institutionnelle.

Ensemble, ces deux formes de violence reflètent la nature plurielle et intersectionnelle des violences dirigées contre les parlementaires, ce qui fournit des outils pour mieux appréhender la façon dont les violences contribuent à exclure et à réduire au silence et, ce faisant, érodent la démocratie.

III. État de la recherche

La plupart des études académiques sur la violence politique portent sur la violence et l'intimidation ayant pour cible les citoyens, les électeurs ou les militants. Plus récemment, des chercheurs ont cependant commencé à s'intéresser à l'hostilité manifestée envers des personnalités politiques, en particulier des femmes (Krook, 2017 ; Krook et Restrepo Sanin, 2019 ; Bjarnegård et Zetterberg, 2023). La violence à l'encontre des responsables politiques suscite désormais une préoccupation croissante tandis que les démocraties bien établies se sentent elles aussi concernées, sur fond de régression démocratique (Klarhoefer, 2024).

Néanmoins, les efforts de constitution d'un corpus de données exhaustif sur le sujet restent limités. Ces efforts sont notamment freinés par l'absence de définition normalisée, la grande variété des formes et des contextes, une sous-déclaration chronique, l'absence d'études longitudinales, sans oublier la rapidité de l'évolution qui caractérise les interactions numériques.

Prévalence du harcèlement et de la violence à l'encontre des parlementaires

Selon les recherches menées jusqu'ici, 30 à 98 % des parlementaires interrogés déclarent avoir fait l'objet d'une agression, sous une forme ou sous une autre.

Au Royaume-Uni, une étude menée en 2010 sur 239 parlementaires a révélé que 81 % d'entre eux avaient été confrontés à un au moins des douze actes intrusifs ou agressifs répertoriés sur une liste, avec une moyenne de cinq incidents par participant. Près de la moitié d'entre eux (49 %) ont déclaré des problèmes graves, 42 % disant avoir reçu des menaces les concernant eux-mêmes ou leur famille. Il ressort des entretiens que les parlementaires font une différence entre « le prix à payer pour faire de la politique » et des comportements jugés inacceptables, distinguant les messages injurieux des menaces directes (James *et al.*, 2016).

Dans le cadre d'une enquête réalisée auprès des candidats aux élections générales britanniques de 2017, 32,7 % des 1 495 personnes sondées ont déclaré avoir fait l'objet de harcèlement, l'appartenance à un parti s'avérant une variable clé en l'occurrence (Collignon et Rüdig, 2020). Une autre étude menée en 2018 a montré que 53,4 % des 180 participants recevaient quotidiennement des messages provocateurs (trolls) et 38,4 % une fois par semaine (Akhtar et Morrison, 2019).

En Nouvelle-Zélande, selon une étude de 2015, sur 102 parlementaires interrogés, 87 % ont déclaré faire l'objet de harcèlement, généralement par courrier physique ou électronique (68 %) ou sur les réseaux sociaux (60 %). Près de la moitié d'entre eux (48 %) avaient reçu des menaces tandis que 15 % ont déclaré avoir été agressés physiquement ou avoir été menacés de violences. Les parlementaires interrogés ont souligné que l'existence des blogs, du courrier électronique et des réseaux sociaux avait accru leur exposition et celle de leur famille, en particulier à cause du caractère anonyme des attaques. Selon une autre enquête, plus récente, conduite auprès de 54 parlementaires, les

agressions se sont intensifiées pendant la période de la pandémie de COVID-19 et n'ont fait que croître ensuite : 98 % des participants ont signalé avoir fait l'objet de harcèlement sur les réseaux sociaux, notamment de menaces de violence physique (40 %) ou de violence sexuelle (14 %), de menaces visant des membres de leur famille (19 %) et de menaces visant leurs employés (12 %). Entre 2014 et 2022, une augmentation documentée a été observée concernant les menaces physiques (15 %), les contenus malveillants (25 %), les correspondances inappropriées (28 %) et des contacts inappropriés sur les réseaux sociaux (36 %) (Every-Palmer *et al.*, 2015 ; Every-Palmer *et al.*, 2024).

En Norvège, une étude réalisée en 2014, auprès de 95 personnes, a montré que 71 % d'entre elles avaient fait l'objet de traque en ligne et 70 % avaient reçu des courriels ou des lettres de menace. La traque en ligne était définie comme un comportement indésirable persistant malgré des protestations clairement exprimées (Narud et Dahl, 2015). Une recherche ultérieure, menée auprès des membres du Gouvernement et du Parlement norvégiens, a montré que 82 % des 82 participants avaient subi des menaces, des interactions inappropriées ou des commentaires haineux sur les réseaux sociaux, y compris des incidents graves dans 40 % des cas. Le harcèlement en ligne a enregistré une forte hausse, passant de 37,8 % en 2013 à 52,5 % en 2017 (Bjørge et Silkoset, 2018). Selon une enquête menée en 2021 auprès de 1 179 candidats, il apparaît que près de la moitié des participants ont été confrontés à une forme ou à une autre de violence, le plus souvent en ligne, tandis qu'ils rejettent à 90 % l'idée qu'il s'agirait d'un phénomène normal faisant partie de la vie politique (Belschner *et al.*, 2023).

Ces recherches, principalement axées sur l'hémisphère nord, n'apportent pas d'enseignements sur les autres régions, en particulier les pays du Sud. Par ailleurs, les études se focalisent souvent sur les individus responsables des agressions ou sur les personnes souffrant de maladies mentales non traitées et laissent dans l'ombre les dimensions structurelles, symboliques et culturelles de la violence politique. Il faudrait que de nouvelles recherches soient menées d'urgence en dehors du monde anglophone et des pays scandinaves, pour obtenir une image plus complète et plus représentative de la situation à l'échelle de la planète.

Si la violence politique à l'encontre des parlementaires n'est pas un phénomène nouveau, il semble néanmoins qu'elle s'aggrave, se multiplie et se diversifie. Les parlementaires sont d'autant plus vulnérables qu'ils ont une grande visibilité et sont en contact direct avec les électeurs dans les bureaux, les locaux parlementaires et lors de manifestations publiques, et les risques encourus sont encore accrus par des mesures de sécurité inadéquates (Adams *et al.*, 2009). La violence semble aussi plus courante pendant les campagnes électorales et lors de débats politiques houleux (Koch *et al.*, 2025) et l'on constate que la plus grande exposition aux médias a tendance à accroître la probabilité des menaces et des messages de haine.

Augmentation de la frustration et de la méfiance envers les responsables politiques

La recherche établit un lien entre cette vulnérabilité et l'accroissement de la frustration et de la méfiance vis-à-vis des responsables politiques. Ceux-ci sont d'emblée considérés comme malhonnêtes et manipulateurs, même lorsque les faits apportent les preuves du contraire. Selon Swire-Thompson *et al.* (2020), après la correction de fausses informations relatives à des responsables politiques des États-Unis, les citoyens ont globalement été moins convaincus de la véracité des informations en question, mais ont gardé une perception négative des personnalités concernées.

La frustration surgit lorsque les attentes des citoyens sont contrariées par des décisions politiques. Harrison (2020) en distingue trois types : idéologique, institutionnelle et politique. La frustration idéologique mène généralement au désengagement, la frustration institutionnelle à la colère, et c'est la combinaison de la frustration politique et de la frustration institutionnelle qui mène à l'agression.

Dans les sociétés contemporaines, les besoins individuels sont souvent privilégiés aux dépens des objectifs collectifs, ce qui est un facteur supplémentaire de frustration. Les citoyens ont parfois des attentes peu réalistes quant au rôle des politiques vis-à-vis d'eux-mêmes en tant qu'individus, oubliant qu'il incombe à un élu de trouver le juste équilibre entre des intérêts concurrentiels. Ainsi, lorsque les décisions ne concordent pas avec les attentes personnelles, la déception peut facilement tourner à l'hostilité. Dans ces conditions, l'espace de délibération se contracte et la légitimité des institutions démocratiques est affaiblie.

La dynamique des réseaux sociaux amplifie encore ces tensions. Au Royaume-Uni, le Vice-Président de la Chambre des communes rapporte, par exemple, que les injures sont particulièrement fournies lorsque les débats portent sur des questions sensibles, soulignant que les députés qui prennent la parole sur ces questions en sont souvent la cible. C'est la marque d'un effet de polarisation qui donne à penser que les injures en ligne sont souvent émises en réaction à quelque chose (Akhtar et Morrison, 2019). Dans de telles conditions, les élus ne sont pas seulement jugés sur leur action, ils sont également sanctionnés en raison de leur visibilité, de leur prise de parole ou d'une prise de position divergente – en particulier si leurs opinions apparaissent clivantes ou controversées.

Polarisation affective et violence politique

Au vu d'un ensemble croissant de données probantes, il apparaît que polarisation affective² et régression démocratique³ vont de pair partout dans le monde. Certains chercheurs tirent la sonnette d'alarme, signalant que cette polarisation croissante représente une importante menace pour les institutions démocratiques et la liberté des débats (Dixit et Weibull, 2007). Cette forte polarisation complique la recherche

de consensus entre groupes politiques, et la politique prend la forme d'un processus concurrentiel. Dans un tel contexte, il arrive que les majorités élues cherchent à consolider leur pouvoir en affaiblissant les institutions et les normes qui ont pour rôle de protéger les valeurs démocratiques.

Tandis que cette dynamique est largement reconnue, on continue à se demander quelles formes de polarisation ont les effets les plus importants. Il semble, en particulier, que la polarisation affective ait tendance à engendrer une extrême hostilité envers les groupes opposés. Il n'est pas rare que des adversaires politiques soient perçus comme des menaces existentielles pour la nation, la démocratie ou un mode de vie donné. La polarisation affective a des effets sur le plan individuel comme sur le plan interpersonnel (Sommer et McCoy, 2024).

Selon la théorie de l'identité sociale, une polarisation affective exacerbée favoriserait une plus grande adhésion à l'usage de la violence, en particulier au-delà d'un certain seuil. Quoi qu'il en soit, peu d'études ont cherché à déterminer si le fait de ressentir de fortes émotions envers des groupes d'avis opposé pouvait favoriser l'adhésion à l'usage de la violence politique. Ces études donnent une large définition de la violence qui englobe à la fois les atteintes physiques et les préjudices symboliques.

Lorsque des personnes individuelles ont le sentiment d'une acceptation ou d'une justification généralisée de la violence politique parmi leurs pairs, il arrive que les barrières sociales ou morales s'effritent. Ce processus de normalisation crée un environnement permissif propice au passage à l'acte impulsif des personnes prédisposées à la violence. Les résultats des recherches montrent que des divisions profondes peuvent indirectement favoriser des comportements extrêmes, même si ceux-ci n'ont pas le soutien de la majorité.

Violences en ligne et réseaux sociaux

Avec le développement de la communication numérique, la violence politique a changé de registre, passant de la confrontation physique aux agressions en ligne. La rhétorique sert souvent de catalyseur à la violence symbolique, renforçant les relations de pouvoir et les hiérarchies au sein de la société. Le langage a, de ce fait, un rôle déterminant dans la facilitation d'autres formes de violence. Les réseaux sociaux amplifient ces dynamiques, en banalisant les injustices et les préjudices symboliques par le biais de discours injurieux. Ils ne se contentent pas d'exacerber des problèmes préexistants (inégalité entre les sexes, discrimination à l'encontre des femmes et des minorités, par exemple), mais génèrent aussi d'autres formes de préjudices (Recuero, 2024 ; Sosa Vivas, 2024).

La violence politique sur les réseaux sociaux pose des problèmes inédits aux chercheurs comme aux décideurs. La masse des informations nécessite le recours à des outils avancés d'exploration de données et d'analyse des

2 Processus selon lequel des individus ou des groupes ont des réactions émotionnelles de plus en plus vives et opposées vis-à-vis de convictions, d'idéologies ou d'identités de groupes différentes des leurs.

3 Déclin progressif de la stabilité, de la qualité et du fonctionnement des institutions et des pratiques démocratiques.

textes, lesquels ont souvent des limitations. Il arrive que sur les réseaux sociaux le discours politique comprenne des formulations vagues ou des affirmations obscures et péremptives qui en réduisent l'applicabilité globale. Les études portent souvent sur des périodes limitées : par exemple quelques semaines ou quelques mois avant les élections, ce qui n'est pas sans effet sur les comportements et les relations.

Quoi qu'il en soit, les études menées sur les réseaux sociaux mettent en lumière des facteurs structurels, comme l'augmentation de la polarisation des opinions et la fragmentation du paysage politique. L'influence des réseaux sociaux dans cette polarisation a fait l'objet de nombreux débats dans les cercles universitaires : différentes études se sont penchées sur la façon dont ces plateformes font office de « chambres d'écho » et agissent comme des écosystèmes autonomes au sein desquels les utilisateurs sont essentiellement exposés à des contenus qui renforcent leurs convictions préexistantes. Ainsi, ces réseaux disparates, personnalisés et spécialisés exacerbent les divisions.

Selon Pariser (2012), les individus n'entrent pas intentionnellement dans ces « chambres d'écho », mais sont influencés par des conditions externes qui agissent sur leur mode d'engagement. Les études sur la violence en ligne – qui s'appuient souvent sur des outils automatisés pour analyser les textes injurieux – ont donné des résultats mitigés quant à l'intensité et l'étendue de cette violence. Ward et McLoughlin (2020) ont, par exemple, analysé 270 000 tweets sur une période de deux mois au moment du débat sur le Brexit et constaté que 2,57 % de ces tweets étaient injurieux ou haineux. Dans le même ordre d'idée, Van Sant *et al.* (2021), qui ont analysé les messages injurieux adressés aux membres du Gouvernement finlandais pendant une période de quatre mois en 2020, concluent que 7 % de ces textes étaient potentiellement préjudiciables. Une étude menée en 2022 sur les élections brésiliennes a montré que 3 % des tweets reçus par les femmes candidates avaient un caractère misogynne (Koch *et al.*, 2025).

Si les taux de prévalence ne sont pas directement comparables, les conclusions de ces études fournissent des éléments précieux. L'exposition à l'injure est fréquente, mais très variable en intensité. Certains événements ou débats auxquels participent des parlementaires ont tendance à susciter des pics d'incidents, en étroite connexion avec la prise de parole en public et la couverture médiatique.

En raison de l'utilisation d'outils automatisés pour l'analyse des textes injurieux, les études sont davantage centrées sur la prévalence que sur des impacts sociaux ou des perceptions individuelles plus larges. Les comparaisons entre les différentes recherches sont compliquées par le fait que les études longitudinales sont rares et que la terminologie est peu cohérente. Il faudra combler ces lacunes pour avoir une meilleure appréhension de la violence politique sur les réseaux sociaux.

Violences genrées et violences à l'encontre de groupes traditionnellement défavorisés

Selon Krook et Restrepo Sanin (2019), en raison « de préjugés à l'encontre des femmes actives en politique – préjugés ancrés dans la violence structurelle, exacerbés par la violence culturelle et cause de violence symbolique –, ce phénomène se différencie des autres types de violence politique », c'est-à-dire de la violence envers les personnalités politiques en général.

En politique, les femmes et les membres de groupes traditionnellement défavorisés (GTD) sont souvent les cibles privilégiées de violences, stimulées par des systèmes d'oppression intersectionnels comme le sexisme, le racisme et l'inégalité économique. La violence politique ne surgit pas de nulle part, elle reflète et renforce les rapports de force existants. Ainsi les femmes sont exposées à des attaques sexistes, menaces d'agression sexuelle ou harcèlements qui visent à les décourager de faire de la politique. De même, les groupes marginalisés sont la cible de violences physiques et symboliques qui perpétuent le cycle de l'exclusion et de l'injustice. Ces disparités soulignent la nécessité de mener des analyses nuancées d'expériences variées.

La violence à l'encontre des femmes en politique a fait l'objet de nombreuses études au cours des 15 dernières années. Contrairement aux recherches antérieures, ces études tiennent compte des facteurs culturels et de l'influence du genre, des caractères ethniques et de l'appartenance de classe, au lieu de centrer leur attention sur les contrevenants. Il reste difficile de dire si les femmes sont plus ciblées que les hommes. En revanche la nature des atteintes les concernant est nettement différente. On s'en prend davantage aux hommes pour leurs positions politiques, tandis que les femmes sont agressées parce qu'elles sont des femmes. Dans une enquête menée en 2018 sur 180 parlementaires britanniques, les femmes ont globalement signalé moins de messages injurieux que les hommes, mais l'étude montre qu'elles ont été confrontées à un plus large éventail d'attaques personnelles et à des niveaux nettement plus élevés d'injures racistes et sexistes. Des schémas genrés ont également été constatés s'agissant des conséquences (Akhtar et Morrison, 2019).

D'autres recherches ont aussi montré que les attaques ciblant les femmes en politique ont souvent un caractère sexuel ou sexiste (menaces de violence sexuelle, dénigrement de l'apparence physique, stéréotypes de genre, infantilisation, accusations de corruption morale et insultes sexistes). Même lorsque l'hostilité est suscitée par des désaccords politiques, le ton prend souvent un tour genré ou sexuel (Van Sant *et al.*, 2021 ; Sosa Vivas, 2024 ; Koch *et al.*, 2025). Les attaques peuvent prendre la forme d'une traque « désinvolte » (mèmes et plaisanteries, par exemple) ou s'intensifier et déboucher sur une agression collective coordonnée, amplifiée par les algorithmes des plateformes (Gurumurthy et Dasarathy, 2022). La violence politique fondée sur le sexe a donc des objectifs, des formes et des conséquences distincts : exclure de la sphère publique les femmes et les personnes non conformes à l'hétéronormativité (Bardall *et al.*, 2020 ; Erikson *et al.*, 2021 ; Hakkanson, 2024). Certains chercheurs décrivent un continuum, insistant sur les expériences vécues par les victimes de multiples formes d'attaques (Bardall, 2011 ; Krook et Restrepo Sanin, 2019 ; Bjarnegård et Zetterberg, 2023).

La sphère numérique reflète clairement ces dynamiques. Avant les élections britanniques de 2017, Amnesty International a constaté que les femmes parlementaires d'origine africaine et asiatique avaient reçu 35 % de tweets injurieux de plus que leurs pairs ayant la peau blanche, près de la moitié de ces messages étant adressés à Diane Abbott, première femme parlementaire noire au Royaume-Uni (Dhrodia, 2017). En Nouvelle-Zélande, l'ancienne Première Ministre Jacinda Ardern s'est trouvée confrontée à des messages en ligne au vitriol dont la fréquence était 50 à 90 fois plus élevée que pour les autres personnalités de premier plan sur la période 2019 – 2022, 5 438 messages sur un total de 18 000 étant catégorisés comme agressifs, sexuellement explicites ou toxiques (Wilson, 2023). Cet état de fait a mené à la création de centres d'évaluation des menaces liées à des fixations (Fixated Threat Assessment Centres ou FTAC), ayant à la fois pour mission de surveiller les comportements inappropriés en ligne, de signaler les éventuelles menaces aux personnalités publiques et d'améliorer l'aide apportée aux individus dont le comportement déplacé est lié à des problèmes de santé mentale (Barry-Walsh *et al.*, 2020).

Une étude menée à l'échelle mondiale par l'Union interparlementaire (UIP) en 2016 a montré que 82 % des 55 femmes parlementaires interrogées avaient été confrontées à un harcèlement psychologique. En Irlande et en Suède, il a été démontré que les femmes politiques sont davantage l'objet de harcèlement à caractère sexuel que leurs collègues masculins (Erikson *et al.*, 2022 ; Buckley *et al.*, 2023). Au Japon, une étude concernant quatre femmes politiques de premier plan a constaté qu'un tiers des messages qui leur avaient été adressés sur une période de quatre mois contenaient des remarques négatives (Fuchs et Schäfer, 2020).

Une enquête ultérieurement réalisée au Royaume-Uni par Amnesty International (Dhrodia, 2017) a confirmé le nombre disproportionné des injures adressées à des femmes parlementaires noires ou d'origine asiatique, une situation qui affecte leur qualité de vie et décourage leur engagement. Sur le continent européen, 50 % des jeunes femmes déclarent avoir été victimes de cyberviolence sexiste, en particulier celles ayant une activité publique (Parlement européen, 2024). Au Royaume-Uni, il apparaît aussi que 50 % des femmes sont moins à l'aise que les hommes dans leur engagement politique en ligne (Enock *et al.*, 2024). Ces différences représentent une menace pour la démocratie représentative, car elles ont un effet inhibiteur sur la participation des femmes. Confrontées à un harcèlement permanent, les femmes sont nombreuses à réduire leur engagement, voire, dans certains cas, à abandonner complètement la politique (Barker et Jurasz, 2019 ; NDI, 2019 ; Sobieraj, 2020 ; Erikson *et al.*, 2021). Selon certaines études récentes, l'intimidation en ligne, en particulier quand elle est sexiste ou genrée, a tendance à dissuader les femmes d'avoir des ambitions politiques — c'est là un domaine dans lequel il faudrait mener d'urgence de nouvelles recherches (Vrieling et van der Pas, 2024).

Une représentation diversifiée est essentielle à l'efficacité du leadership, de la gouvernance et du progrès social, comme le corrobore un corpus croissant de données probantes (UIP et ONU Femmes, 2023). Les effets des violences en ligne sur l'engagement politique ont de sérieuses conséquences sur la démocratie et les droits de l'homme. Dans la pratique, ses effets négatifs sont ressentis non seulement par les élus, mais

aussi par le personnel qui gère les courriels et le courrier postal, assure le suivi des réseaux sociaux et accompagne souvent les parlementaires lors de leurs interventions publiques. Cette situation pose de sérieux problèmes quant à la façon dont elle influe sur l'efficacité, la qualité de vie, et le fonctionnement au quotidien des parlementaires et de leurs équipes.

Impact sur la santé mentale et le fonctionnement au quotidien

Sur un corpus de 18 articles de recherche traitant du bien-être mental des responsables politiques, les deux tiers (12 études depuis 2016) mettent en lumière l'effet négatif de la violence sous ses diverses formes (Smith *et al.*, 2024). Au-delà de l'exposition elle-même, ces études documentent les effets des violences sur le travail quotidien et sur les comportements. Elles établissent des liens évidents entre le harcèlement et une détérioration de la santé mentale, soulignant aussi d'importants changements dans le mode de vie : traitement pour problèmes de santé (16 %), renforcement des mesures de protection du domicile (de 20 à 72 % en 2022), raréfaction des sorties (12 à 40 %) (Every-Palmer *et al.*, 2024), problèmes de concentration, dégradation de la qualité de vie, voire intention de quitter la politique (un tiers des personnes interrogées) (Herrick et Thomas, 2024). Des symptômes de troubles psychologiques ont également été signalés parmi les parlementaires, les maires et d'autres élus (Smith *et al.*, 2024). Cet état de fait a des conséquences non seulement sur la vie des individus concernés, mais aussi sur les fonctions démocratiques dont ils sont chargés.

La recherche met en lumière tout un éventail d'effets préjudiciables d'ordre psychologique liés aux violences physiques ou en ligne. Un état de stress a été constaté chez 62 % des parlementaires en Nouvelle-Zélande (Every-Palmer *et al.*, 2024), 22 à 33 % des maires aux États-Unis (Herrick et Thomas, 2024), et 46 à 80 % des parlementaires au Royaume-Uni, à la suite d'injures en ligne (Akhtar et Morrison, 2019). Parmi les symptômes relevés, citons les problèmes de concentration, l'irritabilité ou la somnolence (40 %), des pensées intrusives (18 %) (Herrick et Franklin, 2019), de l'anxiété ou de la peur (62 %) (Bjergo et Silkoset, 2018). Certains chercheurs établissent des liens entre ces symptômes et les états de stress post-traumatique (Nidjam *et al.*, 2010 ; Herrick et Thomas, 2024). Près de 20 % des victimes signalent des effets négatifs durables (Adams *et al.*, 2009).

Même si les expériences sont variables, de récentes études montrent que seulement 8 à 16 % des responsables politiques font appel à un médecin spécialiste. Cela n'implique évidemment pas que tous les autres auraient besoin d'un suivi médical. Se pose néanmoins la question de la disponibilité et de l'utilisation d'une aide psychologique. Certains politiques font preuve de résilience et les menaces les confortent dans leur volonté de poursuivre leur travail. Il ne faudrait néanmoins pas sous-estimer la gravité des préjudices que peut entraîner l'exposition à la violence et à l'injure.

Faire état de problèmes de santé n'est traditionnellement pas bien vu en politique, une stigmatisation qui commence à peine à décliner. Certains leaders politiques, comme le sénateur John Fetterman aux États-Unis, Andrew Robb en Australie et Kjell Magne Bondevik en Norvège, ont parlé ouvertement de leurs difficultés et ont été salués pour l'avoir fait. Il reste

cependant que les responsables politiques sont peu nombreux à consentir à chercher de l'aide, et encore moins à vouloir rendre publiques leurs difficultés. Les attentes culturelles diffèrent selon les parlements, mais les risques que des élus « souffrent en silence », sans bénéficier d'un appui, restent sérieux, avec des conséquences sur le bien-être individuel comme sur le fonctionnement de la démocratie.

L'étude de l'UIP

La présente étude s'organise autour d'axes essentiels, sur lesquels la poursuite de la recherche permettra d'approfondir la compréhension de la violence en politique et d'orienter les politiques publiques. Ses cinq objectifs principaux sont les suivants :

- apporter des éléments nouveaux sur la façon dont la violence politique affecte l'ensemble des parlementaires, en analysant les schémas communs ou spécifiques à certains groupes pour donner une idée plus complète du phénomène ;
- examiner l'impact sur les groupes marginalisés, notamment les minorités raciales, les personnes en situation de handicap et les groupes LGBTQIA+, dont les expériences ont peu été étudiées ;
- intégrer les points de vue des pays du Sud de manière à donner une vision plus inclusive de la violence politique dans différents contextes socioculturels ;

- traiter des questions complexes, comme le déficit de déclaration, le phénomène de banalisation et l'intersectionnalité, en affinant la méthodologie de l'enquête et en multipliant les opérations de suivi pour renforcer le recueil des données ;
- évaluer la façon dont la violence politique influe sur les processus démocratiques et les travaux parlementaires en précisant ses conséquences plus générales en termes de gouvernance et de représentation.

Alors que la stigmatisation liée à la santé mentale en politique commence seulement à s'estomper, de nombreux responsables politiques hésitent encore à demander de l'aide. Le risque que les représentants « souffrent en silence » sans soutien reste donc élevé. © Freepik



IV. Méthodologie

Objectif général

Étudier la mesure dans laquelle la violence politique – en ligne et hors ligne – affecte les parlementaires dans le monde.

Objectifs spécifiques

1. Mesurer la prévalence des différentes formes de violence politique dirigées contre les parlementaires, en ligne et hors ligne.
2. Étudier les facteurs et les circonstances liés à ces violences dans différents pays, notamment la question du genre, l'appartenance à des groupes traditionnellement défavorisés, l'affiliation à un parti (au pouvoir ou dans l'opposition), l'âge, l'expérience de la politique et d'autres variables pertinentes.
3. Évaluer la perception qu'ont les parlementaires des contextes susceptibles de mener à une intensification de la violence, comme les périodes électorales, les débats législatifs de haut niveau ou les cas de corruption.
4. Examiner l'impact de la violence sur la qualité de vie (bien-être), la carrière et le mode de prise de décision des parlementaires.
5. Évaluer l'existence et l'efficacité de mécanismes institutionnels de gestion de la violence politique envers les parlementaires.

Approche de la recherche

L'approche retenue pour cette étude est principalement quantitative et se fonde sur un questionnaire structuré auto-administré en ligne, visant à mesurer l'étendue des violences en ligne et hors ligne subies par les parlementaires.

Pour compléter ces données, une analyse qualitative de l'environnement politique a également été conduite dans une sélection de cinq contextes nationaux. Globalement, cette méthodologie mixte permet de brosser un tableau plus complet de la prévalence et de la nature des violences ainsi que de leurs effets sur les individus, tout en situant les expériences des parlementaires dans un plus large contexte politique.

Conception de la recherche

Type de l'étude

L'étude est à la fois descriptive et corrélationnelle. Le volet descriptif regroupe des données de référence et des données contextuelles (profils démographiques, données sur la structure et la composition des parlements, recherches effectuées sur la violence en politique, etc.). Sur cette base, l'analyse recherche ensuite des corrélations entre les violences signalées et les variables politiques ou démographiques, notamment le sexe, l'âge ou l'appartenance à un groupe marginalisé.

Instruments de recueil des données

L'étude s'appuie en premier lieu sur un questionnaire structuré auto-administré en ligne auquel ont répondu des parlementaires d'un panel de cinq pays. Le questionnaire portait sur les éléments suivants :

- types de violences en ligne subies au cours de l'année écoulée, y compris la fréquence, les canaux et les instigateurs non étatiques,
- types de violences hors ligne subies au cours de l'année écoulée, y compris la fréquence et les instigateurs non étatiques,
- prévalence de la violence politique non étatique ciblant des groupes démographiques en particulier,
- impact de ces violences sur les parlementaires,
- mécanismes de gestion et réponses institutionnelles.

S'agissant de l'analyse contextuelle, des données supplémentaires ont été tirées de sources extérieures fiables (universités, organismes publics, organisations internationales et organisations de la société civile).

Méthodes d'échantillonnage

Le questionnaire a été envoyé à tous les membres des parlements nationaux de cinq pays : Argentine, Bénin, Italie, Malaisie et Pays-Bas. Ces pays ont été choisis de manière à couvrir des contextes politiques et régionaux variés sur la base des critères ci-après.

- **Diversité des régions et des langues** : l'échantillon inclut deux pays d'Europe, un pays d'Afrique francophone, un pays d'Amérique latine et un pays d'Asie, représentant des régions et des langues officielles variées.
- **Diversité des systèmes politiques** : l'échantillon inclut des systèmes parlementaires et présidentiels.
- **Indicateurs démocratiques** : il s'agissait de n'inclure dans l'échantillon que des pays considérés comme des démocraties « à part entière » ou « imparfaites » selon l'indice de démocratie de l'Economist Intelligence Unit (EIU), sans exclure la possibilité de retenir un régime hybride en l'absence de candidat satisfaisant au regard des autres critères.
- **Absence d'élections récentes** : il s'agissait de réduire autant que possible l'influence des cycles électoraux et de mettre clairement l'accent sur l'expérience des parlementaires en matière de violence.
- **Facilité d'accès au parlement** : le choix s'est porté sur des pays où des contacts déjà établis dans le milieu parlementaire pouvaient favoriser la réactivité et la coopération des parlementaires.

L'enquête a ciblé l'ensemble des parlementaires des parlements sélectionnés, de manière à broser un tableau global de leur expérience de la violence politique émanant du public. Le questionnaire étant auto-administré, l'échantillon est composé de réponses volontaires, d'où un possible biais d'autosélection.

Processus de recueil des données

L'enquête a été diffusée par courriel, les données étant collectées de novembre 2024 à août 2025. Des messages de rappel ont été envoyés pour améliorer le taux de réponse. Le questionnaire a été conçu pour pouvoir être rempli en ligne en moins de cinq minutes.

Considérations d'ordre éthique

Les informations personnelles des participants n'ont été utilisées qu'à des fins de suivi, ainsi que pour écarter d'éventuels doublons. L'anonymat a été entièrement respecté tout au long de l'étude ainsi que pour la publication des résultats.

Limitations

Comme toute recherche, cette étude comporte des limitations méthodologiques. Les définitions sont essentielles puisqu'elles déterminent les actes qui sont inclus dans le concept de violence, ou en sont exclus. En fonction des critères de définition, la mesure de l'ampleur de la violence politique peut être gonflée ou réduite, influant sur les résultats.

Les sources secondaires constituent une deuxième limitation. Le recours à des revues à comité de lecture réputées (figurant pour la plupart dans le quart supérieur des classements des universités) est gage de rigueur méthodologique. En revanche, ce choix présente le risque d'exclure des voix émanant de pays du Sud ou de chercheuses, deux catégories qui restent sous-représentées dans ces publications.

La sélection des études de cas impose également des restrictions. Les exemples nationaux retenus fournissent des éléments probants, mais ne sont pas représentatifs à l'échelle des continents. En outre, malgré l'utilisation d'une méthode comparative, il est évident qu'il existe des différences substantielles entre les contextes sociaux et politiques, lesquelles peuvent influencer sur les résultats et limiter les généralisations.

Les données de l'enquête sont soumises à un biais d'autosélection, puisque la participation dépendait de la volonté et de la disponibilité des parlementaires. Ce compromis était nécessaire pour recueillir des données dans ce milieu où les violences, souvent peu déclarées, sont difficiles à mesurer. Comme dans toute enquête portant sur des questions sensibles, les résultats reflètent les impressions subjectives des participants. Ils ne renvoient pas à la violence en tant que réalité objective, mais plutôt à la façon dont elle est perçue et vécue par les parlementaires.

Cette perception varie en fonction de l'itinéraire de chacun(e), de la position politique ou du contexte social. Comme le notent Krook et Restrepo Sanin (2016), en fonction des cultures, des techniques différentes peuvent être employées pour discipliner les femmes et les groupes minoritaires et une importance

variable peut être associée à ces pratiques, contribuant à les banaliser. Ainsi ce qu'un ou une parlementaire considère comme du harcèlement ou de l'intimidation peut très bien ne pas être jugé tel par un autre, ce qui influe sur l'interprétation et la comparabilité des situations dans le temps et selon le lieu.

Par ailleurs, il est possible que les parlementaires nouvellement élus – en particulier les femmes et les personnes appartenant à des groupes sous-représentés – n'aient pas encore eu à faire face à des violences politiques ou aient eu tendance à les passer sous silence pour « gagner » en légitimité et ne pas être perçus comme faisant preuve de faiblesse. C'est là une autre limitation. De même, il est possible que certains participants à l'enquête minimisent ou exagèrent leurs expériences par souci de conformité aux normes sociales, minorant les faits dont ils ont été victimes ou exagérant leur résilience.

L'étude s'appuie également sur des données transversales, reflétant des états de fait à un moment donné, ce qui limite la possibilité de suivre l'évolution de la violence dans le temps et d'établir des relations de causalité.

À des fins de renforcement de l'analyse statistique, des tests exacts de Fisher ont été effectués ainsi que des tests du khi-carré, qui sont applicables à des sous-groupes de petite taille et réduisent les risques de corrélations douteuses.

Malgré ces réserves, l'étude ouvre la possibilité d'une certaine généralisation : en faisant preuve de prudence, les conclusions peuvent être étendues à des groupes de population plus larges, en particulier quand ils ont des contextes institutionnels similaires. La méthodologie retenue permet également la reproductibilité, ouvrant la possibilité de mener à l'avenir des études comparatives en employant les mêmes outils et les mêmes cadres.

Enquête

Il s'agissait de recueillir des données structurées sur les problèmes de violence politique rencontrés par les parlementaires, en ligne et hors ligne, et sur la façon dont les parlementaires y font face. L'étude s'interroge sur les personnes ciblées, les circonstances de l'émergence de la violence, son impact sur la vie personnelle et professionnelle, et examine les éventuels changements de comportement qu'elle peut induire (baisse de l'engagement public, modification des habitudes de vote ou retrait de la vie politique...). Les effets d'ordre émotionnel (stress, angoisse et dépression) ont également été investigués. Ces aspects ont été mis en relation avec des préoccupations plus générales portant sur la banalisation de la violence et ses conséquences sur la participation démocratique et la confiance dans les institutions.

Afin de repérer des tendances et de mieux appréhender la distribution des violences, des variables sociodémographiques clés ont été prises en compte dans l'enquête (âge, sexe, nombre d'années en politique, type de circonscription, éventuelle identification avec un groupe traditionnellement défavorisé). En s'appuyant sur la théorie de l'identité sociale, enrichie d'une optique intersectionnelle, l'analyse peut ainsi

se pencher sur la manière dont les identités sociales peuvent accroître la vulnérabilité à la violence, en conséquence d'inégalités structurelles.

Une approche méthodologique mixte a été adoptée. Des questions quantitatives ont permis de mesurer la fréquence et les types de violences rencontrés, tandis que des questions ouvertes ont donné aux parlementaires la possibilité de relater dans leurs propres termes des événements particuliers. L'analyse statistique a ainsi été doublée d'observations nuancées et contextualisées. Les parlementaires devaient également indiquer si les institutions avaient mis en place des canaux internes de signalement d'actes d'intimidation et si ces systèmes s'étaient avérés efficaces en pratique. De strictes précautions éthiques ont été appliquées tout au long de la conception et de l'exécution de l'enquête. Les participations étaient anonymes et des normes de confidentialité et de diligence ont été respectées pour le recueil des données, compte tenu du caractère sensible du sujet et des risques que pouvait entraîner la divulgation d'expériences personnelles de la violence.

Glossaire

Les variables ci-après ont été prises en compte dans l'enquête et l'analyse afin de repérer des schémas récurrents dans les expériences de violence politique. Appliquées à toutes les études de cas, en observant une approche transversale, ces variables permettent d'établir des corrélations et de préciser la façon dont la violence affecte différents groupes.

- **Sexe** : il s'agit de déterminer si la violence a un effet disproportionné selon que l'on considère les femmes ou les hommes, en s'attachant à la dynamique spécifique de genre et en différenciant l'impact selon l'identité de genre.
- **Âge** : il s'agit d'établir si les parlementaires les plus jeunes ou les plus âgés sont plus souvent ciblés, en mettant en lumière d'éventuelles tendances générationnelles.
- **Nombre d'années en politique** : il s'agit de tenir compte de la durée totale de la carrière politique, indépendamment du poste occupé, afin de déterminer une éventuelle corrélation entre la durée d'exposition et des expériences différentes ou plus ou moins aiguës de la violence.
- **Type de circonscription (urbaine ou rurale)** : il s'agit de voir si les caractéristiques démographiques ou géographiques des circonscriptions ont une influence sur le type, la fréquence ou l'intensité de la violence.
- **Appartenance à un groupe traditionnellement défavorisé (GTD)** : il s'agit d'intégrer le sentiment d'appartenance à un groupe marginalisé – fondé sur le genre, l'orientation ou l'identité sexuelle, la race, les caractères ethniques, la religion, le handicap, le contexte socioéconomique ou d'autres facteurs – afin de déterminer si les discriminations intersectionnelles influent sur la fréquence ou la forme des violences.
- **Auteurs des violences** : il s'agit d'identifier les responsables, y compris les particuliers (identifiés ou anonymes), les partis politiques, les médias, les entreprises, les syndicats ou les organisations de la société civile. Les acteurs étatiques, les membres de la fonction publique et les collègues parlementaires ont été exclus, l'étude étant axée sur la violence provenant du public (et non d'institutions).
- **Banalisation de la violence** : il s'agit d'évaluer l'adhésion à l'affirmation selon laquelle la violence fait partie du « prix à payer pour faire de la politique » et de déterminer ainsi si les parlementaires considèrent la violence comme une partie intégrante et inévitable de la vie politique.
- **Sentiment d'accroissement de la violence** : il s'agit de déterminer si les parlementaires estiment que la violence a augmenté au cours des dernières années. La question a intentionnellement été posée de manière vague, sans mention de types, d'acteurs, ni de plateformes, de manière à capter le sentiment général d'évolution.
- **Contextes propices à la violence** : il s'agit de cerner les contextes politiques, sociaux ou institutionnels – et les questions spécifiques – susceptibles de susciter ou d'intensifier les violences, par le biais de questions à choix multiples.
- **Autocensure** : il s'agit de déterminer si les parlementaires ont modifié ou restreint leurs interventions politiques à cause ou par peur de violences (en évitant les médias, en réduisant les apparitions publiques, en désactivant leurs comptes sur les réseaux sociaux, en renonçant à une candidature, en modifiant leurs votes, en démissionnant, etc.).
- **Réponse parlementaire** : il s'agit de recenser les mécanismes mis en place dans les parlements pour signaler et gérer les cas d'intimidation ou de violence, en ligne ou hors ligne.

V. Analyse des résultats



© Parlement de l'Argentine

Argentine

1. Contexte général

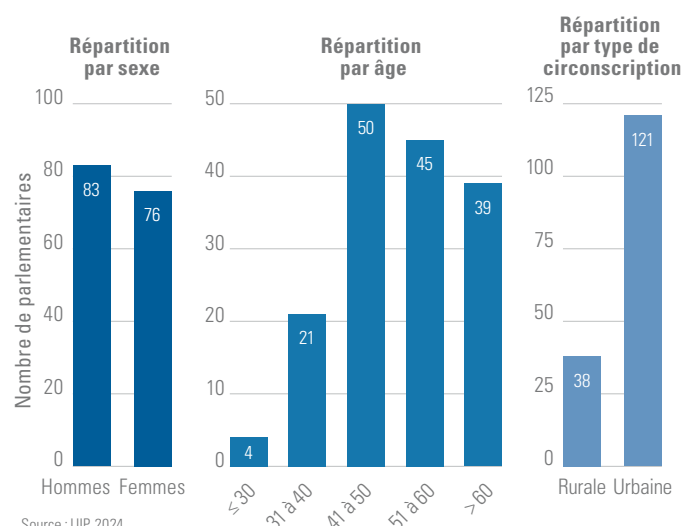
Après sept années sous le joug d'une dictature civilo-militaire brutale, l'Argentine a renoué avec la démocratie en 1983 et a, depuis, maintenu une tradition démocratique stable. Des élections libres et ouvertes sont organisées tous les deux ans, avec des taux de participation régulièrement élevés. Pour l'élection présidentielle de 2023, la participation a atteint 77,6 % du corps électoral. Depuis la transition démocratique, les élections se tiennent dans de bonnes conditions de transparence, et aucun cas de fraude n'a été signalé. L'éventail politique est large, plus de 50 partis entrant en concurrence au sein d'alliances diverses.

En Argentine, les membres de la Chambre des députés représentent les provinces et la Cité autonome de Buenos Aires. Ils sont élus pour quatre ans, la moitié des sièges étant renouvelée tous les deux ans. Le Sénat représente les provinces et la Cité autonome de Buenos Aires, avec trois sièges pour chacune de ces entités – deux issus de la majorité et un de la minorité – élus au suffrage populaire. Les sénateurs ont un mandat de six ans, un tiers de la chambre étant renouvelé tous les deux ans par rotation.

2. Résultats de l'enquête

L'enquête a été réalisée de décembre 2024 à janvier 2025, auprès de la totalité du Congrès national, avec un taux de réponse de 48,3 % (159 réponses sur 329 sièges). Les participants comprenaient 83 hommes (44 %) et 76 femmes (53 %), la plupart âgés de 41 à 60 ans, 121 représentant des districts urbains.

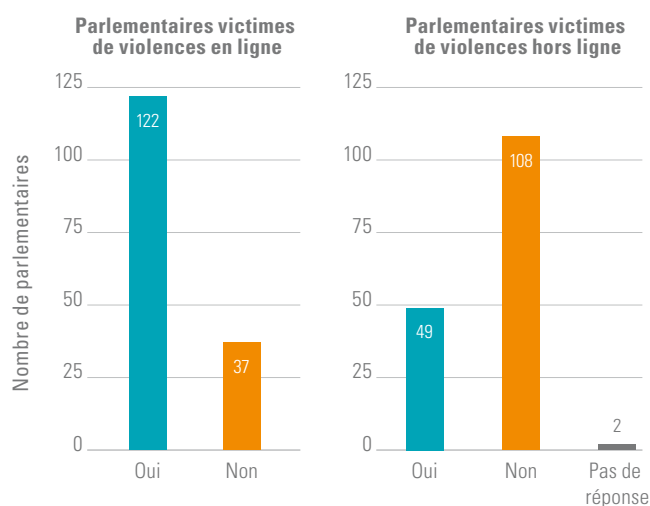
Figure 1. Argentine – Exemple de répartition



a. Incidence de la violence au cours de l'année écoulée

Globalement, 76,7 % des participants (122 sur 159) ont déclaré avoir subi des violences en ligne ou sur les réseaux sociaux, 30,8 % indiquant avoir été l'objet de violences physiques.

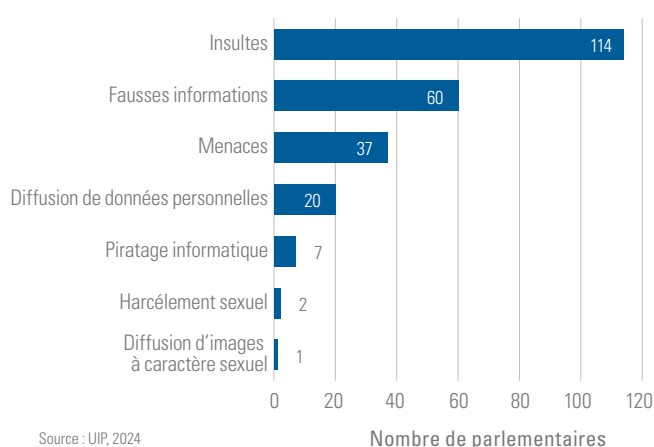
Figure 2. Parlementaires victimes de violences au cours de l'année écoulée



Source : UIP, 2024

Les insultes (71,6 %) constituent la forme la plus courante de violence en ligne signalée pour l'année écoulée. Viennent ensuite les fausses informations (37,7 %), les menaces (23,2 %), la divulgation d'informations personnelles (12,5 %), le piratage informatique (4,4 %), le harcèlement sexuel (1,2 %) et la diffusion d'images à caractère sexuel (0,6 %). Parmi les 122 parlementaires concernés, 67 % ont subi au moins une attaque par mois, la plupart des mois de l'année, 27 % ont fait l'objet d'incidents toutes les semaines et 5,7 % ont déclaré des agressions quasi quotidiennes.

Figure 3. Types de violences en ligne subies par les parlementaires

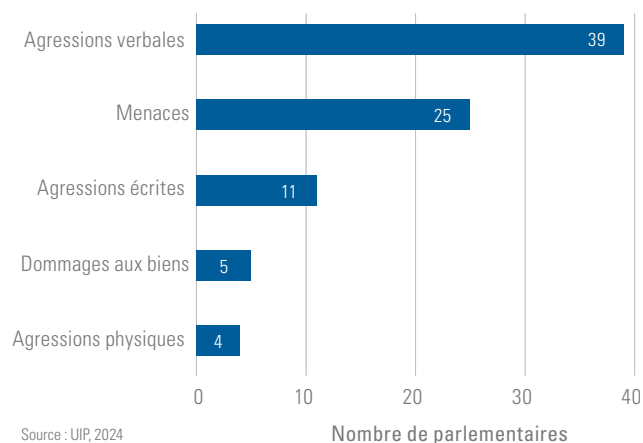


Source : UIP, 2024

« En général, les insultes sont formulées sur les réseaux sociaux par des gens qui reprennent les termes utilisés par le président lui-même. »

Hors ligne, la violence rencontrée dans des espaces physiques prend le plus souvent la forme d'agressions verbales (24,5 %), de menaces (16,3 %), d'agressions écrites (6,9 %), de dommages aux biens (3,1 %) ou de violences physiques (2,5 %). Dans la quasi-totalité des cas (98 %), les personnes concernées ont déclaré un incident par mois sur la plupart des mois de l'année.

Figure 4. Types de violences hors ligne subies par les parlementaires



Source : UIP, 2024

« À la sortie d'un restaurant, nous avons été violemment pris à partie par un groupe de clients. »

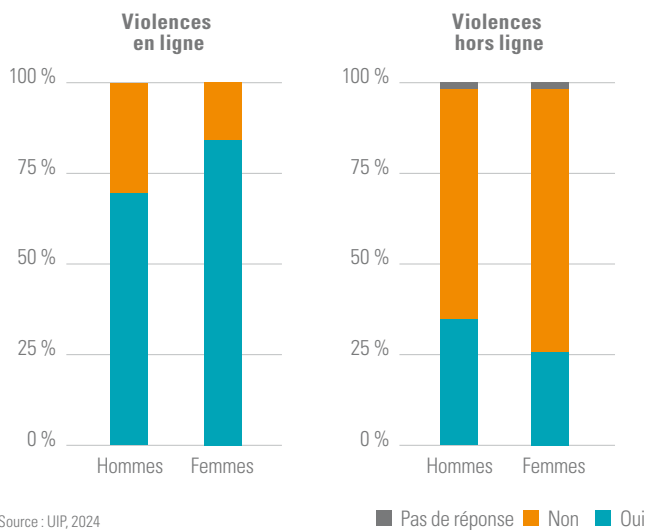
L'enquête a aussi révélé que de nombreux parlementaires avaient fait simultanément l'objet de plusieurs formes de violence. Parmi les 122 participants victimes d'incidents en ligne, 76 (62 %) ont fait état d'au moins deux types différents. De même, la moitié des personnes ayant subi des violences hors ligne ont déclaré avoir été victimes de plus d'une forme de violence au cours de l'année écoulée. En outre, 45 participants ont déclaré avoir été confrontés à la fois à des violences en ligne et hors ligne.

a.1. Ventilation des résultats

• Sexe

Quand l'on considère séparément les expériences des hommes et des femmes, on constate que les femmes déclarent plus d'actes de violence en ligne et les hommes plus d'actes de violence hors ligne. Ainsi, 82 % des femmes ayant participé à l'enquête ont déclaré avoir fait l'objet de violence sur les réseaux sociaux ou sur des canaux virtuels, tandis que ce pourcentage tombe à 69,8 % pour les hommes. À l'inverse, s'agissant de l'espace physique, 26,6 % des femmes ont déclaré avoir subi des violences hors ligne, tandis que ce pourcentage monte à 35,3 % pour les hommes.

Figure 5. Parlementaires victimes de violences, par sexe

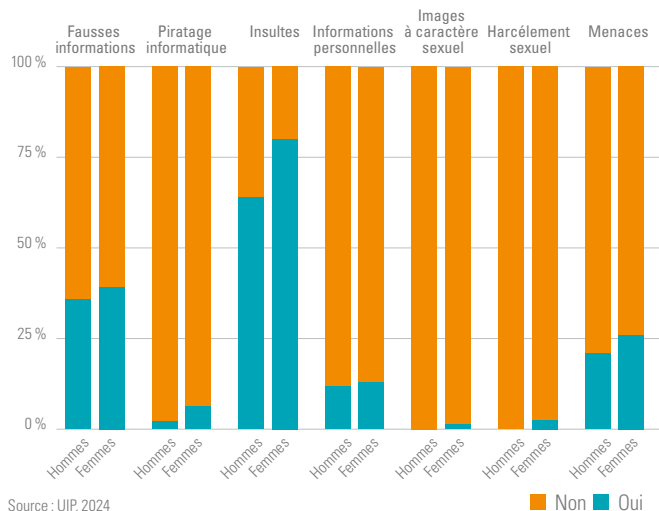


Source : UIP, 2024

Dans les deux groupes, les formes les plus courantes sont les agressions en ligne, les fausses informations, les menaces et la divulgation de données personnelles. Néanmoins, il semble que le harcèlement sexuel et la diffusion d'images à caractère sexuel concernent davantage les femmes que les hommes.

« Pendant des années, j'ai été victime de harcèlement en lien avec des problèmes personnels, des mensonges et des calomnies qui ont eu des conséquences irréversibles sur ma vie. La violence politique a été et reste une constante de ma carrière. »

Figure 6. Types de violence en ligne, selon le sexe des parlementaires

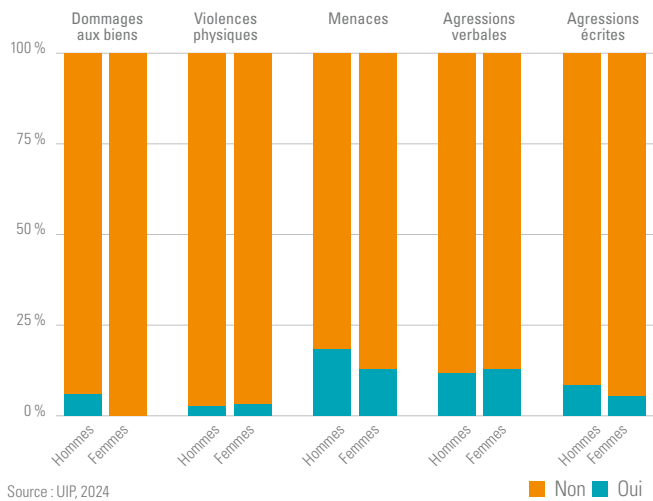


Source : UIP, 2024

Dans les espaces physiques, les répondants ont indiqué des niveaux similaires d'agressions verbales, de menaces, d'agressions écrites et de violences physiques. Des dommages aux biens n'ont toutefois été déclarés que par des hommes.

« Pendant les élections de 2015, une balle avec mes initiales gravées a été déposée chez moi. »

Figure 7. Types de violences hors ligne, selon le sexe des parlementaires

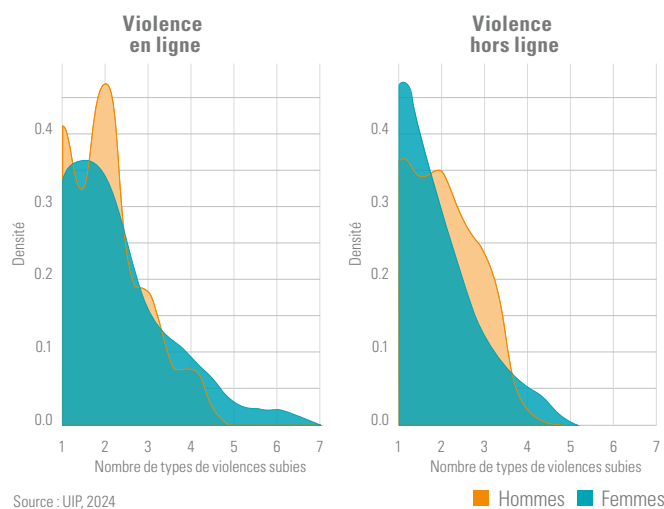


Source : UIP, 2024

■ Non ■ Oui

L'examen du recoupement des différentes formes de violence au cours de l'année écoulée révèle des schémas récurrents. Les hommes comme les femmes ont déclaré avoir fait l'objet d'un ou deux types de violences en ligne et certains en ont même déclaré trois ou quatre. Il est à noter que seules des femmes ont déclaré avoir subi jusqu'à cinq ou six formes de violence simultanément.

Figure 8. Coexistence de différents types de violences, par sexe



Source : UIP, 2024

■ Hommes ■ Femmes

« Au moment du débat sur l'avortement, j'ai été menacée sur Twitter. Mon adresse personnelle a été publiée et j'ai été traitée de meurtrière. »

Un test exact de Fisher a été effectué pour étudier les corrélations entre le sexe et l'expérience de la violence. Les résultats montrent une association statistiquement significative pour la violence en ligne ($p = 0,0373$), ce qui montre que dans cet échantillon, la probabilité de subir ce type de violence était plus forte pour les femmes que pour les hommes. Le rapport de cotes ($RC = 0,43$) montre que le risque de subir des violences en ligne est deux fois plus élevé pour les femmes que pour les hommes. Ce résultat reflète une importante tendance genrée qui mérite d'être étudiée plus avant. En revanche, aucune relation statistiquement

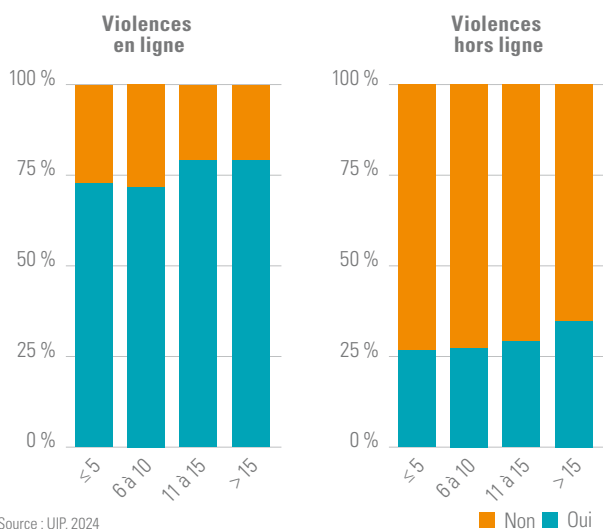
significative n'a été constatée pour la violence hors ligne ($p = 0,3754$), ce qui laisse penser que le sexe n'est pas un facteur déterminant des expériences de violence hors ligne dans ce contexte.

• **Nombre d'années en politique et âge**

Parmi les participants, 25,7 % ont déclaré avoir au plus 5 années d'expérience politique, 15,7 % entre 6 et 10 ans, 18,2 % entre 11 et 15 ans, et 40,2 % plus de 15 ans d'expérience.

Comme le montre le graphique ci-dessous, l'impact des violences en ligne comme des violences hors ligne est réparti de façon relativement égale entre ces catégories. Toutefois, s'agissant des violences hors ligne subies au cours de l'année écoulée, on constate qu'elles augmentent légèrement avec l'ancienneté des parlementaires.

Figure 9. Parlementaires victimes de violences, par nombre d'années en politique

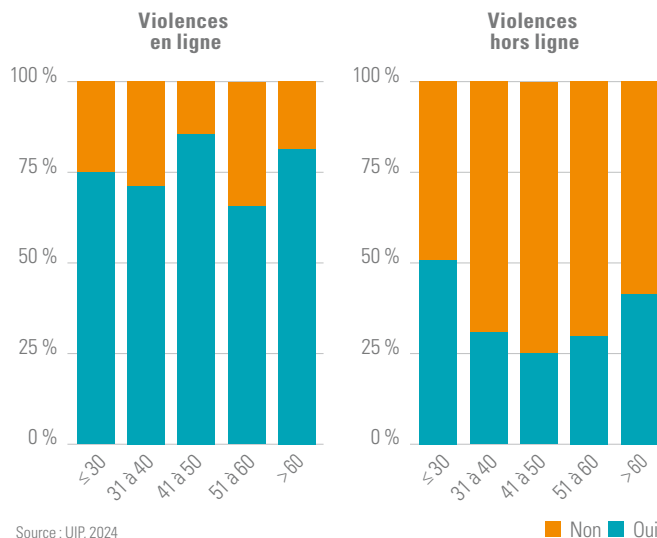


Source : UIP, 2024

Un test exact de Fisher a été effectué pour étudier l'association entre le nombre d'années en politique et l'expérience de la violence. Aucune association statistiquement significative n'a été établie entre le nombre d'années en politique et l'expérience de la violence, ni en ligne ($p = 0,7177$) ni hors ligne ($p = 0,8520$) ; l'expérience de la politique ne semble donc pas influencer sur l'exposition à la violence dans cet échantillon.

Comme indiqué plus haut, 84,2 % des participants avaient plus de 40 ans (31,4 % entre 41 et 50 ans, 28,3 % entre 51 et 60 ans et 24,5 % au-dessus de 60 ans).

Figure 10. Parlementaires victimes de violences, par tranches d'âge

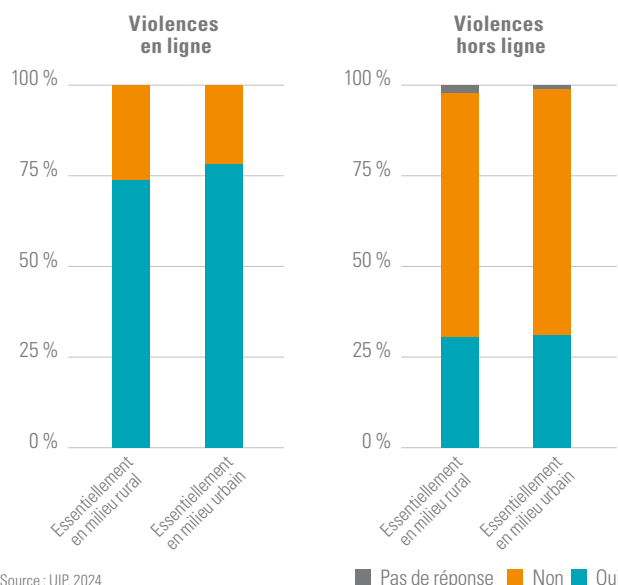


Source : UIP, 2024

Le test exact de Fisher effectué pour étudier la relation entre l'âge et l'expérience de la violence n'a donné de résultats statistiquement significatifs pour aucun des deux types de violences. S'agissant des violences en ligne, la valeur de p est de 0,0979, soit juste un peu au-dessus du seuil indiquant par convention une valeur significative, ce qui signale une possible association qui mérite d'être étudiée plus avant. S'agissant des violences hors ligne, le résultat, clairement non significatif ($p = 0,4028$), signale donc une relation non significative dans ce cas. Globalement, on ne constate pas d'association statistique claire entre l'âge et l'expérience de la violence dans cet échantillon, même si la valeur de p légèrement inférieure pour la violence en ligne pourrait signaler des tendances qui mériteraient de faire l'objet de recherches ultérieures.

• **Circonscriptions urbaines et rurales**

Figure 11. Parlementaires victimes de violences, par type de circonscription



Source : UIP, 2024

Les participants ont déclaré, à 76 %, représenter des circonscriptions majoritairement rurales. Les données ne montrent cependant pas ou peu de corrélation entre le type de circonscription représenté et la probabilité de subir des violences.

Le test exact de Fisher n’a révélé aucune relation significative entre le type de circonscription (urbaine ou rurale) et l’expérience de la violence. Pour la violence en ligne, la valeur de p s’établit à 0,6574, tandis qu’elle est de 0,8347 pour la violence hors ligne, ce qui indique que le caractère géographique des circonscriptions n’a pas de rôle déterminant dans l’exposition à la violence.

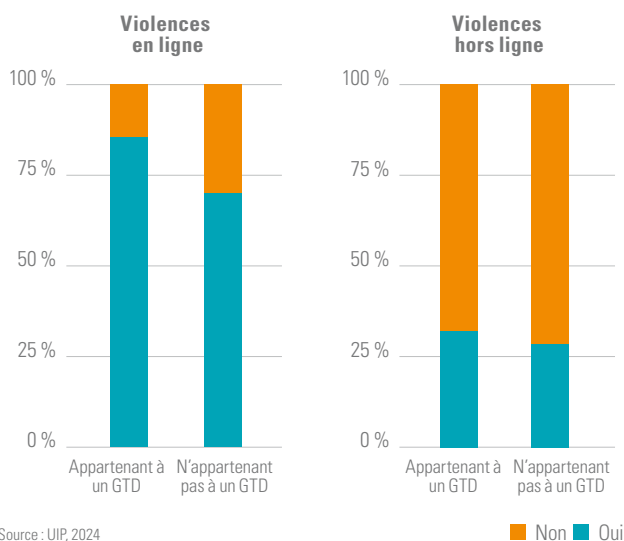
• **Appartenance à un groupe traditionnellement défavorisé**

Au total, 31,4 % des participants ont déclaré appartenir à un ou plusieurs groupes traditionnellement défavorisés, tandis que 64,1 % ont répondu négativement à cette question, les 4,4 % restants n’ayant pas donné de réponse.

Parmi les personnes revendiquant une appartenance à des groupes traditionnellement défavorisés, 86,7 % ont déclaré avoir été victimes de violences en ligne, contre 70,5 % des personnes ne considérant pas faire partie de l’un de ces groupes. S’agissant de la violence hors ligne, les pourcentages s’établissent à 33,9 % et 28,7 %, respectivement.

« Au fur et à mesure que mon parcours de militant LGBTIQ+ a été mieux connu et que je me suis ouvertement affiché comme homosexuel, les attaques se sont transformées en accusations de pédophilie, menaces de descentes de police à mon domicile et accusations de détention de documents à caractère pédopornographique. »

Figure 12. Violences à l’encontre de parlementaires issus de groupes traditionnellement défavorisés (GTD)



Source : UIP, 2024

Une relation statistiquement significative a été constatée entre l’appartenance à un groupe traditionnellement défavorisé et l’expérience de violences en ligne (p = 0,0446), ce qui indique que les membres de ces groupes ont plus de risques d’être la cible d’attaques dans les espaces numériques. Le rapport de cotes (RC = 2,54) montre que dans cet échantillon le risque de

subir des violences en ligne est deux fois plus élevé pour les personnes appartenant à un groupe traditionnellement défavorisé que pour les autres. Comme aucune association significative n’a été établie pour les violences hors ligne (p = 0,7079), il semble que cette disparité soit particulièrement forte en ligne.

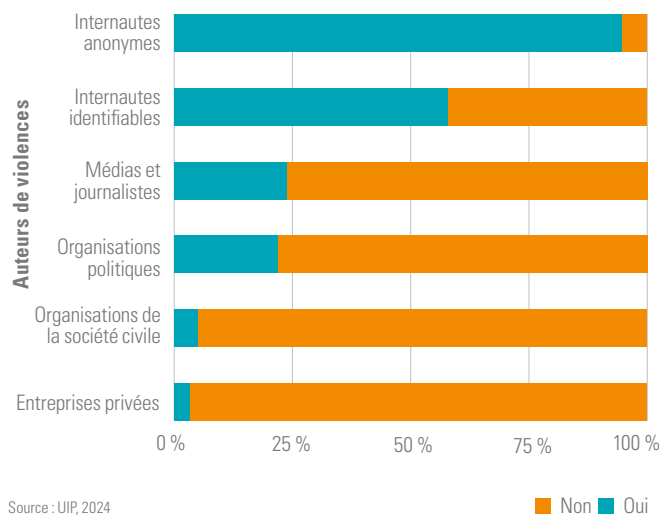
« Je fais l’objet d’insultes misogynes sur les réseaux sociaux. »

a.2. Qui commet les actes de violence ?

S’agissant des violences en ligne, les participants ont indiqué que dans leurs principales formes (insultes, diffusion de fausses informations et menaces) ces violences émanaient principalement d’internautes anonymes, de personnes identifiables ou des médias.

« J’ai signalé un troll libertarien qui m’insultait de manière très blessante et m’a menacé de mort à plusieurs reprises sur les réseaux sociaux. »

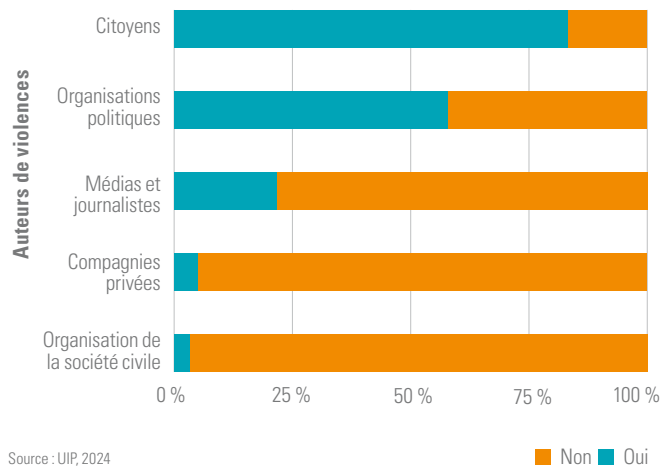
Figure 13. Auteurs de violences en ligne



Source : UIP, 2024

S’agissant des violences hors ligne, selon les déclarations, elles émanaient principalement de citoyens et d’organisations politiques ; certains participants ont néanmoins aussi mentionné des médias, des entreprises privées et des organisations de la société civile.

Figure 14. Auteurs de violences hors ligne



Source : UIP, 2024

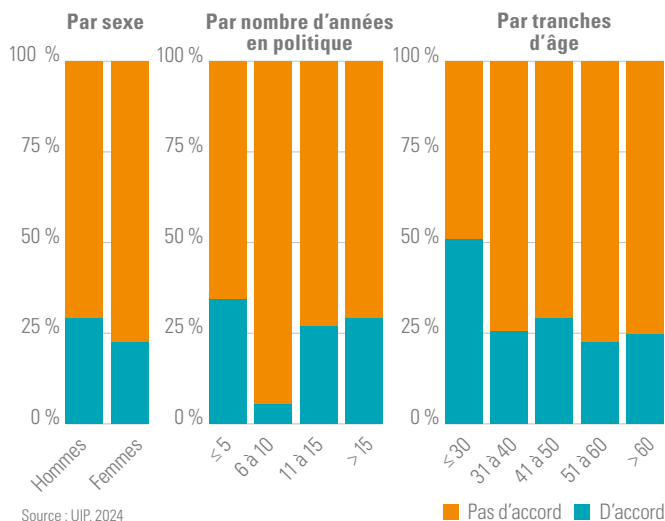
b. Perception de la violence

b.1. Banalisation de la violence

Selon les résultats, la plupart des participants ne pensent pas que « la violence est le prix à payer pour faire de la politique ». Cette affirmation est rejetée par 64,7 % des participants tandis que 22,6 % la considèrent valable, 8,1 % hésitent et 4,4 % n'ont pas répondu à la question.

Après ventilation des données par sexe, nombre des années en politique et âge, certaines tendances notables se dégagent. Les différences par sexe sont minimes, tandis que les parlementaires ayant entre 6 et 10 ans d'expérience sont ceux qui ont tendance à être les moins d'accord avec cette affirmation. À l'inverse, le groupe des plus jeunes – les moins de 30 ans – a davantage tendance à penser que la violence est inhérente à la vie politique.

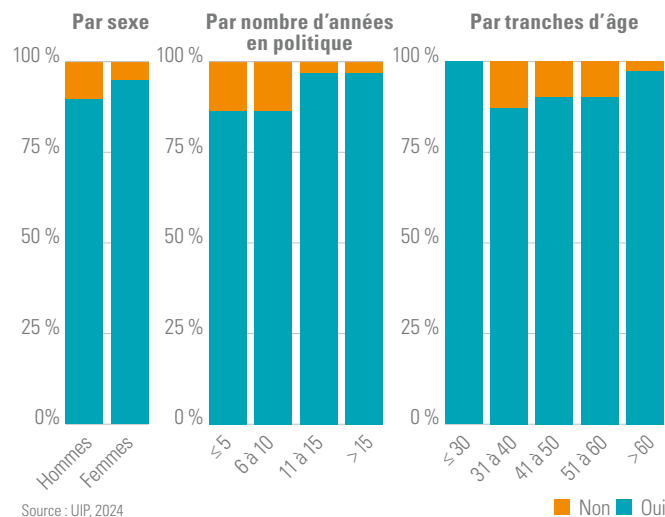
Figure 15. La violence est le prix à payer pour faire de la politique



b.2. Accroissement de la violence

Au total, 78,6 % des personnes sondées pensent que la violence a augmenté au cours des cinq dernières années, 6,9 % étant de l'avis contraire et 10 % incertaines. Les 4,4 % restants n'ont pas donné de réponse.

Figure 16. Perception d'une montée de la violence au cours des cinq dernières années



L'analyse désagrégée présentée ci-dessous est centrée sur les personnes ayant répondu par oui ou par non. Les graphiques mettent en évidence un sentiment équilibré d'accroissement de la violence selon le sexe et le nombre d'années d'expérience. On constate néanmoins des différences en considérant l'âge : la probabilité de ressentir une augmentation de la violence est plus forte chez les répondants de moins de 30 ans.

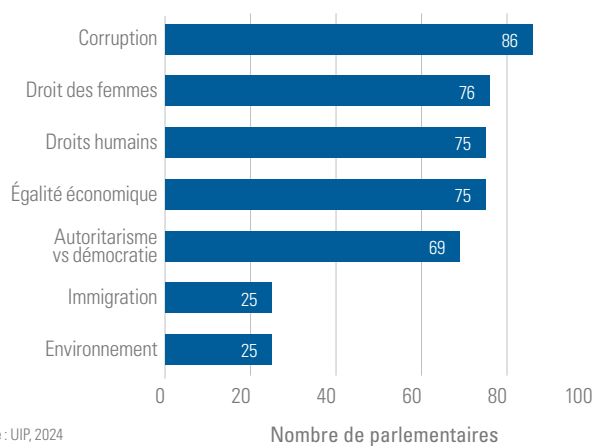
b.3. Contextes et sujets propices à la violence

La plupart des personnes interrogées déclarent que les violences augmentent quand certaines lois sont débattues (81,7 %), au moment de scandales de corruption (45,2 %) et à l'approche des élections (42,7 %). Seulement 5 % des participants pensent que l'augmentation n'a rien à voir avec des événements précis, et 2,5 % n'ont pas répondu à cette question.

« J'ai été victime de violence au moment du débat sur la «Loi de base». C'était chaotique et très violent. Des groupes organisés ont créé un climat de peur. »

Les sujets les plus susceptibles de susciter des violences sont les suivants : corruption, droits des femmes, droits humains, équité économique, autoritarisme vs démocratie, migration et environnement.

Figure 17. Perception des facteurs favorisant la violence



« En raison de mon vote sur le financement de l'université, j'ai été menacé et attaqué sur les réseaux sociaux et aussi physiquement, par des groupes universitaires, des organisations politiques et féministes, des administrateurs et des professeurs d'université. »

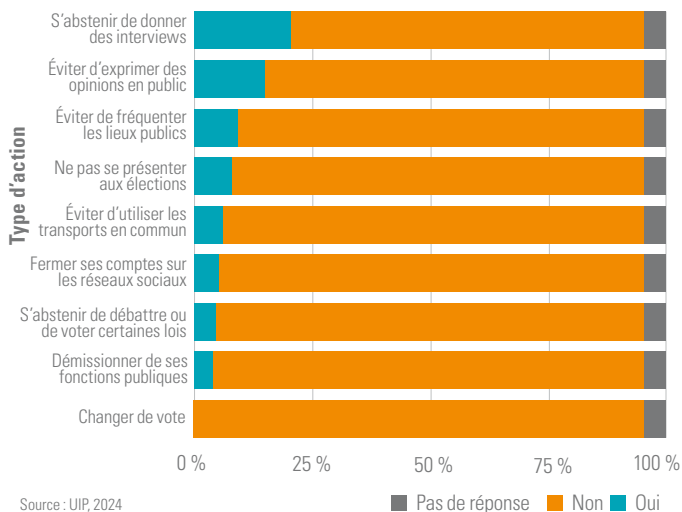
c. Conséquences de la violence sur la vie personnelle

c.1. Autocensure

Il a été demandé aux parlementaires si, à cause de la violence dont ils avaient fait l'objet, ils avaient envisagé d'éviter d'exprimer leurs opinions en public, de donner des interviews, de participer aux débats ou aux votes sur les lois, de fréquenter des lieux ou des transports publics, de fermer leurs comptes sur les réseaux sociaux, de changer leur façon de voter ou de démissionner. Ils ont déclaré à 38,3 % avoir envisagé de prendre une ou plusieurs de ces mesures. Dans

ce groupe, 20 % ont reconnu éviter les interviews, 15 % s'abstenir d'exprimer des opinions en public et 9,4 % éviter les lieux publics.

Figure 18. Avez-vous envisagé ces mesures ?



c.2. Violence à l'encontre de proches (famille et amis)

Parmi les personnes sondées, 30,5 % ont rapporté des épisodes violents à l'encontre de leur famille ou d'amis, tandis que 69,5 % ont déclaré ne pas avoir eu ce type de problème.

« Le cabinet du Président m'a inscrit sur une liste de «traîtres au peuple argentin» pour avoir voté contre trois paragraphes d'une loi. Ça s'est terminé par une bataille sur les réseaux sociaux qui a même atteint ma femme. »

d. Santé mentale

La proportion des parlementaires argentins ayant répondu au questionnaire de santé mentale et de bien-être (48 sur 160) est trop faible pour permettre de tirer des conclusions de prévalence. Néanmoins, plus de la moitié des répondants (25 sur 48, soit 52,1 %) ont déclaré que la violence – en ligne ou hors ligne – avait eu un impact négatif sur leur santé mentale et leur bien-être général. Ces parlementaires sont 44 % (11 sur 25) à avoir consulté un spécialiste.

Aucune association statistiquement significative n'a été établie entre les violences en ligne et les conséquences signalées sur la santé mentale. En revanche, une association statistiquement significative a été constatée pour les violences hors ligne : 56 % des personnes ayant subi ce type de violences (14 sur 25) ont signalé des répercussions négatives sur leur bien-être, contre 26 % (6 sur 23) pour les autres (p = 0,036). Les parlementaires ayant signalé des actes de violence hors ligne à l'encontre de leur famille ou de leurs amis ont aussi déclaré de plus hauts taux d'impact négatif sur leur bien-être (17 sur 25 soit 68 %) que ceux dont les familles n'avaient pas été visées (11 sur 23 soit 48 %), même si cette tendance n'est pas statistiquement significative.

Liens entre impact sur la santé mentale, comportement politique et routines quotidiennes.

Trois des 25 parlementaires ayant signalé des effets négatifs sur leur bien-être avaient envisagé de démissionner, ce que n'avait envisagé aucun des parlementaires dont le bien-être n'avait pas été atteint ; 20 % (5 sur 25) avaient envisagé de s'abstenir de participer aux débats ou aux scrutins relatifs à certaines lois, ce que n'avait envisagé aucun des parlementaires non concernés – un résultat presque statistiquement significatif (p = 0,051). Près de la moitié (48 %, 12 sur 25) avaient également envisagé de s'abstenir d'exprimer des opinions en public, contre 30,4 % (7 sur 23) des parlementaires n'ayant signalé aucun impact négatif sur leur bien-être.

Il apparaît en outre que la violence a une influence sur les activités quotidiennes. Quarante pour cent (10 sur 25) des parlementaires ayant signalé des effets négatifs sur leur bien-être déclarent avoir évité les lieux publics contre 13 % (3 sur 20) des parlementaires dont le bien-être n'a pas été affecté (une association presque statistiquement significative ; p = 0,052). Les parlementaires dont le bien-être a été affecté ont déclaré à 36 % (9 sur 25) avoir évité les transports publics contre 4,3 % (1 sur 23) des parlementaires dont le bien-être n'a pas été affecté (p = 0,011).

Bien que le nombre des parlementaires ayant répondu à ces questions soit relativement faible, l'analyse pointée des liens nets entre violences hors ligne, détresse psychologique et modification du comportement. Les résultats mettent en évidence de graves conséquences pour les personnes concernées et leur famille, mais également des implications plus larges pour le fonctionnement du parlement. Ils soulignent des relations complexes entre violence, bien-être et performance professionnelle, qui n'ont reçu, jusqu'ici, qu'une attention limitée de la littérature de recherche.

e. Conclusions

L'étude fournit une analyse de la violence politique exercée par le grand public à l'encontre des parlementaires en Argentine, sur la base d'un taux de réponse de 48,3 % (159 sur 329). Les conclusions montrent que la violence en ligne est un phénomène massif et récurrent : 76,7 % des personnes sondées ont déclaré en avoir fait l'objet, principalement sous la forme d'insultes, de fausses informations et de menaces. La violence hors ligne, bien que moins fréquente (30,8 %), reste importante, essentiellement sous la forme d'agressions verbales et de menaces.

On constate de nettes différences entre les sexes. Les femmes, qui font état d'une plus forte exposition aux violences en ligne (82 % contre 69,8 %), constituent le seul groupe à signaler avoir fait simultanément l'objet de cinq types de violences, voire plus, parmi lesquels le harcèlement sexuel et la diffusion de contenus à caractère sexuel. Les hommes ont, quant à eux, signalé un peu plus de violences hors ligne. Le test exact de Fisher confirme une association statistiquement significative entre le sexe et la violence en ligne (p = 0,0373), la probabilité des femmes à en faire l'expérience étant deux fois plus forte que celle des hommes. Aucune relation significative n'a été constatée pour la violence hors ligne (p = 0,3754).

Pour la violence en ligne, une corrélation statistiquement significative apparaît avec le sentiment d'appartenance à un groupe traditionnellement défavorisé (sexe, race, origine ethnique, statut socioéconomique, identité sexuelle). Parmi ces parlementaires, 86,7 % ont signalé des agressions en ligne, contre 70,5 % des parlementaires n'ayant pas le sentiment d'appartenir à l'un de ces groupes. Aucune corrélation de ce type n'a été observée pour la violence hors ligne. Ces résultats soulignent la disproportion de l'exposition des groupes marginalisés en politique.

S'agissant de l'âge, du nombre d'années en politique ou de la caractéristique géographique de la circonscription (urbaine ou rurale), aucune association significative n'a été constatée. On peut en conclure que l'exposition à la violence en Argentine dépasse les limites démographiques et géographiques et dépend surtout du contexte, des prises de parole et de la polarisation des opinions. Le critère de l'âge, qui approche toutefois le seuil de valeur significative ($p = 0,0979$) pour la violence en ligne, mériterait une étude plus approfondie.

S'agissant des auteurs de violences en ligne, les répondants indiquent qu'ils sont le plus souvent des anonymes, des personnes identifiables ou des agences de média, tandis que les violences hors ligne émanent souvent de citoyens et de groupes politiques. Les parlementaires ont été nombreux à établir un lien direct entre ces attaques et un climat politique antagoniste entretenu par l'exécutif, remarquant que des commentaires antagonistes de la part de hauts fonctionnaires, y compris du Président, avaient été suivis de vagues de harcèlement. Il a aussi été souligné que les débats sur des questions comme l'avortement, les dépenses publiques ou la corruption avaient tendance à servir de déclencheurs.

Malgré sa fréquence, la plupart des parlementaires (64,7 %) ont rejeté l'idée que la violence était simplement « le prix à payer pour faire de la politique ». Néanmoins, 38,3 % ont déclaré avoir changé de comportement – évitant de donner des interviews, d'apparaître en public ou d'emprunter les transports en commun – et environ un tiers a signalé que des membres de leur famille ou des collaborateurs proches avaient également été visés.

Les dynamiques culturelles et politiques jouent un rôle clé dans l'exécution et la perception de la violence. Depuis 1983, l'Argentine connaît une robuste tradition démocratique qui coexiste désormais avec un débat public de plus en plus polarisé. La personnalisation des conflits politiques, doublée du recours à des propos conflictuels de la part de hauts fonctionnaires, a assoupli les limites de l'acceptable. Dans le même temps, la culture de tolérance vis-à-vis de propos publics virulents brouille la frontière entre confrontation et violence – en particulier en ligne. Il devient donc plus compliqué de distinguer les abus, surtout lorsqu'ils concernent des groupes marginalisés ou dissidents.

L'étude présente des limitations qu'il est important de reconnaître. Si l'échantillon global permet une analyse comparative, le calcul statistique est moins performant pour les plus petits sous-groupes (catégorie des jeunes parlementaires ou des parlementaires issus de groupes traditionnellement défavorisés, par exemple). En outre, en raison de l'approche méthodologique axée sur la violence émanant du public, il est possible que des formes de violence exercées directement dans les locaux du parlement aient été négligées.

Globalement, les résultats montrent qu'en Argentine la violence politique est répandue. Elle tend à se banaliser, en particulier dans les espaces numériques, et est souvent renforcée par la parole gouvernementale. Malgré des associations statistiques limitées, les expériences vécues par les parlementaires révèlent des tendances préoccupantes. L'étude met en lumière la nécessité d'analyser les effets à long terme de la violence, le rôle des leaders politiques dans sa légitimation ainsi que son impact sur le mode de fonctionnement des parlementaires et du parlement dans un climat d'intimidation chronique.



D'après l'enquête menée au Bénin entre décembre 2024 et janvier 2025, 7 parlementaires sur 10 ont subi au moins une forme de violence. © Yanick Folly/AFP

Bénin

1. Contexte général

Depuis sa transition démocratique du début des années 1990, le Bénin est considéré comme l'une des démocraties les plus stables d'Afrique de l'Ouest. Dix élections générales y ont été régulièrement organisées depuis 1991. En décembre 2025, le pays a toutefois connu une grave crise politico-militaire : l'ordre constitutionnel a été brièvement perturbé par une tentative de coup d'État qui a été déjouée. Cet épisode signale des tensions profondes à l'œuvre dans le paysage politique, même si les élections prévues conformément au calendrier constitutionnel ont été maintenues.

Selon l'Afrobaromètre (2023), près de 79 % des citoyens béninois déclarent préférer la démocratie à toute autre forme de gouvernement, ce qui marque une forte adhésion sociétale aux institutions démocratiques.

La société béninoise, très diverse, comprend plus de 50 groupes ethniques (Minority Rights Group, 2018). Contrairement à ce qui se passe dans d'autres États d'Afrique de l'Ouest, aucun groupe ne domine la politique nationale, les divisions ethniques et religieuses se réglant traditionnellement de manière pacifique. Néanmoins, les disparités restent fortes entre une région sud plus riche et plus densément peuplée et une région nord moins développée.

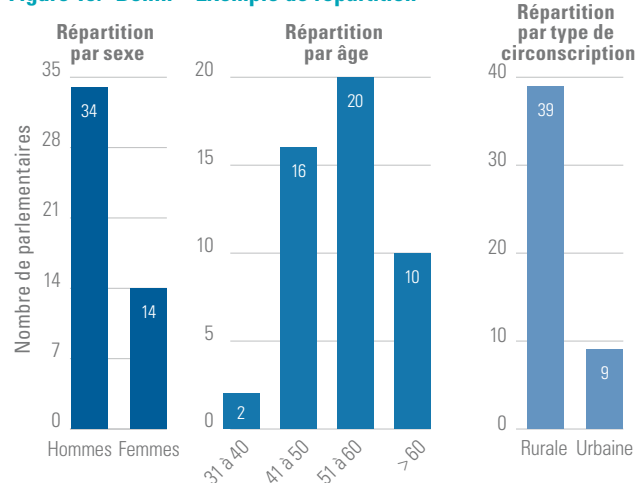
Par ailleurs, des violences sexistes mettent en lumière les complexités de la société. Alors que près de 80 % des personnes ayant participé à l'enquête ont indiqué que ce

type de violence était rare parmi leurs groupes de population, 30 % des femmes de 15 à 49 ans ont déclaré avoir subi des violences au cours de leur existence (Afrobaromètre, 2024).

2. Résultats de l'enquête

L'enquête, réalisée entre décembre 2024 et janvier 2025 parmi les membres de l'Assemblée nationale, a enregistré un taux de réponse de 44 % (48 sur 109). Parmi les personnes ayant répondu, il y avait 14 femmes et 34 hommes, soit 29,17 % pour les premières et 70,83 % pour les seconds. S'agissant de la répartition par âge, 95,8 % des répondants avaient plus de 40 ans, tandis que 81 % représentaient des circonscriptions majoritairement rurales.

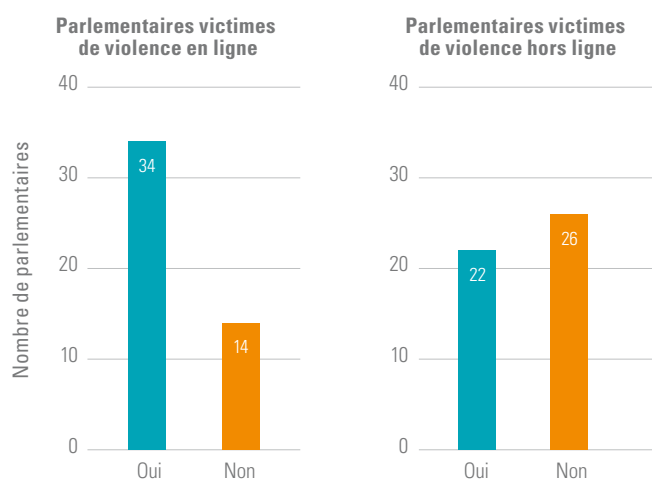
Figure 19. Bénin – Exemple de répartition



a. Incidence de la violence au cours de l'année écoulée

Selon les résultats de l'enquête, 70 % des parlementaires ont fait l'objet d'au moins une forme de violence au cours de l'année écoulée. En particulier, 70,8 % (34 sur 48) ont signalé des incidents de violence en ligne ou numérique, tandis que 45,8 % (22 répondants) ont signalé des violences physiques ou hors ligne.

Figure 20. Parlementaires victimes de violences au cours de l'année écoulée

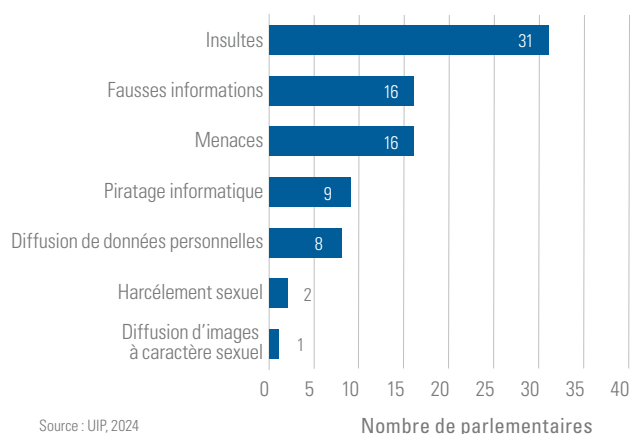


Source : UIP, 2024

« Des militants haineux multiplient les insultes sur les réseaux sociaux. »

Dans la sphère numérique, les insultes et les discours de haine ont représenté les formes les plus courantes de violence au cours de l'année écoulée, comme en attestent 64,5 % des sondés. Les menaces et la diffusion de fausses informations viennent ensuite (toutes deux à 33,3 %), à côté du piratage de comptes personnels (18,7 %) et de la divulgation d'informations personnelles (16,6 %). On trouve aussi des cas de harcèlement sexuel, qui sont moins fréquents, mais néanmoins significatifs (4,1 %) ainsi que des cas de diffusion d'images à caractère sexuel (2 %). Il est à noter que certains parlementaires, parmi les plus touchés (30 sur 34), ont déclaré avoir subi au moins un incident par mois, quasiment toute l'année, soulignant le caractère soutenu et répétitif des attaques en ligne.

Figure 21. Types de violences en ligne subies par les parlementaires

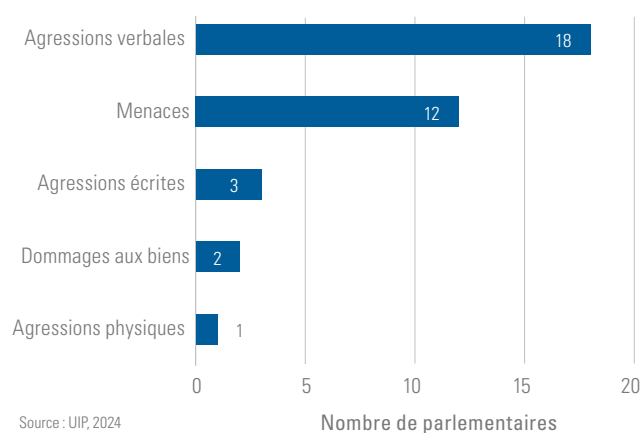


Source : UIP, 2024

« J'ai été victime d'attaques dans les titres de journaux en ligne publiés pendant la campagne des élections législatives et après mon élection. »

Dans la sphère physique, les agressions verbales sont la forme de violence la plus fréquemment rencontrée au cours de l'année écoulée, comme l'ont indiqué 37,5 % des participants. Viennent ensuite les menaces (25 %), les agressions écrites (6,2 %), les dommages aux biens (4 %) ainsi que des cas isolés d'agression sexuelle (2 %). Aucune agression physique n'a été signalée. Comme pour les incidents en ligne, ces phénomènes n'ont rien de sporadique : sur les 22 parlementaires ayant fait l'objet de violences, 19 ont indiqué que les incidents se produisaient au moins une fois par mois, quasiment toute l'année, ce qui est caractéristique d'un climat d'hostilité chronique hors ligne.

Figure 22. Types de violences hors ligne subies par les parlementaires



Source : UIP, 2024

L'enquête révèle également que les parlementaires sont souvent simultanément l'objet de multiples formes de violence. Parmi les 34 parlementaires ayant déclaré des abus en ligne, 23 ont indiqué avoir été exposés à au moins deux formes de violence différentes. S'agissant de violence hors ligne, plus de la moitié des personnes concernées ont également été soumises à de multiples types d'agression au cours de l'année écoulée. Il est à noter que 22 parlementaires ont déclaré avoir subi aussi bien des violences en ligne que des violences hors ligne, ce qui souligne le caractère complexe et multiforme de ces menaces.

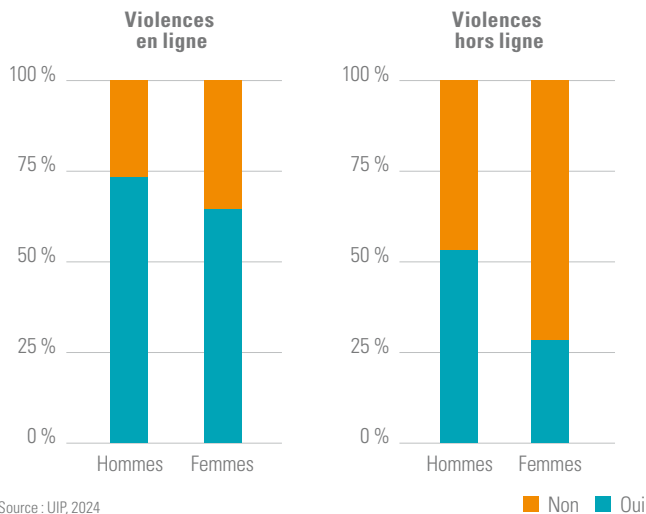
a.1. Ventilation des résultats

• Sexe

Comme indiqué plus haut, les élections législatives de 2023 étaient les premières à appliquer un quota par sexe de 24 sièges, ce qui a permis d'accroître la représentation des femmes à l'Assemblée nationale, leur nombre étant passé de 6 à 29.

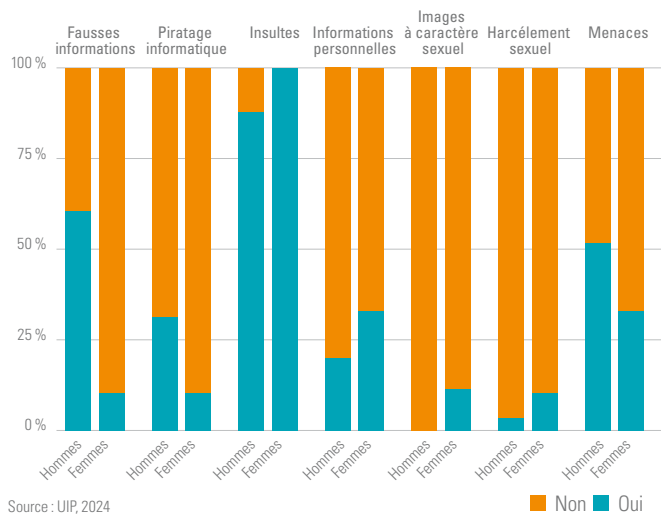
Dans le cadre de l'enquête, les femmes ont déclaré avoir fait l'expérience de violences dans une proportion légèrement inférieure aux hommes, signalant à 64 % des violences en ligne, contre 73,5 % des hommes. Même si ces résultats contredisent les tendances générales observées à l'échelle mondiale, qui montrent que les femmes font souvent l'objet d'attaques sexistes plus ciblées, elles mettent en lumière la nécessité d'interpréter les résultats de l'enquête dans le contexte social et institutionnel propre au Bénin.

Figure 23. Parlementaires victimes de violences, par sexe



Par ailleurs, 71 % des femmes sondées ont déclaré ne pas avoir été victimes de violences physiques, contre seulement 47 % des hommes. Ce résultat est conforme à celui d'autres études montrant qu'en politique les hommes sont davantage exposés que les femmes à des violences physiques.

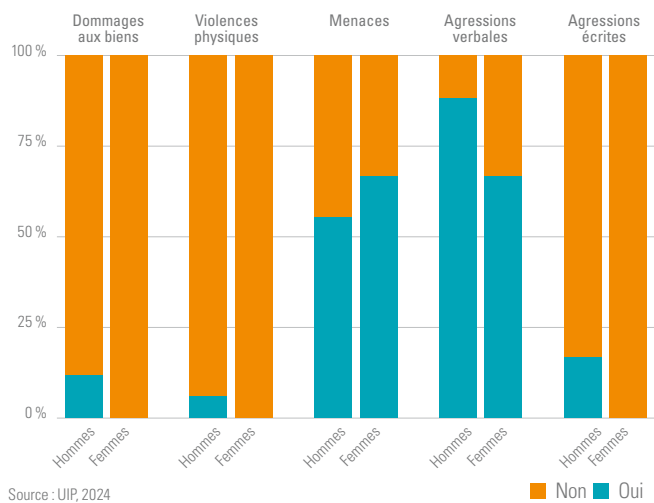
Figure 24. Types de violence en ligne, selon le sexe des parlementaires



« J'ai été insultée après avoir demandé une meilleure représentation des femmes dans les conseils communaux. Les attaques sur les réseaux sociaux se sont succédé pendant des jours et des jours. »

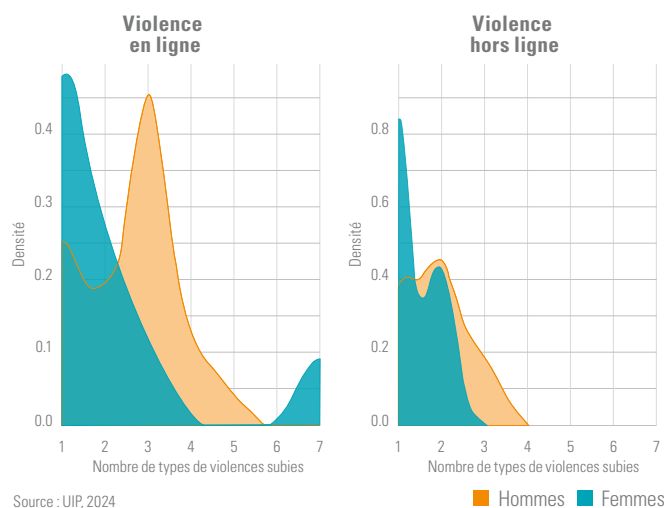
En ligne ou hors ligne, les formes de violence les plus courantes sont les insultes, les agressions verbales et les menaces. La répartition est relativement équilibrée selon les catégories, sauf en ce qui concerne les fausses informations en ligne, qui semblent avoir davantage concerné les hommes que les femmes.

Figure 25. Types de violence hors ligne, selon le sexe des parlementaires



La tendance se confirme quand on considère les formes de violence concomitantes observées au cours de l'année écoulée. La plupart des femmes parlementaires ont déclaré n'avoir subi qu'une sorte de violence en ligne, alors que la plupart des hommes ont indiqué avoir été simultanément victimes de trois types de violences. Un schéma similaire s'observe pour les violences hors ligne – ce qui était prévisible au vu de la bien plus faible incidence déclarée par les femmes.

Figure 26. Coexistence de différents types de violences, par sexe



Pour analyser les associations éventuelles entre violences en ligne et hors ligne et aspects sociodémographiques, nous avons utilisé un test exact de Fisher. Ce test non paramétrique est en effet particulièrement adapté aux échantillons de petite taille ainsi qu'aux tableaux de contingence avec de faibles fréquences attendues – deux caractéristiques qui concernent plusieurs des sous-ensembles de données de l'enquête. Contrairement au test du khi-carré, le test exact de Fisher donne des valeurs p précises indépendamment des hypothèses de répartition, d'où une évaluation plus robuste de la signification statistique dans ces conditions. Il est néanmoins important de noter que, si le test exact de Fisher est fiable pour la détermination de relations statistiquement significatives, il ne fournit pas d'estimation

directe de l'effet de taille ou de la force d'association. De ce fait, les rapports de cotes ont également été calculés afin de compléter l'interprétation des résultats. Parmi les limitations, il convient de citer une puissance statistique réduite pour les échantillons déséquilibrés ou de petite taille, laquelle peut masquer des associations valables n'atteignant pas les seuils de signification.

S'agissant du sexe, les tests n'ont révélé aucune association statistiquement significative ni pour la violence en ligne ($p = 0,4861$) ni pour la violence hors ligne ($p = 0,1019$). Les rapports de cotes pointent néanmoins, à chaque fois, des tendances différentes. Pour la violence en ligne, il y avait 1,71 fois plus de chances que les hommes signalent des incidents que les femmes, tandis que pour la violence hors ligne, les hommes ont signalé des incidents à un taux nettement plus élevé, avec un rapport de cotes à 3,65. Bien que ces résultats n'atteignent pas les seuils de signification statistique conventionnels, ils signalent des tendances genrées de l'exposition à la violence qui mériteraient d'être étudiées plus avant, notamment en ce qui concerne les violences hors ligne.

• Nombre d'années en politique et âge

Parmi les participants, 35,1 % ont déclaré avoir au plus 5 années d'expérience politique, 22,9 % entre 6 et 10 ans, 17,3 % entre 11 et 15 ans, et 18,7 % plus de 15 ans.

Comme le montre le graphique, l'impact des violences tant en ligne que hors ligne est assez homogène pour ces différents groupes. S'agissant des violences hors ligne, on constate un léger ralentissement au fur et à mesure que l'expérience s'accroît.

Figure 27. Parlementaires victimes de violences, par nombre d'années passées en politique



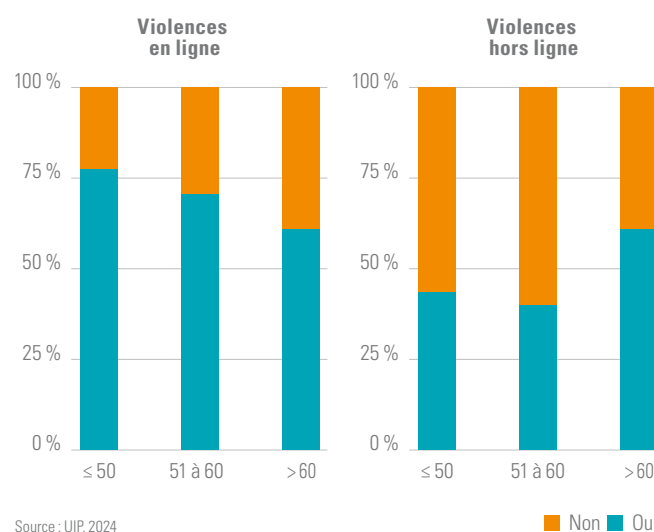
Source : IPU, 2024

Le test exact de Fisher n'a révélé aucune association statistiquement significative entre le nombre d'années en politique et l'exposition à la violence, pas plus en ligne ($p = 0,3211$) que hors ligne ($p = 0,7583$). Au vu de ces résultats, on peut conclure que, dans cet échantillon, la durée de l'engagement politique ne semble pas avoir d'effet sur l'exposition à l'une ou l'autre de ces formes de violence. Même si l'on peut penser que des politiciens expérimentés

ont mis au point des stratégies pour limiter les risques ou leur visibilité, ces résultats n'indiquent pas de tendance nette en lien avec l'ancienneté en politique.

Comme indiqué plus haut, 95,8 % des répondants avaient plus de 40 ans : 33,3 % entre 41 et 50 ans, 41,6 % entre 51 et 60 ans, et 20,8 % plus de 60 ans. Aucune relation directement proportionnelle entre l'âge et l'expérience politique n'a été constatée pour cet échantillon. Deux répondants seulement entraient dans le groupe des 31 à 40 ans et aucun dans celui des moins de 31 ans. De ce fait, aux fins de l'analyse, nous avons combiné ces groupes en une seule catégorie de « 50 ans ou moins ».

Figure 28. Parlementaires victimes de violences, par tranche d'âge



Source : UIP, 2024

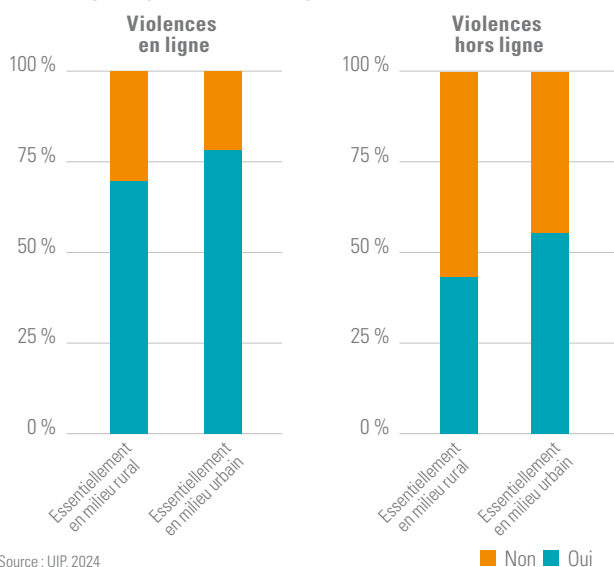
On voit sur le graphique que l'impact des violences en ligne affiche une légère baisse avec l'augmentation de l'âge des parlementaires, tandis que la tendance est inverse pour les violences hors ligne.

Le test exact de Fisher ne met en évidence aucune association statistiquement significative entre l'âge et les violences en ligne ($p = 0,5156$) ou hors ligne ($p = 1,0000$). La distribution des réponses s'avère assez équilibrée sur les différentes tranches d'âge, aucune catégorie n'affichant une exposition à la violence nettement plus élevée ou nettement plus faible. S'agissant des violences hors ligne, les proportions identiques de réponses relevées pour les différents groupes peuvent expliquer la valeur $p = 1,0000$, qui signale l'absence de variation détectable pour cet échantillon plutôt que l'existence d'une association.

• Circonscriptions urbaines et rurales

Les parlementaires ont déclaré à 81 % représenter des circonscriptions majoritairement rurales. Malgré ce déséquilibre, les résultats pointent un plus fort impact de la violence hors ligne en contexte urbain.

Figure 29. Parlementaires victimes de violences, par type de circonscription



Source : UIP, 2024

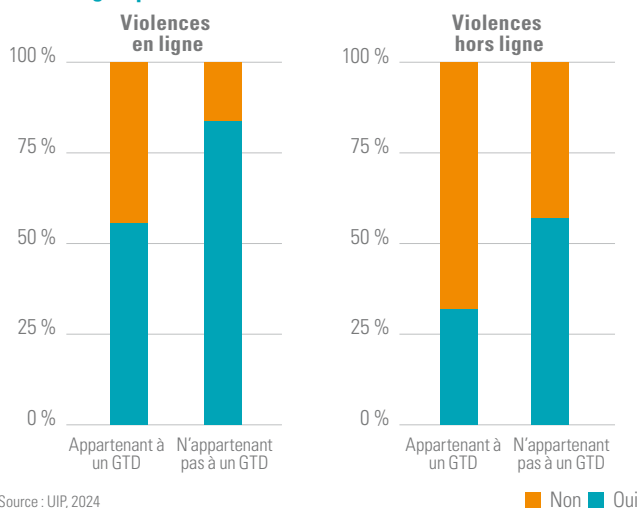
Le test exact de Fisher ne met en évidence aucune association statistiquement significative entre le type de circonscription (urbaine ou rurale) et l'exposition aux violences en ligne ($p = 0,7041$) ou hors ligne ($p = 0,4864$). Ces résultats indiquent une similarité globale du signalement de violences, quel que soit le contexte géographique.

• **Appartenance à un groupe traditionnellement défavorisé**

Parmi les participants, 45,8 % ont déclaré appartenir à un ou plusieurs groupes traditionnellement défavorisés (GTD) contre 52 % déclarant le contraire, les autres n'ayant pas répondu à cette question.

Les résultats de l'enquête ne confortent pas l'hypothèse selon laquelle les membres de groupes traditionnellement défavorisés seraient davantage exposés à la violence. Sur les parlementaires revendiquant une telle appartenance, 54 % ont indiqué avoir été victimes de violences en ligne, contre 84 % des parlementaires hors des groupes minoritaires. En ce qui concerne les violences hors ligne, les chiffres sont de 31,8 % et 56 %, respectivement.

Figure 30. Violences à l'encontre de parlementaires issus de groupes traditionnellement défavorisés (GTD)



Source : UIP, 2024

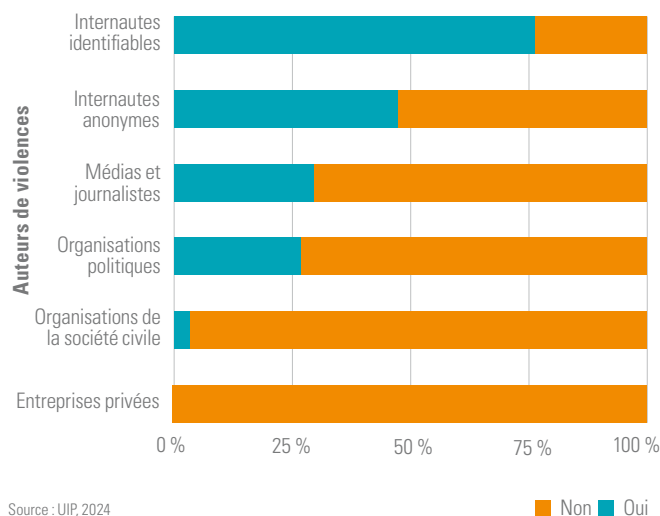
La relation entre l'appartenance à un groupe traditionnellement défavorisé et l'expérience de la violence est presque statistiquement significative pour les violences en ligne ($p = 0,0533$), avec un rapport de cotes à 0,24. Il semble donc que, dans l'échantillon concerné, les personnes appartenant à ces groupes ont eu moins tendance à signaler des violences en ligne, bien que le résultat n'atteigne pas le seuil conventionnel de signification statistique. S'agissant des violences hors ligne, aucune association statistiquement significative n'a été constatée ($p = 0,1428$), le rapport de cotes à 0,37 indiquant une tendance similaire, mais avec un plus faible niveau d'évidence. Ces résultats pointent un schéma potentiel qui mériterait d'être étudié plus avant sur des échantillons plus vastes.

a.2. Qui commet les actes de violence ?

S'agissant de violence en ligne, les répondants ont indiqué que les actes de violence (insultes et menaces principalement), émanaient en premier lieu d'internautes identifiables, d'internautes anonymes et de médias.

« J'ai été menacé d'emprisonnement sur WhatsApp par un individu que je n'ai pas encore réussi à identifier. »

Figure 31. Auteurs de violences en ligne

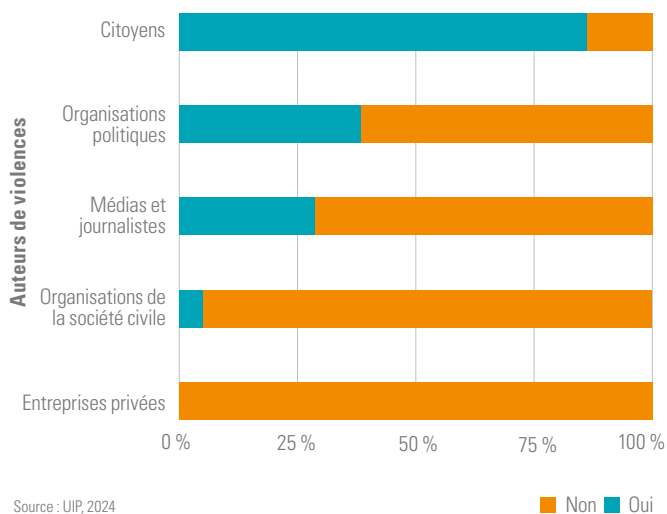


Source : UIP, 2024

« Après l'un de mes discours sur le contrôle de l'action du gouvernement, qui a vraiment provoqué des remous dans la population, un citoyen m'a pris en photo et s'est moqué de ma tenue vestimentaire sur tous les forums de ma circonscription électorale, afin de nuire à mon image. »

Dans la sphère hors ligne, les actes de violence sont surtout le fait de citoyens. Aucune entreprise privée, aucun syndicat n'a été cité comme instigateur d'actes de violence.

Figure 32. Auteurs de violences hors ligne



Source : UIP, 2024

b. Perception de la violence

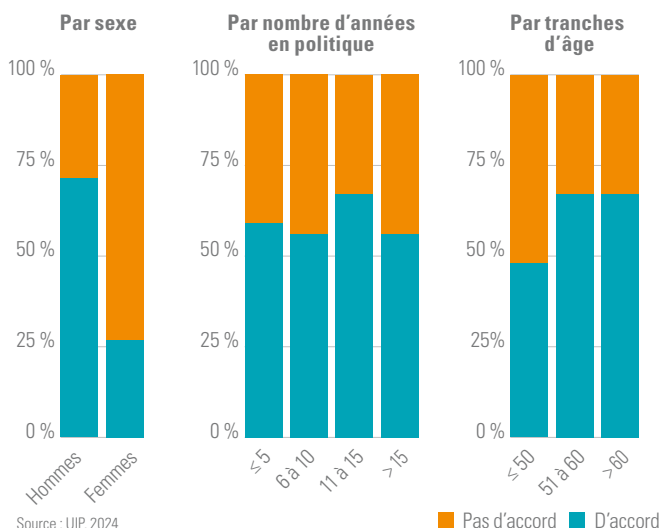
b.1. Banalisation de la violence

Les résultats montrent que les parlementaires sondés sont plus nombreux à considérer que la violence fait partie du prix à payer pour faire de la politique qu'à rejeter cette affirmation : 52 % sont d'accord, 35 % ne sont pas d'accord, les autres n'ayant pas répondu à la question.

« Je prends les injures avec philosophie, ayant déjà connu les pires expériences dans ma vie sociale antérieure à ma carrière politique. »

Après ventilation des résultats par sexe, expérience politique et âge, des tendances notables se dégagent. Le sentiment que la violence est « normale » est significativement plus répandu parmi les hommes que parmi les femmes, dont l'entrée en politique est généralement plus récente. Il est aussi moins répandu parmi les parlementaires âgés de moins de 51 ans que parmi leurs collègues plus âgés.

Figure 33. La violence est le prix à payer pour faire de la politique



Source : UIP, 2024

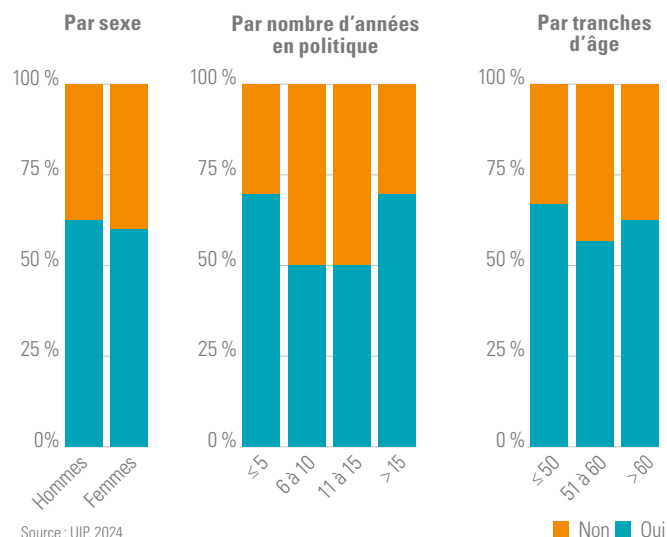
b.2. Accroissement de la violence

La moitié des répondants estiment que la violence a récemment augmenté, 31 % pensent le contraire et 8,8 % sont incertains. Les autres n'ont pas répondu à la question.

« La violence a explosé à la suite des élections présidentielles de 2016. »

L'analyse désagrégée présentée ci-dessous est fondée sur les participants ayant répondu « oui » ou « non », soit 80 % de l'échantillon. Les graphiques mettent en évidence une perception plutôt équilibrée de l'accroissement de la violence selon le sexe et la tranche d'âge. Des différences apparaissent néanmoins avec le nombre d'années d'expérience et le parcours politique. Les parlementaires aux deux extrémités du spectre – avec 5 ans d'expérience maximum ou plus de 15 ans d'expérience – ont davantage tendance à considérer que la violence a augmenté au cours des cinq dernières années.

Figure 34. Perception d'une montée de la violence au cours des cinq dernières années



Source : UIP, 2024

b.3. Contextes et sujets propices à la violence

La plupart des participants ont déclaré que la violence avait tendance à augmenter quand certaines lois étaient débattues (75 %) ainsi qu'à l'approche des élections (73 %). De plus, 39 % ont également indiqué que la violence augmentait lorsqu'un cas de corruption était rendu public.

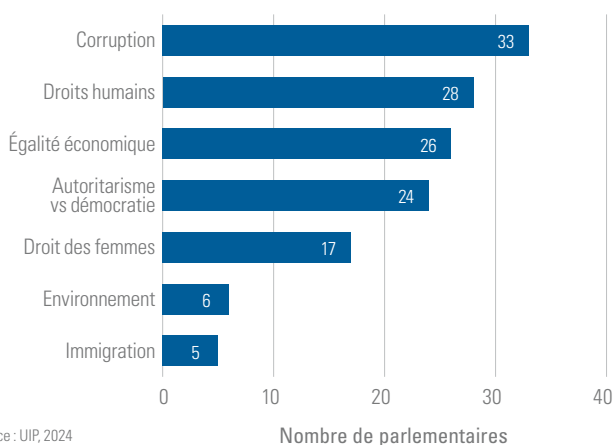
« Il y a eu des violences au moment du vote sur la loi de protection des femmes et des filles, et sur le nouveau code électoral. »

Ainsi, au Bénin, après les élections législatives de 2019, les violences politiques ont nettement augmenté : les parlementaires et d'autres personnalités politiques ont été la cible d'attaques virtuelles et de campagnes de dénigrement. Ces dernières ont pris des formes diverses, depuis les menaces en ligne jusqu'à la divulgation non autorisée d'informations personnelles et ont eu des conséquences significatives sur l'engagement politique — en particulier des femmes et des plus jeunes.

« Au moment du vote de la loi sur la santé reproductive, tous les parlementaires ont été la cible d'insultes sur les réseaux sociaux. »

À la question de savoir si certains sujets pouvaient inciter à la violence, 52 % ont répondu « oui » et 25 % « non », les autres ne prenant pas parti ou ayant choisi de ne pas répondre. Les sujets les plus fréquemment cités sont la corruption, les droits humains, l'équité économique et les tensions entre autoritarisme et démocratie.

Figure 35. Perception des facteurs favorisant la violence



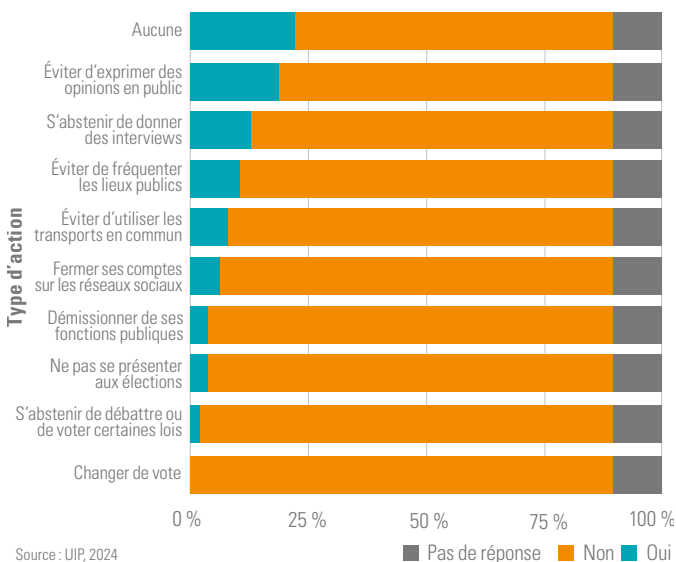
Source : UIP, 2024

c. Conséquences de la violence sur la vie personnelle

c.1. Autocensure

À la question de savoir si des actes de violence les avaient incités à envisager de restreindre leurs activités (par exemple, éviter les prises de parole publiques ou les interviews, ne pas participer à des débats ou à des votes relatifs à certaines lois, limiter les apparitions dans des lieux publics ou éviter les transports en commun, fermer les comptes sur les réseaux sociaux, modifier un vote, voire démissionner), 45,8 % des parlementaires ont indiqué ne pas avoir envisagé de telles mesures.

Figure 36. Avez-vous envisagé ces mesures ?



Source : UIP, 2024

c.2. Violence à l'encontre de proches (famille et amis)

Parmi les sondés, 31,2 % ont déclaré que leur famille ou des amis avaient fait l'objet de violences, tandis que 58,3 % ont indiqué que non. Les autres n'ont pas répondu à la question.

d. Santé mentale

Le nombre relativement restreint des parlementaires béninois ayant répondu aux questions relatives à la santé mentale et au bien-être (36 sur 48) limite les possibilités d'interprétation de la prévalence des symptômes au sein de l'Assemblée nationale. Dans ce groupe, neuf parlementaires (25 %) ont déclaré que la violence avait eu des effets négatifs sur leur santé mentale et leur bien-être, tandis que 27 (75 %) ont indiqué que non. Treize parlementaires n'ont pas répondu, soit qu'ils aient jugé ne pas être concernés par les questions soit qu'ils aient préféré ne pas y répondre.

Parmi les neuf parlementaires ayant signalé des effets négatifs de la violence – en ligne ou hors ligne – sur leur santé mentale et leur bien-être général, sept ont déclaré avoir été stressés et trois ont parlé d'anxiété. Les sept parlementaires ayant ressenti du stress ont tous indiqué souffrir d'insomnies. Un parlementaire a également fait mention d'hypertension (pression artérielle trop élevée).

Les critères de diagnostic d'une dépression n'étaient atteints pour aucun des neuf parlementaires ayant déclaré des effets négatifs sur leur santé mentale. Deux ont indiqué avoir consulté un spécialiste. En raison du petit nombre de personnes ayant déclaré des atteintes à leur bien-être, il n'a pas été possible de procéder à une analyse statistique inférentielle.

Impact personnel et familial de la violence

Tous les parlementaires ayant signalé un impact négatif de la violence sur leur bien-être mental ont déclaré avoir subi des violences en ligne au cours de l'année écoulée, contre 17 sur 27 (63 %) des parlementaires en bonne santé psychologique. Sur les neuf parlementaires ayant signalé des problèmes psychologiques, quatre ont déclaré avoir été victimes de violences hors ligne ou de menaces de telles violences, soit une proportion comparable à celle des parlementaires n'ayant pas signalé de détresse psychologique (12 sur 27, soit 44,4 %).

Parmi les parlementaires ayant fait état d'actes de violence envers leur famille ou leurs amis, on a constaté un plus fort taux de signalement d'effets négatifs sur le bien-être (66 %, 6 sur 9) que parmi les parlementaires dont la famille ou les amis n'avaient pas été la cible de violences (26 %, 7 sur 27), bien que cet effet ne soit pas statistiquement significatif. Il est à noter que près de la moitié des parlementaires ayant participé à l'enquête - 16 sur 36 (soit 44,4 %) ont signalé des actes de violence envers leur famille ou leurs amis.

Liens entre impact sur la santé mentale, comportement politique et routines quotidiennes

Parmi les parlementaires ayant signalé un impact négatif sur leur bien-être, 1 sur 9 a indiqué avoir envisagé de démissionner, contre 1 sur les 27 parlementaires n'ayant pas signalé d'impact négatif. Dans ce groupe, l'un des parlementaires a également déclaré éviter de participer à

des débats ou des scrutins, ce que n'a fait aucun de ceux du groupe n'ayant pas signalé d'effets sur leur bien-être.

Parmi les changements de comportement, on note aussi de l'autocensure : un parlementaire a arrêté d'exprimer des opinions en public, deux ont évité les interviews, deux ont évité les lieux publics et un les transports en commun.

Il est intéressant de noter que des taux similaires, voire plus élevés, d'autocensure ont été enregistrés chez les parlementaires n'ayant pas signalé d'impact négatif sur leur bien-être. Près d'un tiers (8 sur 27, soit 30 %) se sont abstenus d'exprimer des avis en public, quatre (15 %) ont évité les interviews et trois ont évité les lieux publics ou les transports en commun. Un examen plus approfondi montre que ces comportements pourraient être liés à des actes de violence récents, n'ayant pas forcément donné lieu à un signalement de détresse psychologique.

Pour conclure, il convient de reconnaître que le nombre relativement restreint des parlementaires ayant répondu aux questions sur le bien-être psychologique limite les possibilités d'analyse statistique. Les résultats mettent néanmoins en évidence des liens entre l'expérience de la violence et des conséquences négatives d'ordre psychologique ou comportemental, qui méritent d'être étudiés plus avant. Au-delà des conséquences individuelles, on peut s'inquiéter de la forte proportion de parlementaires ayant signalé des actes de violence à l'encontre de leur famille et d'amis. Pour cet échantillon, l'expérience de la violence ne correspond pas toujours à une détérioration de la santé mentale, ce qui suggère plutôt un impact négatif plus général, touchant à la fois les parlementaires reconnaissant une certaine détresse et ceux s'estimant en bonne santé psychologique. Comme indiqué par ailleurs, ces résultats soulignent la complexité des liens entre violence et efficacité politique – un domaine qui a encore peu été traité par la recherche.

e. Conclusions

L'analyse des données ne révèle aucune corrélation statistiquement significative entre des paramètres tels que le sexe, l'âge ou l'expérience politique et la probabilité qu'un parlementaire soit victime de violences. Par conséquent, selon les données existantes, ces éléments ne servent pas d'indicateurs fiables de la survenance de violences. Il est néanmoins important de reconnaître que dans certains contextes, comme au Bénin, ces facteurs peuvent avoir une valeur explicative, en lien probablement avec les qualités distinctives et la dynamique particulière de la population étudiée.

Il convient de tenir compte de certains autres éléments contextuels, en particulier en ce qui concerne les femmes parlementaires. En raison de normes ou d'attentes culturelles, il est possible que les femmes aient tendance à sous-déclarer les abus par peur de stigmatisation sociale, de représailles ou de répercussions négatives sur leur carrière politique. Cette réticence pourrait être exacerbée par le fait que la participation des femmes à la vie politique béninoise est relativement récente. En raison d'une moins grande ancienneté dans la fonction politique, il est possible que les femmes parlementaires aient eu une moins grande exposition à des actes de violence ou moins de possibilités de les signaler, ce qui pourrait brouiller l'ampleur véritable de leur expérience.

Ces aspects complexes soulignent la nécessité de faire appel à des méthodes plus nuancées et plus approfondies, intégrant la possibilité d'un sous-signallement par les femmes ainsi que l'évolution de leur position dans le paysage politique béninois.

Autre point important, l'analyse repose sur la définition de la violence telle qu'elle est légalement arrêtée et reconnue par les législateurs. Ainsi, nos résultats reflètent des cas de violence officiellement reconnus, sans tenir forcément compte d'événements isolés et anecdotiques. Il est donc possible que les résultats n'englobent pas de manière exhaustive toutes les manifestations ou tous les cas de violence qui surviennent effectivement.

La relation entre les caractéristiques et expériences individuelles de la violence en ligne et hors ligne a été évaluée en effectuant un test exact de Fisher, en raison de la petite taille de l'échantillon et de la présence de valeurs peu fréquentes dans plusieurs catégories. S'agissant de violence en ligne, aucune des variables (sexe, âge, nombre d'années en politique, circonscription urbaine ou rurale et appartenance à un groupe traditionnellement défavorisé) n'a atteint le seuil conventionnel de signification statistique. Toutefois, l'association avec l'appartenance à un GTD est proche du seuil ($p = 0,0533$). Il est à noter que les rapports de cotes pour la variable sexe, tant pour la violence en ligne ($RC = 1,71$) que hors ligne ($RC = 3,65$), correspondent à des taux de signalement plus élevés chez les hommes, même si ces différences ne sont pas statistiquement significatives.

Le test exact de Fisher a été retenu parce que ce test ne repose pas sur des approximations fondées sur de grands échantillons et donne de bons résultats avec des échantillons de petite taille ou de distribution inégale. Toutefois, sa puissance statistique étant limitée dans de tels contextes, il est possible qu'il ne détecte pas des tendances modestes ou nouvelles. Il ne faut donc pas interpréter l'absence de résultats statistiquement significatifs comme une absence d'associations pertinentes, mais plutôt comme le signe que des recherches supplémentaires devraient être menées sur des échantillons plus grands. En outre, il est possible que les résultats soient influencés par les dynamiques politiques à l'œuvre à l'échelon local ou infrarégional ainsi que par la propension des personnes à divulguer des actes de violence.

Malgré ces réserves, les données fournissent de précieuses informations sur les mécanismes de la violence politique au Bénin. Il est possible en effet que les tendances mises en lumière aient une pertinence qualitative et préfigurent des schémas récurrents ; en outre, la signification statistique pourrait être atteinte en couplant les données avec celles d'autres pays ou d'enquêtes menées à plus grande échelle. Ces données fournissent, par conséquent, une importante base de recherche ultérieure.



Palazzo Montecitorio, bâtiment du Parlement italien et siège de la Chambre des députés à Rome (Italie) © Andrea Ronchini/NurPhoto via AFP

Italie

1. Contexte général

L'Italie est une République parlementaire dotée d'un système bicaméral symétrique composé d'une Chambre des députés et d'un Sénat. Les deux chambres ont des pouvoirs législatifs égaux et contrôlent conjointement l'exécutif - un modèle souvent qualifié de « bicamérisme parfait ». En 2020, une réforme constitutionnelle, approuvée par référendum, a significativement réduit le nombre des législateurs : la Chambre compte désormais 400 députés et le Sénat 200 sénateurs élus auxquels s'ajoute un petit nombre de sénateurs à vie. Ce changement, dont le but était d'améliorer l'efficacité législative, a aussi suscité un certain nombre de questions quant à la représentativité du système.

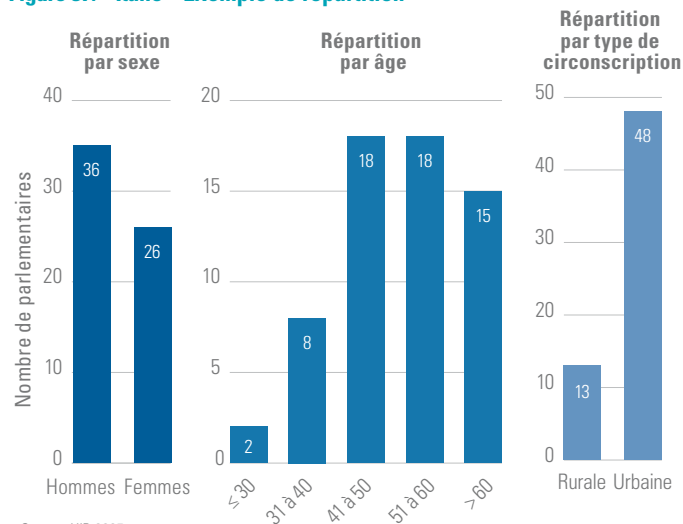
Les élections générales ont lieu tous les cinq ans pour les deux chambres, sauf si une crise politique mène à une dissolution anticipée. Il n'y a pas de renouvellement décalé : les deux chambres sont entièrement réélues à chaque fois. Depuis 2017, un système d'élection hybride est appliqué, combinant un scrutin majoritaire uninominal à un tour pour environ 37,5 % des sièges et une représentation proportionnelle pour les 62,5 % restants.

2. Résultats de l'enquête

L'enquête a été réalisée de mars à juillet 2025 et le questionnaire, adressé à tous les membres de la Chambre des députés et du Sénat du Parlement italien, a reçu un taux de réponse de 10,17 % (61 sur 600).

Parmi les personnes ayant répondu, il y a 26 femmes (42,62 %) et 35 hommes (57,38 %). Plus de la moitié des répondants (54,1 %) ont plus de 40 ans, tandis que 78,69 % représentent des circonscriptions majoritairement rurales.

Figure 37. Italie – Exemple de répartition

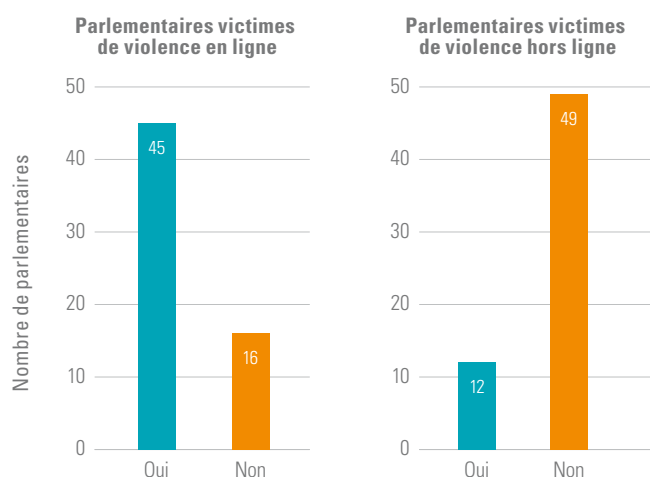


Source : UIP, 2025

Compte tenu du faible taux de réponse, les conclusions sont à considérer comme exploratoires plutôt que représentatives. Si les données fournissent des indications qualitatives utiles, les limitations méthodologiques sont importantes. On ne peut écarter le biais de l'absence de réponse, la capacité limitée de généralisation, et le possible biais de sous-déclaration et d'acceptabilité sociale, en particulier sur des questions aussi sensibles que le harcèlement ou les menaces en ligne. Dans ces conditions, les tests statistiques pratiqués dans les quatre autres études de cas pour évaluer les corrélations entre données démographiques et expériences de la violence n'ont pas été utilisés ici.

a. Incidence de la violence au cours de l'année écoulée

Figure 38. Parlementaires victimes de violences au cours de l'année écoulée



Source : UIP, 2025

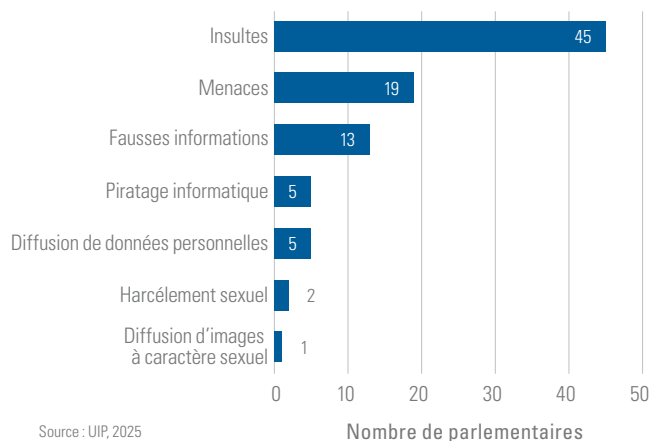
Même avec un échantillon réduit, les résultats révèlent une tendance préoccupante qui fait écho aux autres études de cas nationaux : les violences numériques sont à la fois nombreuses et persistantes. Près de 74 % des répondants (45 sur 61) ont déclaré avoir subi une forme ou une autre de violence en ligne au cours de l'année écoulée. La violence hors ligne ou violence physique, qui s'avère moins fréquente, concerne néanmoins une importante proportion des sondés : environ 20 % (12 personnes).

« J'ai été prévenu anonymement que toutes mes coordonnées personnelles (numéro de téléphone, adresse et informations personnelles) circulaient sur des groupes Télégram, faisant de moi une cible. »

Les insultes et les menaces sont les formes les plus courantes de violence en ligne. Près de trois quarts des répondants ont indiqué avoir été insultés et environ 31 % ont déclaré des menaces. D'autres formes de violence sont citées : fausses nouvelles (21 %), piratage informatique et fuite d'informations personnelles (8 % chacun), harcèlement sexuel (3 %) et diffusion d'images à caractère sexuel (1,6 %). Sur 61 victimes, 28 ont subi au moins un incident par mois, 17 ont signalé des attaques de fréquence hebdomadaire, voire journalière.

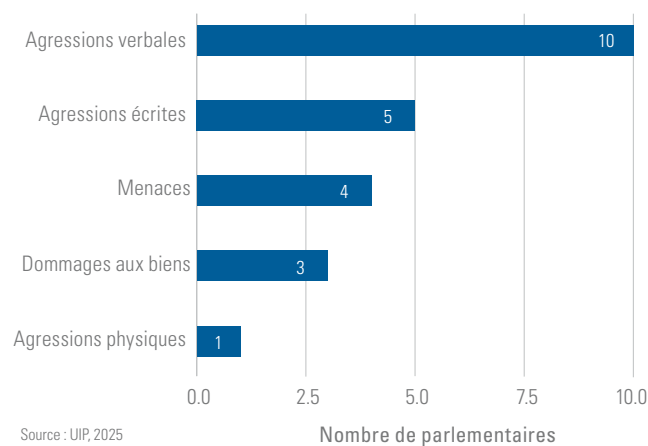
Dans la sphère physique, les agressions verbales constituent la forme de violence la plus fréquente, citée par 43,48 % des participants ayant déclaré ce type d'incidents. Viennent ensuite les agressions écrites (21,74 %), les menaces (17,39 %), les dommages aux biens (13,04 %) et les violences physiques (4,35 %). Comme pour les violences en ligne, les victimes (11 sur 61) ont déclaré que les incidents se reproduisaient presque tous les mois.

Figure 39. Types de violences en ligne subies par les parlementaires



Source : UIP, 2025

Figure 40. Types de violences hors ligne subies par les parlementaires



Source : UIP, 2025

« Dernier incident : une balle de Kalachnikov dans ma boîte aux lettres »

Baucoup de participants ont déclaré avoir subi simultanément de multiples formes de violence. Parmi les 34 parlementaires ayant déclaré des violences en ligne, 23 ont subi des violences d'au moins deux types. Plus de la moitié des parlementaires exposés à la violence hors ligne en ont également subi diverses formes au cours de l'année. En outre, 22 répondants ont déclaré avoir subi à la fois des violences en ligne et hors ligne.

a.1. Ventilation des résultats

• Sexe

Les femmes de l'échantillon ont signalé un plus haut niveau de violence, tant en ligne que hors ligne. Parmi les participantes, 84,6 % ont subi une forme ou une autre de violence en ligne, contre 65,7 % des hommes. On retrouve un schéma similaire hors ligne, 27 % des femmes signalant des violences physiques, contre 14,3 % des hommes

Figure 41. Parlementaires victimes de violences, par sexe



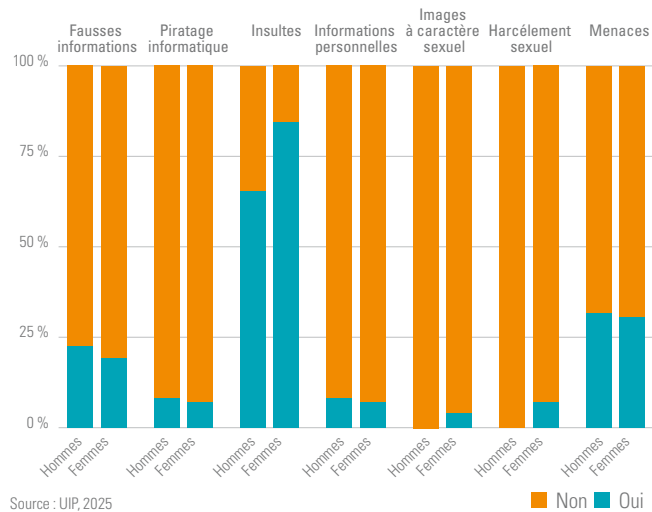
Source : UIP, 2025

« Sur les réseaux sociaux, les commentaires comprennent souvent des expressions discriminatoires et misogynes : par exemple, «retourne dans ta cuisine» ou «retourne à tes casseroles». »

Dans les deux espaces, les formes les plus courantes sont les insultes, les agressions verbales et les menaces. Toutefois, en observant de plus près les recoupements, on perçoit des tendances plus fines. S'agissant des violences en ligne, la plupart des participants, indépendamment du sexe, déclarent en avoir subi un seul type au cours de l'année écoulée. Les femmes sont toutefois plus nombreuses à signaler des formes multiples : l'une d'elles signale six types différents de violence en ligne, et certains hommes jusqu'à quatre. Même si, en ligne, l'expérience d'une forme unique de violence est le cas le plus fréquent, il apparaît donc que les femmes ont plus de risques d'être exposées à des formes multiples.

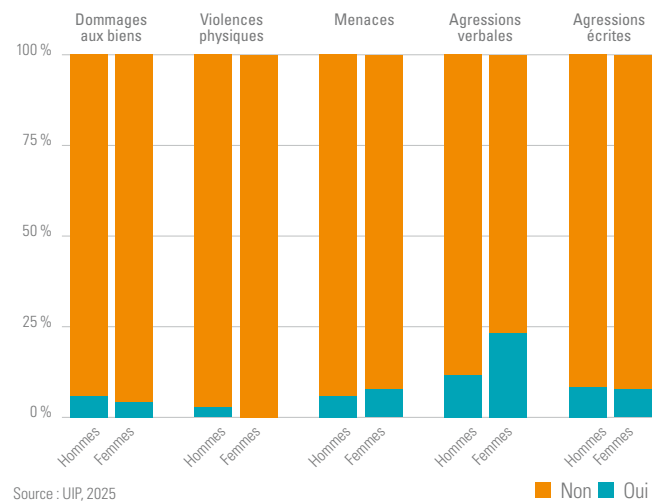
« J'ai été la cible de manipulation d'images et de commentaires sexistes et injurieux de la part d'antivax. »

Figure 42. Types de violence en ligne, selon le sexe des parlementaires



Source : UIP, 2025

Figure 43. Types de violence hors ligne, selon le sexe des parlementaires



Source : UIP, 2025

On constate l'émergence d'une dynamique similaire hors ligne, à une nuance près. Encore une fois, la plupart des répondants ont déclaré avoir subi un seul type de violence. Parmi les femmes, elles sont quelques-unes à signaler jusqu'à trois types de violences simultanés, tandis que les hommes en ont signalé jusqu'à cinq. On peut en conclure une exposition plus diversifiée, mais moins intense chez les hommes parlementaires, et une tendance plus concentrée, probablement plus ciblée, chez les femmes.

• Nombre d'années en politique et âge

Parmi les participants, 39,3 % ont déclaré avoir au plus 5 années d'expérience politique, 23 % ayant entre 6 et 10 ans, 24,5 % entre 11 et 15 ans, et 13,1 % plus de 15 ans d'expérience.

Figure 44. Parlementaires victimes de violences, par nombre d'années en politique



Source : UIP, 2025

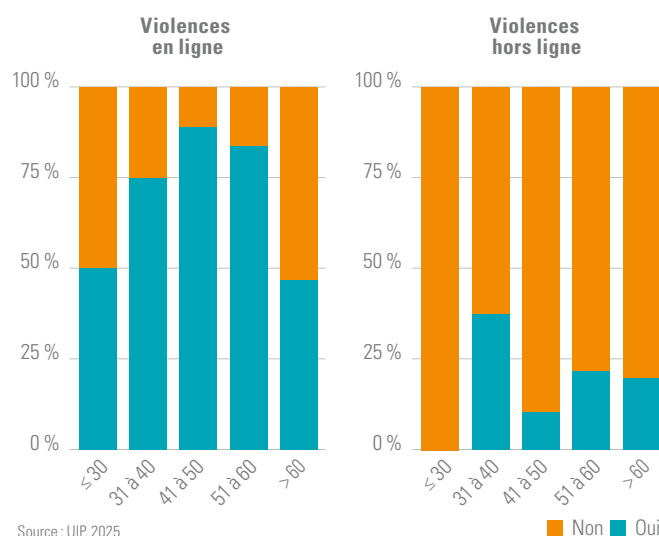
L'impact de la violence est inégal d'une tranche à l'autre, en particulier s'agissant des attaques en ligne. Pour les violences physiques, une tendance baissière apparaît au fur et à mesure que le nombre d'années en politique augmente. Les parlementaires ayant au plus 5 ans d'expérience n'ont pas déclaré de violences hors ligne, tandis que ceux ayant entre 6 et 15 ans d'expérience ont déclaré une plus grande incidence (six et quatre cas, respectivement). La proportion baisse à nouveau parmi les parlementaires ayant plus de 15 ans d'expérience. Ce constat signale une relation non linéaire et soulève des questions quant au rôle de l'exposition, de l'ancienneté et de la visibilité politique dans l'expérience d'intimidations physiques.

Les participants ayant au plus cinq années d'expérience, qui constituent le groupe le plus nombreux dans l'échantillon (39,3 %), déclarent les plus bas niveaux de violence hors ligne. S'agissant des violences en ligne, ils ont majoritairement (15 sur 24) signalé au moins une forme d'agression, avec une proportion plus faible que dans les autres groupes – en particulier par comparaison avec les parlementaires ayant entre 6 et 10 ans d'expérience (13 sur 14). Ces constatations sont peut-être liées à des différences de visibilité, d'exposition publique ou de rôle politique. Les niveaux de violences, comparativement plus faibles, déclarés par les parlementaires plus récents dans la fonction pourraient s'expliquer par le fait que les personnes en début de carrière sont moins exposées à l'hostilité publique, ou ont moins tendance à reconnaître et à signaler leurs expériences comme des actes de violence.

En revanche, on ne relève aucun lien évident entre violences en ligne et expérience politique. Les parlementaires ayant entre 6 et 10 ans ou plus de 15 ans d'expérience politique sont

les plus nombreux à avoir déclaré des incidents (13 sur 14, et 7 sur 8, respectivement), un peu plus que les parlementaires ayant entre 11 et 15 ans d'expérience (10 sur 15). On peut en conclure que les attaques en ligne n'ont rien à voir avec l'ancienneté et qu'il n'y a pas de relation entre durée dans la fonction et exposition à la violence en ligne⁴.

Figure 45. Parlementaires victimes de violences, par tranches d'âge



Source : UIP, 2025

Pour les violences en ligne, un schéma plus clair se dégage s'agissant de l'âge. Les signalements d'incidents augmentent régulièrement des plus jeunes jusqu'à la tranche d'âge des 51 – 60 ans, plus de 80 % des répondants des tranches 41 – 50 ans et 51 – 60 ans ayant déclaré des abus en ligne. La tendance s'inverse ensuite pour les plus âgés (> 60 ans), dont moins de la moitié (7 sur 15) ont signalé des incidents de ce type. Cet état de fait est peut-être à rapprocher de différences générationnelles dans l'usage du numérique, dans la visibilité en ligne ou les modes d'engagement auprès du public.

La violence hors ligne, quant à elle, ne suit pas de tendance linéaire en fonction de l'âge. Les parlementaires des tranches 31 – 40 ans, 51 – 60 ans et plus de 60 ans signalent des fréquences similaires d'incidents, tandis que la tranche d'âge 41 – 50 ans (exposée aux plus hauts taux de violence en ligne) affiche l'un des plus bas taux d'agressions hors ligne. Il semble donc que les cohortes d'âges ont une expérience et une perception différentes de la violence politique en fonction de l'espace concerné (numérique ou physique).

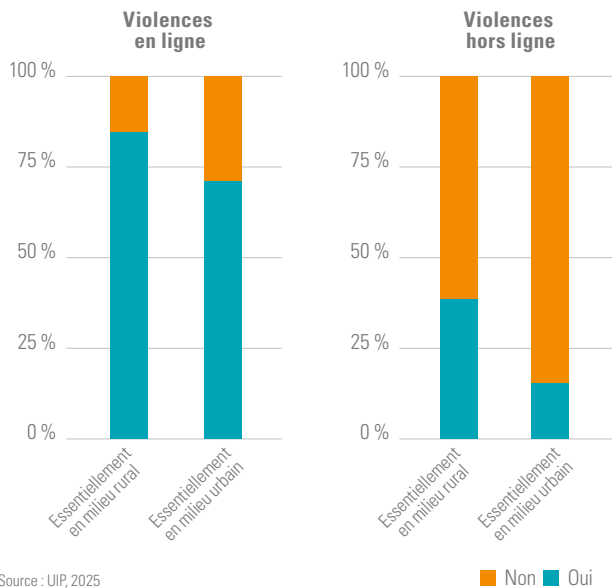
• Circonscriptions urbaines et rurales

Soixante-dix-huit pour cent des participants considèrent que leur circonscription est majoritairement urbaine. Les données recueillies montrent une plus forte proportion de violences hors ligne s'agissant des parlementaires représentant des circonscriptions rurales (38,5 %) par comparaison avec les zones urbaines (14,6 %), malgré la plus petite taille de l'échantillon rural. Il semble donc que les cas de violences physiques soient plus fréquents en milieu rural. À l'inverse, la violence en ligne affecte, à des taux similaires, les parlementaires de circonscriptions urbaines et rurales, un nombre légèrement supérieur de répondants de zones rurales

4 Au vu de la taille relativement modeste de chacun des sous-groupes, la prudence s'impose pour tirer des conclusions définitives.

(84,6 %) que de zones urbaines (70,8 %) ayant signalé des incidents. On voit donc que si le contexte géographique peut avoir une influence sur l'exposition à la violence hors ligne, les abus en ligne semblent transcender les limites territoriales et affecter les parlementaires, indépendamment du type de circonscription⁵.

Figure 46. Parlementaires victimes de violences, par type de circonscription



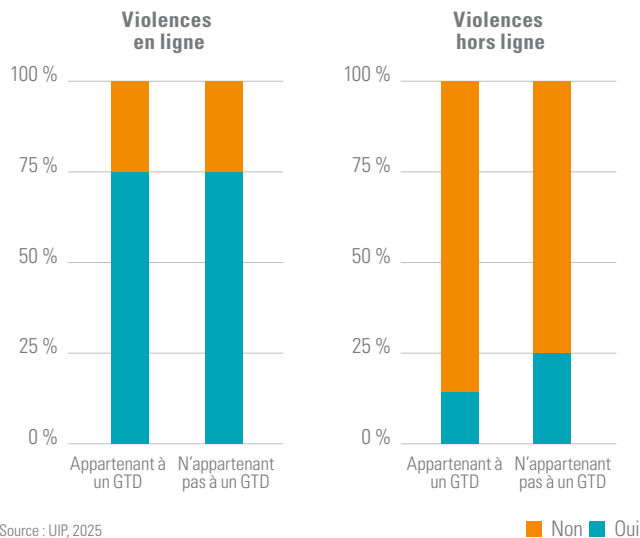
Source : UIP, 2025

• **Appartenance à un groupe traditionnellement défavorisé**

Cette partie s'attache à déterminer si les parlementaires ayant revendiqué leur appartenance à un groupe traditionnellement défavorisé ont davantage fait l'objet de violences pour ce motif. Aucune tendance claire ne se dégage des données. Parmi les parlementaires ayant revendiqué une appartenance à un groupe minoritaire, 75 % ont déclaré avoir subi au moins une forme de violence en ligne – une proportion très proche des 74,19 % du groupe ne revendiquant pas une telle appartenance. S'agissant des violences hors ligne, les résultats sont encore plus contre-intuitifs : 14,29 % dans le premier groupe contre 25,81 % dans le second.

Il convient en particulier de noter que la quasi-totalité des femmes sondées – 23 sur 26 – ont indiqué que leur sexe était un facteur clé de marginalisation. Une participante a aussi indiqué que sa jeunesse était un motif supplémentaire d'exclusion. Ces commentaires soulignent la nécessité d'adopter une approche intersectionnelle pour analyser les violences et la marginalisation en politique.

Figure 47. Violences à l'encontre de parlementaires issus de groupes traditionnellement défavorisés (GTD)

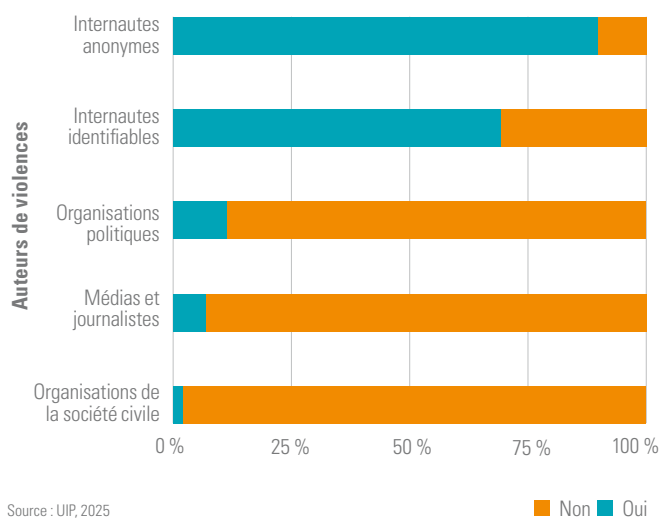


Source : UIP, 2025

a.2. Qui commet les actes de violence ?

Les données recueillies sur les responsables révèlent de forts contrastes entre les violences en ligne et hors ligne. En ligne, les internautes anonymes ou identifiables apparaissent comme les principaux responsables : près de 90 % des participants évoquent des comptes anonymes et près de 70 % des personnes identifiables. Les acteurs institutionnels ou organisés (organisations politiques, médias ou journalistes) sont moins souvent cités parmi les responsables, tandis que les organisations de la société civile et les entreprises privées le sont rarement.

Figure 48. Auteurs de violences en ligne

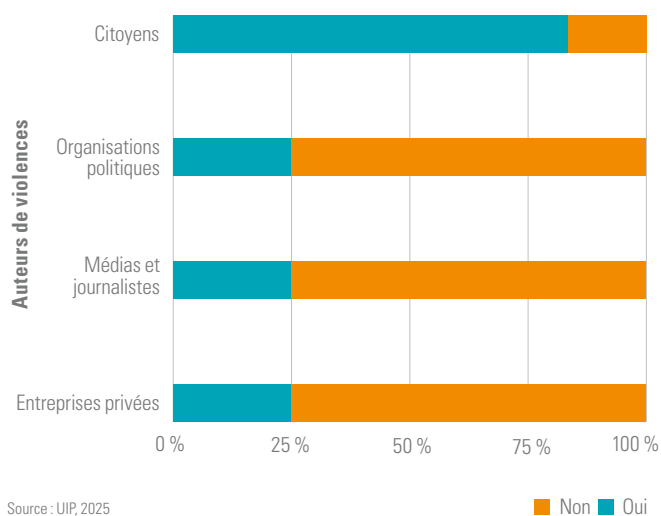


Source : UIP, 2025

En revanche, la violence hors ligne est plus souvent imputée à des citoyens, des organisations politiques, médias ou journalistes étant parfois cités, ainsi que, dans une moindre mesure, des entreprises privées. Comme pour les violences en ligne, les organisations de la société civile sont rarement citées.

5 Au vu de la taille relativement modeste de chacun des sous-groupes, la prudence s'impose pour tirer des conclusions définitives.

Figure 49. Auteurs de violences hors ligne



b. Perception de la violence

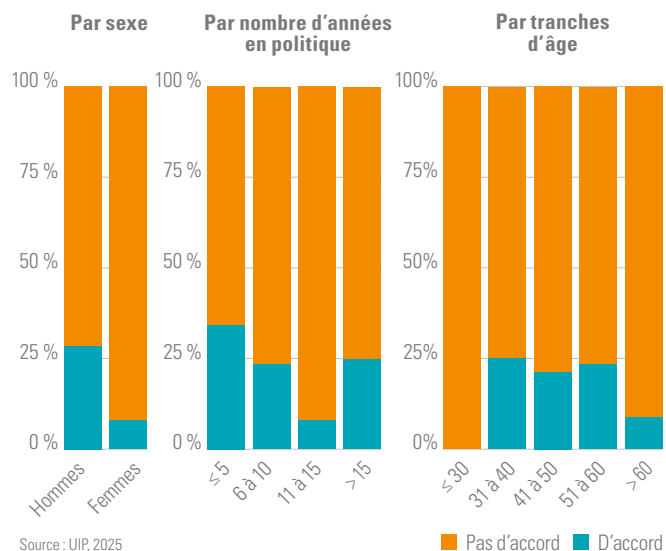
b.1. Banalisation de la violence

Les hommes acceptent plus facilement que les femmes l'idée que la violence est un élément « normal » de la vie politique. Près de 23 % des hommes sont d'accord pour dire que « la violence est le prix à payer pour faire de la politique », 51 % marquant leur désaccord, les autres n'ayant pas pris parti ou pas répondu. En revanche, moins de 10 % des femmes se déclarent d'accord avec cette affirmation, ce qui laisse penser que les femmes ont davantage tendance à rejeter l'idée de la violence comme un aspect inévitable de leur travail.

S'agissant du nombre d'années en politique, la réponse est relativement homogène suivant les niveaux d'expérience, avec environ un quart d'acceptation de cette affirmation – sauf pour la cohorte des 11–15 ans en poste, pour laquelle l'acceptation est nettement moindre. Il est à noter que cette même cohorte a déclaré de moindres niveaux de violences, en ligne comme hors ligne, par rapport aux parlementaires ayant entre 6 et 10 ans ou plus de 15 ans d'expérience. Au vu de cette disparité, la question se pose de savoir si les législateurs de milieu de carrière ont mis au point des mécanismes plus efficaces de gestion des incidents, s'ils bénéficient d'un appui institutionnel plus important ou s'ils deviennent simplement moins visibles ou moins controversés à ce stade de leur carrière.

S'agissant de la variable d'âge, la tendance à considérer la violence comme intrinsèque à la vie politique est relativement homogène chez les parlementaires en début et en milieu de carrière. C'est parmi les parlementaires les plus âgés (plus de 60 ans), que l'on constate le plus faible accord avec cette affirmation, ce qui peut signaler des différences générationnelles en matière de tolérance à la violence, ou une exposition plus restreinte aux formes contemporaines de celle-ci, notamment en ligne.

Figure 50. La violence est le prix à payer pour faire de la politique



Selon ces conclusions, il apparaît que la banalisation de la violence politique est loin d'être généralisée, la perception variant selon le sexe, l'expérience et l'âge. Pour éviter que les violences ne s'ancrent davantage dans la vie politique, il apparaît essentiel de lutter contre cette banalisation.

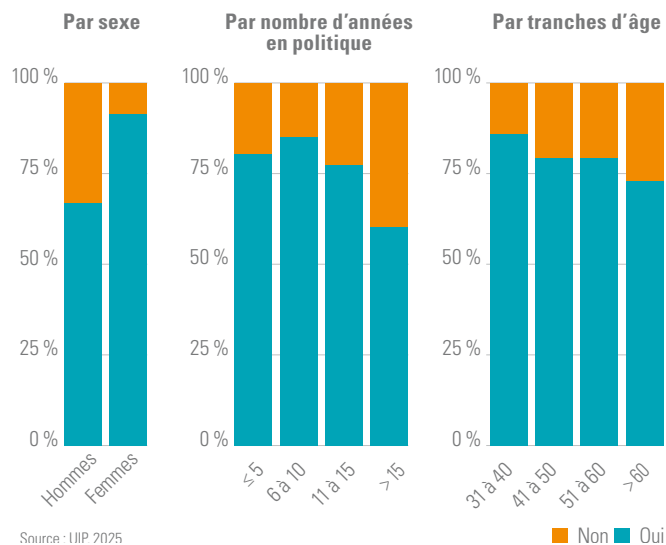
b.2. Accroissement de la violence

On constate clairement un fort sentiment d'accroissement des violences, en particulier chez les femmes, les parlementaires les plus jeunes et ceux qui ont le moins d'expérience politique. Tandis que moins de la moitié des hommes (46 %) ont le sentiment d'une augmentation, plus des trois quarts des femmes (77 %) estiment avoir assisté à une escalade au cours des cinq dernières années. Cette importante disparité entre les sexes laisse penser que les femmes pourraient être plus directement exposées aux attaques politiques ou y être plus sensibles.

Les parlementaires ayant un maximum de cinq ans dans la fonction sont eux aussi plus sensibles à la pression : la moitié d'entre eux estiment qu'il y a eu un accroissement de la violence tandis que près d'un tiers d'entre eux ne donnent pas de réponse tranchée. En revanche, les parlementaires plus expérimentés semblent minimiser ces changements, peut-être en raison d'un endurcissement progressif ou d'une perspicacité conférée par une plus longue trajectoire au travers de turbulences politiques.

« Une influenceuse m'a violemment attaqué et a dressé ses abonnés contre moi. Aucun membre de la direction de mon parti n'est intervenu pour me défendre. »

Figure 51. Perception d'une montée de la violence au cours des cinq dernières années



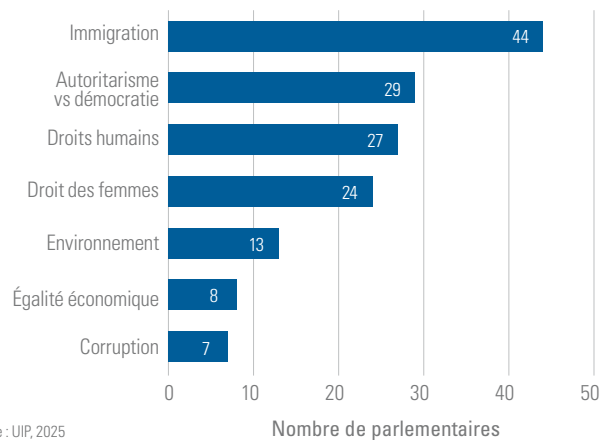
On constate un schéma similaire pour l'âge : les parlementaires les plus jeunes – en particulier ceux qui ont entre 31 et 40 ans – sont ceux qui ont le plus grand sentiment d'une hausse de la violence, même si ce sentiment reste fort ensuite, y compris parmi les plus de 60 ans. Cette large reconnaissance sur l'ensemble des tranches d'âge souligne le fait que le sentiment d'accroissement des violences en politique, loin d'être limité à des groupes démographiques donnés, est ressenti sur l'ensemble du spectre politique.

Un facteur clé de cette hausse est vraisemblablement l'expansion des plateformes numériques, lesquelles ont amplifié la portée, la vitesse et la visibilité des agressions politiques. Pour s'attaquer au problème actuel de la violence en politique, il est donc nécessaire, non seulement de traiter les actes individuels, mais aussi de se pencher sur le contexte social et technologique qui en permet et en soutient l'expression.

b.3. Contextes et sujets propices à la violence

En Italie, la question des migrations est celle qui est le plus souvent citée comme provoquant des violences (signalée par 44 parlementaires comme source de vives réactions), ce qui souligne le rôle central occupé par cette question dans le débat politique actuel, en combinaison avec les discours sur la xénophobie, le nationalisme et la sécurité. Au cours de l'année écoulée, plusieurs lois et décrets ont porté sur les migrations irrégulières, visant à durcir les conditions d'expulsion, à créer des voies légales sélectives pour travailleurs migrants et à externaliser la gestion des migrants. Les mesures comprennent l'envoi des migrants en situation irrégulière dans des centres en Albanie, la réduction des capacités de sauvetage en mer par des organisations non gouvernementales et l'augmentation des quotas de visas pour les citoyens de pays hors de l'Union européenne.

Figure 52. Perception des facteurs favorisant la violence



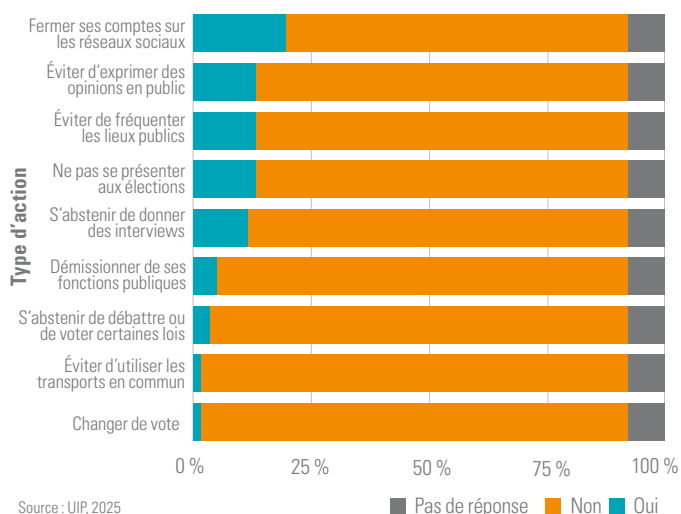
L'autoritarisme et la démocratie (29 mentions), ainsi que les droits humains (27 mentions) viennent ensuite, ce qui montre combien le débat autour de la légitimité institutionnelle et les libertés civiles restent fortement polarisées. La fréquente référence aux droits des femmes (24 réponses) souligne une résistante tenace à l'égalité des sexes dans les débats politiques italiens. D'autres sujets – comme l'environnement (13), l'inégalité économique (8) et la corruption (7) – sont moins souvent mentionnés, ce qui semble indiquer que, bien qu'importants, ces thèmes risquent moins, à l'heure actuelle, de susciter des réactions violentes dans le contexte italien.

« Au cours d'une cérémonie de commémoration sur la place, j'ai été interrompu à plusieurs reprises par les cris d'un immigrant. »

c. Conséquences de la violence sur la vie personnelle

c.1. Autocensure

Les violences politiques n'ont pas seulement des effets de nuisance directs, elles agissent aussi sur la façon dont les parlementaires conçoivent leur rôle. Les données de l'enquête révèlent différentes modifications apportées par les parlementaires à leur comportement à la suite de menaces. Le graphique ci-dessous illustre la façon dont la violence en politique influe sur la prise de décision et l'exercice des fonctions, mettant en évidence des changements de comportement tant immédiats qu'indirects. Compte tenu du petit nombre de cas dans chaque catégorie, les résultats sont présentés sous forme agrégée.

Figure 53. Avez-vous envisagé ces mesures ?

La fermeture des comptes de réseaux sociaux est la réponse la plus fréquente (donnée par 12 participants). Les mesures citées ensuite sont les suivantes : s'abstenir d'exprimer des opinions en public (8), éviter les lieux publics (8) et renoncer à se porter candidat (8). Ces mesures impliquent une moins grande visibilité – en particulier dans les espaces numériques et dans les espaces physiques essentiels à la représentation démocratique.

Parmi les autres réactions notables, citons : éviter les interviews (7) et démissionner (3). Bien que moins fréquemment, des parlementaires ont également indiqué s'être abstenus de voter ou de participer au débat sur certaines lois (2), avoir évité les transports en commun (1) ou même avoir modifié son vote (1) – chacune de ces réactions montrant comment, dans certains cas isolés, la violence peut directement saper l'autonomie du législateur.

Ces résultats montrent qu'au-delà de préjudices physiques et psychologiques, la violence a aussi des conséquences sur le comportement et la représentation en politique. Les données de l'enquête montrent que la violence politique suscite l'autocensure, une moindre participation publique, voire, dans certains cas, un retrait pur et simple de la vie politique – hommes et femmes étant concernés par ces phénomènes.

c.2. Violence à l'encontre de proches (famille et amis)

Parmi les sondés, 16 parlementaires ont indiqué que des membres de leur famille avaient fait l'objet de violences ou de menaces. Les réponses révèlent une nette tendance à un ajustement du comportement visant à réduire l'exposition publique. Certains parlementaires prennent différentes mesures à la fois ; un parlementaire a, par exemple, déclaré avoir pris cinq mesures différentes : s'abstenir de représenter sa candidature, démissionner, éviter les interviews et limiter sa visibilité dans les espaces publics et sur les réseaux sociaux.

Si les mesures de ce type impliquent un retrait stratégique de certaines activités politiques, les parlementaires ne réagissent pas tous de la même façon. Certains ne prennent qu'une seule mesure de précaution – le plus souvent en réduisant leur activité sur les réseaux sociaux ou en

renonçant à se représenter. Ces différences traduisent une variation de la perception du risque et de l'accès à des stratégies d'adaptation.

Les résultats de l'enquête mettent en lumière le fait que les cas de violence politique affectant la famille n'impliquent pas nécessairement un retrait complet de la politique, mais suscitent plutôt un désengagement sélectif de certaines activités en public.

d. Santé mentale

La proportion des parlementaires italiens ayant répondu au questionnaire de santé mentale et de bien-être (61 sur 600) incite à ne pas interpréter la prévalence des symptômes comme représentative de l'ensemble. Néanmoins, 20 des 61 répondants (32,8 %) ont déclaré que la violence – en ligne ou hors ligne – avait eu un impact négatif sur leur santé mentale et leur qualité de vie (désignés sous le terme générique de « bien-être »). Parmi ces parlementaires, 20 % (4 sur 20) dépassent les seuils du test de dépression PHQ-2 indiquant un possible état dépressif, et 25 % (5 sur 20) ont déclaré avoir consulté un spécialiste.

En lien avec leur expérience de la violence, 14 parmi ces 20 parlementaires ont signalé avoir éprouvé du stress, 10 de l'anxiété et 8 de l'insomnie, tandis que 2 ont reconnu avoir des symptômes de dépression. Un parlementaire a fait état de son propre abus de substance, probablement lié à une récente expérience de la violence.

Impact de la violence sur la vie personnelle et familiale

Sur les 45 parlementaires ayant subi des violences en ligne, 16 (35,6 %) ont signalé un impact négatif sur leur bien-être. De même, sur les 12 parlementaires ayant signalé des violences hors ligne, 5 (42 %) ont déclaré que cela avait eu un impact sur leur état psychologique. En particulier, sur les 16 parlementaires ayant signalé des violences hors ligne ciblant des membres de leur famille ou des amis (26,2 % de l'échantillon), 62,5 % (10 sur 16) ont déclaré des effets négatifs sur leur bien-être – contre 22 % (10 sur 45) parmi ceux dont la famille ou les amis n'avaient pas été inquiétés.

Liens entre impact sur la santé mentale, comportement politique et routines quotidiennes

Même si les parlementaires ayant signalé un impact négatif à la fois sur leur comportement politique et sur leur bien-être sont relativement peu nombreux, le recoupement est éloquent : entre un quart et la moitié des personnes ayant indiqué un changement dans leur comportement ont également signalé une atteinte à leur bien-être. Ainsi, 5 des 20 parlementaires ayant signalé des effets négatifs sur leur bien-être ont déclaré avoir envisagé de ne pas se représenter aux élections, contre seulement 3 sur les 41 n'ayant pas signalé de tels effets. En raison des violences qu'ils avaient subies, huit parlementaires ont envisagé d'éviter d'exprimer leurs opinions en public ou de donner des interviews à des journalistes – dont la moitié au moins a également indiqué des effets négatifs sur le bien-être.

Moins de trois parlementaires ont envisagé de démissionner, de renoncer à participer à un débat ou à un vote sur certaines lois, ou de modifier leur intention de vote – et dans tous les cas sauf un, ces parlementaires ont également signalé des effets négatifs de la violence sur leur santé mentale.

Parmi les parlementaires ayant également signalé un impact négatif sur leur bien-être, 30 % (6 sur 20) ont indiqué avoir évité de fréquenter des lieux publics, contre moins de 5 % (2 sur 41) des parlementaires n'ayant pas signalé d'atteinte à leur bien-être. Un seul parlementaire a déclaré éviter les moyens de transports en commun et 12 ont décidé de fermer leurs comptes personnels sur les réseaux sociaux, y compris 6 sur les 20 parlementaires (30 %) ayant également signalé un impact négatif sur leur état mental. Par comparaison, sur les 41 parlementaires ayant indiqué que leur bien-être n'avait pas été affecté, 6 (14,6 %) ont déclaré avoir fermé leurs comptes.

e. Conclusions

Bien que disposant d'un solide cadre institutionnel, le Parlement italien est confronté à des défis qui, à l'époque contemporaine, concernent de plus en plus de systèmes démocratiques. Parmi ces défis, citons le développement des discours de haine en ligne, la désinformation et les attaques de personnalités publiques sur la base du sexe, de l'orientation sexuelle ou de l'idéologie politique. Ces évolutions ont eu des répercussions concrètes sur les travaux du parlement et la sécurité des élus, sur fond de polarisation politique croissante.

Malgré les limitations imposées par la petite taille de l'échantillon, plusieurs tendances se dégagent clairement et mettent en lumière l'aspect envahissant – et souvent sexiste – de la violence exercée en politique par le grand public.

La violence en ligne, fréquente et récurrente, a affecté près des trois quarts des répondants. Elle prend le plus souvent la forme d'insultes, de menaces ou de diffusion de fausses informations, les participants étant nombreux à signaler des incidents hebdomadaires, voire quotidiens. Ces attaques sont souvent amplifiées sur les réseaux sociaux ou d'autres plateformes numériques.

La question du genre est fortement ressentie parmi les femmes parlementaires comme un élément de vulnérabilité à la violence politique. Sur les 26 femmes ayant répondu au questionnaire, 23 ont explicitement cité leur sexe comme le motif principal des attaques les concernant. Les femmes ont signalé des niveaux supérieurs de violence, tant en ligne que hors ligne : 84,6 % d'entre elles ayant subi des abus en lignes contre 65,7 % des hommes, et 27 % ayant subi des violences hors ligne contre 14,3 % des hommes. En outre, les femmes semblent plus exposées à des formes multiples et concomitantes de violence – selon un schéma multicouche plus ciblé – tandis que les hommes signalent des incidents plus généraux et moins précis. Si les facteurs intersectionnels comme la race ou l'origine migratoire ont été moins cités, il est néanmoins important de tenir compte de caractéristiques identitaires multiples pour appréhender la complexité de la violence politique. On citera à ce propos l'exemple de Mme Cécile Kashetu Kyenge, ancienne ministre

de l'intégration et première personne noire à faire partie d'un gouvernement en Italie, qui a été victime d'un harcèlement persistant pour des motifs combinés de sexe, de race et d'origine migratoire.

L'immigration est la question la plus souvent citée comme déclencheur de violence politique, mentionnée par 44 participants. Ce résultat souligne le caractère central de cette question dans le débat politique contemporain. Parmi les mesures récemment décidées par les législateurs, citons le durcissement des conditions d'expulsion, la facilitation de l'entrée d'une sélection de travailleurs migrants et l'externalisation de la gestion des migrants – autant de mesures ayant soulevé de vives réactions publiques et politiques. D'autres sujets clivants – comme la démocratie, les droits et la sécurité publique – sont aussi des déclencheurs de violence politique. Il convient également de tenir compte de récents débats, comme celui du projet de loi 2025 sur la sécurité, pour mieux appréhender le plus vaste contexte de la violence politique. Ce projet de loi a suscité une importante controverse et des inquiétudes dans le public à propos des possibles répercussions sur les libertés civiles et le droit à manifester.

Les violences en politique ont des conséquences tangibles, influant à la fois sur les choix de comportement et de carrière. Des parlementaires ont indiqué s'être autocensurés, avoir limité leurs apparitions en public ou avoir renoncé à se porter candidats aux prochaines élections. Ces conséquences sont particulièrement importantes quand les actes de violence touchent des membres de la famille des parlementaires. Dans un tel cas, les participants ont indiqué avoir eu recours à de multiples stratégies d'autoprotection : éviter d'apparaître dans les médias, fermer leurs comptes sur les réseaux sociaux, voire démissionner. Des effets sur la santé mentale (stress, anxiété, insomnie...) ont également été fréquemment signalés.



Chambre des représentants à Kuala Lumpur. © Hasnoor Hussain/POOL/AFP

Malaisie

1. Contexte général

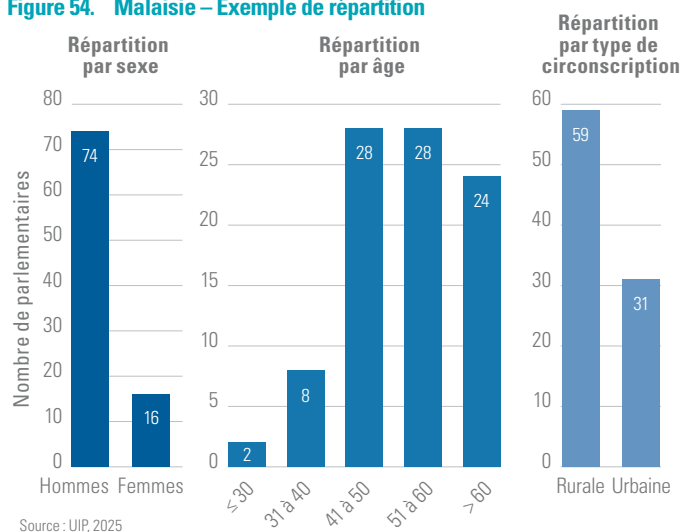
La Malaisie, qui est une monarchie constitutionnelle fédérale, est dotée d'un parlement bicaméral composé d'une Chambre des représentants et d'un Sénat. La Chambre des représentants compte 222 députés directement élus par le peuple au scrutin majoritaire uninominal à un tour. Le Sénat comprend 70 sénateurs, dont 26 sont élus par les assemblées législatives provinciales et 44 sont choisis par le roi sur recommandation du Premier Ministre. Le Sénat, qui dispose de pouvoirs plus restreints que la chambre basse, ne peut pas proposer de législation financière. Le bicamérisme malaisien peut donc être qualifié d'asymétrique.

Le paysage politique de la Malaisie est profondément marqué par le caractère multi-ethnique de la population, une histoire complexe de gouvernements de coalition, la désintégration des partis et des alliances fluctuantes. La suprématie politique des Malais a toujours été assurée grâce au découpage des circonscriptions et à des mesures volontaristes, ce qui a souvent eu pour effet de marginaliser la représentation des minorités. Malgré la nature concurrentielle des élections générales, le paysage politique est restreint par une législation qui limite les libertés civiles (loi sur la sédition et loi sur la communication et le multimédia) et peut servir à faire taire les dissidents.

2. Résultats de l'enquête

L'enquête a été menée entre août et septembre 2025 auprès des députés malaisiens⁶. Le taux de réponse a atteint 40,5 % (90 sur 222 parlementaires). Les données recueillies fournissent donc une base solide d'analyse transversale. L'échantillon reflète la composition générale du parlement : 74 hommes (82,2 %) et 16 femmes (17,8 %), ayant majoritairement entre 41 et 60 ans. Les circonscriptions rurales sont davantage représentées avec 65,6 % des répondants, contre 34,4 % pour les zones urbaines.

Figure 54. Malaisie – Exemple de répartition

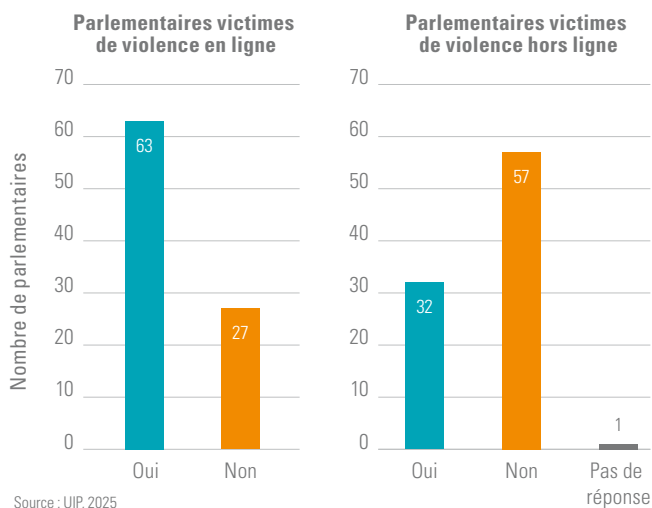


⁶ Le Sénat malaisien n'a pas été pris en compte dans l'étude, en premier lieu parce que ses membres ne sont pas directement élus par le peuple. De ce fait, les sénateurs ont généralement une plus faible visibilité publique et sont moins exposés aux types de violence politique généralement dirigés vers des représentants élus qui sont en contact direct avec leur circonscription. En les incluant dans l'étude, on aurait aussi pris le risque de fausser les données par la surreprésentation de personnes dont les fonctions et l'expérience ne sont pas comparables à celles de parlementaires élus selon un processus concurrentiel. Par ailleurs, les sénateurs ne jouissant que d'une reconnaissance publique limitée, la probabilité qu'ils se trouvent confrontés à des attaques politiques de même intensité ou fréquence est encore plus réduite : un élément qui est encore venu conforter la décision de concentrer l'analyse exclusivement sur les membres de la Chambre des représentants.

a. Incidence de la violence au cours de l'année écoulée

L'incidence des violences politiques en Malaisie s'est avérée particulièrement élevée. Les participants ont déclaré à 70 % avoir subi des violences en ligne au cours de l'année écoulée, tandis que plus d'un tiers (35,6 %) ont signalé des violences hors ligne. Ces chiffres montrent que, loin d'être marginal, le phénomène peut être qualifié de systémique, indépendamment des affiliations politiques, des territoires et de l'ancienneté des parlementaires. En matière de fréquence, les données soulignent le caractère persistant des actes d'intimidation : parmi les victimes de violences en ligne, près de 70 % signalent une fréquence mensuelle et plus de 20 % une fréquence hebdomadaire. Les violences hors ligne ont, elles aussi, un caractère récurrent, plus de 70 % évoquant des incidents mensuels et près de 10 % signalant des attaques quotidiennes.

Figure 55. Parlementaires victimes de violences au cours de l'année écoulée

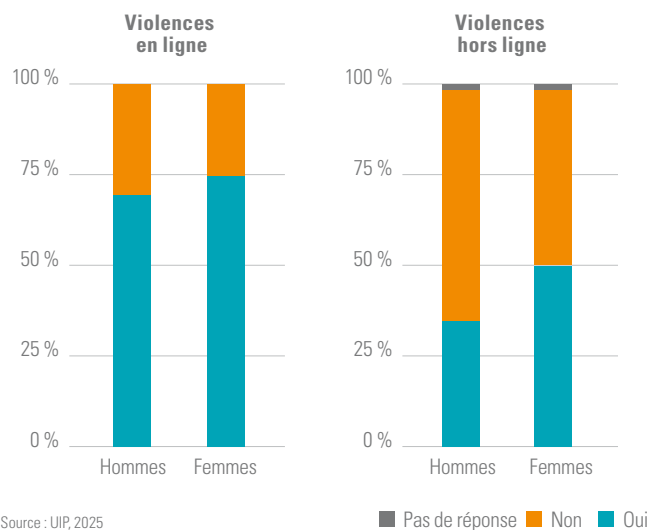


Source : UIP, 2025

a.1. Ventilation des résultats

- Sexe

Figure 56. Parlementaires victimes de violences, par sexe



Source : UIP, 2025

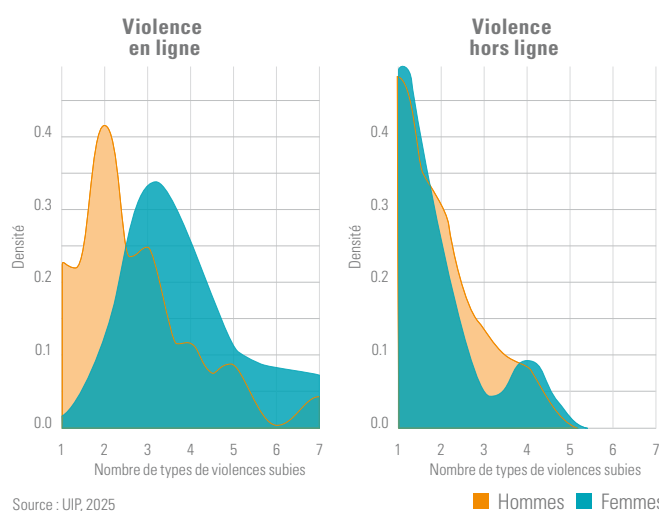
Les femmes de l'échantillon ont signalé une plus forte exposition à la violence que les hommes, tant en ligne que hors ligne. Pour être plus précis, 75 % des femmes ont reconnu avoir subi des attaques en ligne contre 68,9 % des hommes ; de plus, la moitié des parlementaires femmes sondées ont déclaré avoir subi des violences hors ligne, contre 32,4 % des hommes. Les femmes ont davantage signalé des actes de harcèlement sexuel et la diffusion d'images à caractère sexuel, ce qui souligne un type d'hostilité politique directement associé à des violences sexistes. Ces tendances reflètent une dimension globalement patriarcale de la culture politique malaisienne, les femmes se trouvant souvent confrontées à des obstacles non seulement pour entrer dans le système politique, mais aussi pour y obtenir une participation égale une fois élues. Ces déclarations font aussi écho aux constatations mondiales selon lesquelles les femmes politiques sont la cible privilégiée de formes de violences sexistes visant à miner leur légitimité ou à les réduire au silence.

« Comme j'avais récemment accouché, on m'a dit d'aller m'occuper de mon foyer. En plus, des photos de mes enfants ont été envoyées par courriel, en guise de menace à mon endroit. »

Les tests statistiques n'ont pas confirmé d'association significative entre sexe et violence en ligne ($p = 0,537$ au test exact de Fisher). S'agissant de la violence hors ligne, les différences n'ont pas davantage atteint les seuils conventionnels. La valeur de ces tests est toutefois limitée par le nombre relativement faible de femmes ayant participé à l'enquête ($n = 16$) et le déséquilibre de l'échantillon ; le caractère non significatif n'implique donc pas l'absence d'un véritable effet.

Notons que la plus forte prévalence chez les femmes du harcèlement sexuel et de la diffusion d'images à caractère sexuel souligne l'aspect sexiste des violences, ce qui laisse penser que, malgré l'absence de tendances statistiques clairement établies, les femmes parlementaires malaisiennes sont, d'un point de vue qualitatif, confrontées à une forte pression. Ces résultats renforcent l'idée que l'interprétation des dimensions genrées de la violence politique doit se faire avec beaucoup de précautions, en tenant compte des tendances descriptives comme des limitations des tests inférentiels.

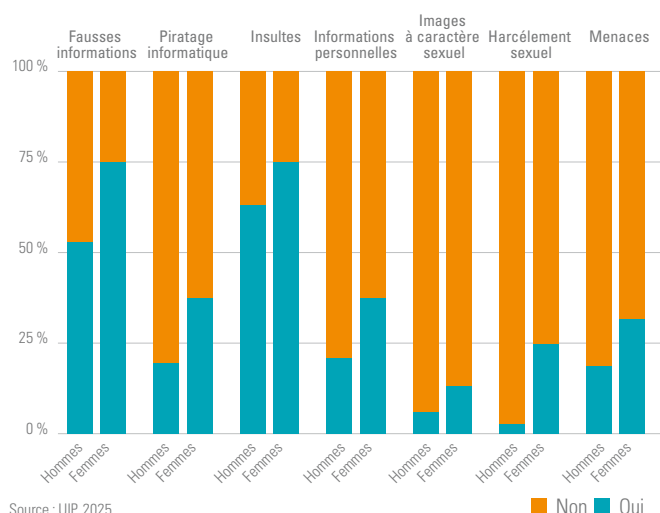
Figure 57. Coexistence de différents types de violences, par sexe



Source : UIP, 2025

Les graphiques de densité, qui illustrent la concomitance de différentes formes de violence, révèlent une importante différence genrée pour les violences en ligne. Les hommes déclarent plus fréquemment avoir subi un ou deux types de violences en ligne, avec une distribution concentrée à l'extrémité basse du nombre de modes. En revanche, la probabilité des femmes à être exposées simultanément à trois, voire plus de trois, types de violences est plus grande, la courbe allant même jusqu'à six ou sept formes d'abus. Il semble donc que lorsque les femmes sont la cible de violences en ligne, plutôt qu'à des incidents isolés, elles sont généralement confrontées à une violence cumulative combinant insultes, menaces, divulgation d'informations privées et harcèlement sexiste.

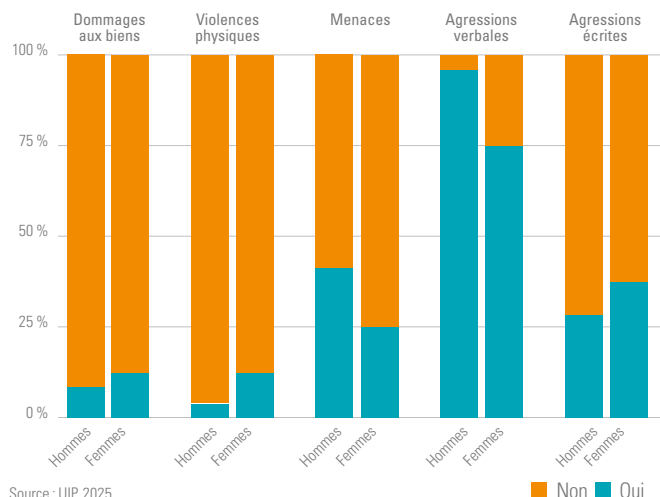
Figure 58. Types de violence en ligne, selon le sexe des parlementaires



Source : UIP, 2025

Hors ligne, les tendances affichent une plus grande similarité pour les deux sexes, les hommes comme les femmes signalant un ou deux types d'agression. Toutefois, une fois encore, la probabilité est légèrement plus grande que les femmes subissent trois ou plus de trois types de violences simultanément. Ces résultats nous montrent donc qu'en Malaisie, la violence politique est non seulement courante, mais aussi multiple, et que les femmes parlementaires sont particulièrement exposées à un large éventail de pratiques hostiles, surtout dans la sphère numérique.

Figure 59. Types de violence hors ligne, selon le sexe des parlementaires



Source : UIP, 2025

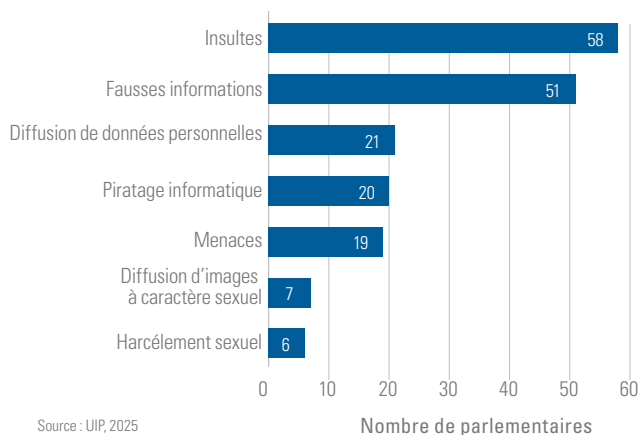
L'effet cumulatif de différentes formes de violence concomitantes est significatif. Des études menées dans d'autres contextes ont montré que, par rapport aux incidents isolés, les violences multiples ont des effets exponentiels d'ordre psychologique et professionnel. Il semble donc que les femmes parlementaires malaisiennes soient exposées à d'importants risques de burnout pouvant entraîner leur retrait du débat public ou un abandon prématuré de la vie politique, d'où un affaiblissement de la représentation démocratique.

• Types de violences

L'examen des différents types de violences en ligne révèle que l'insulte est le mode le plus courant, affectant 64,4 % de l'ensemble des parlementaires. L'importance des fausses informations (signalées par 56,7 %) souligne l'aspect central des campagnes de désinformation dans les controverses politiques en ligne. Les menaces, la divulgation d'informations privées et le piratage informatique sont cités moins fréquemment, mais leur mention signale des stratégies plus structurées d'intimidation et d'atteinte à la vie privée. Le harcèlement sexuel et la diffusion d'images à caractère sexuel sont globalement moins cités, mais les mentions sont surtout concentrées parmi les femmes. La violence hors ligne prend principalement la forme d'agressions verbales, subies par près d'un tiers des répondants. Viennent ensuite les menaces et les agressions écrites. Si les dommages aux biens et les coups et blessures sont relativement rares, le seul fait qu'ils apparaissent dans la liste des violences subies par des parlementaires est alarmant, de tels actes constituant des tentatives directes d'entrave à l'activité politique.

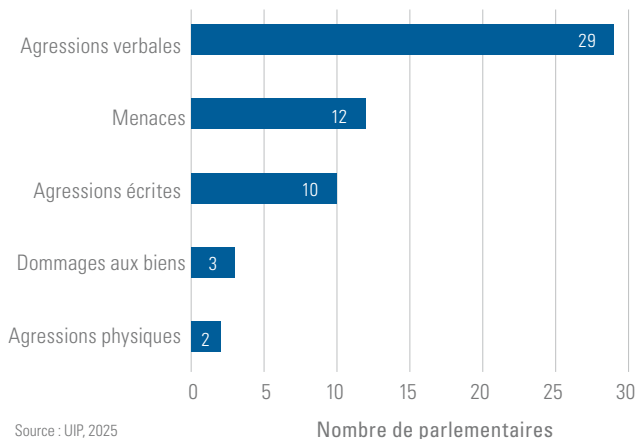
« J'ai reçu une vidéo de fusillade avec le message «Je sais où tu es». »

Figure 60. Types de violences en ligne subies par les parlementaires



Source : UIP, 2025

Figure 61. Types de violences hors ligne subies par les parlementaires



« J’ai reçu des menaces par la poste et des véhicules m’appartenant ont été dégradés. »

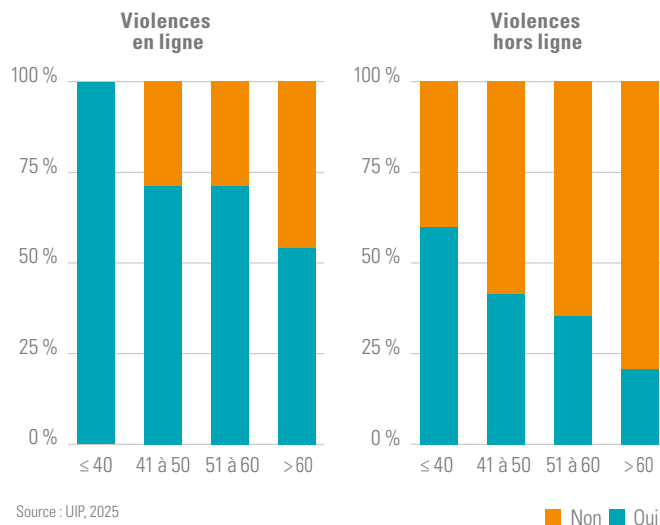
Sur la base de l’échantillon complet (n = 90), les formes les plus fréquentes d’agression en ligne sont : les insultes (64,4 %) et les fausses informations (56,7 %), suivies par la divulgation d’informations privées (23,3 %) et le piratage informatique (22,2 %). Le harcèlement sexuel (6,7 %) et les images à caractère sexuel (7,8 %) sont moins cités dans l’échantillon global, mais relativement plus fréquemment par les femmes que par les hommes. Hors ligne, les agressions verbales arrivent en tête (32,2 %), suivies par les menaces (13,3 %) et les agressions écrites (11,1 %). Les violences physiques (2,2 %) et les dommages aux biens (3,3 %) sont rares.

La plus forte fréquence des attaques sexuelles à l’encontre des femmes montre que ce type de violences n’est pas à classer dans une catégorie marginale. En termes de mesures à prendre, ce point souligne en effet la nécessité de mise en place de mécanismes de protection spécifiques à l’intention des femmes parlementaires (moyen dédié de signalement du harcèlement sexuel et règles plus strictes sur les plateformes numériques, par exemple).

• **Âge et nombre d’années en politique**

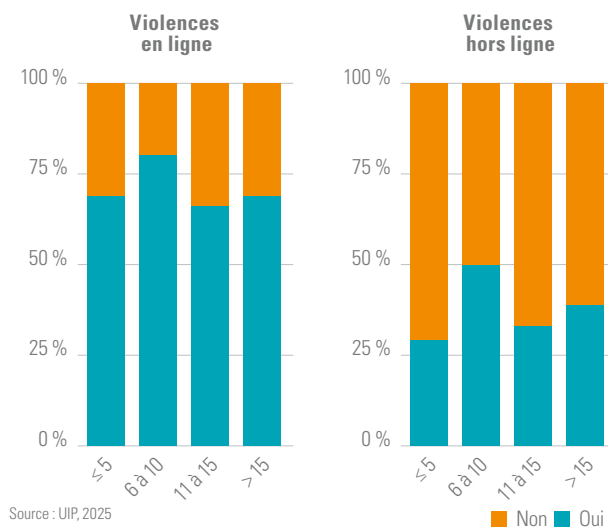
Les parlementaires les plus jeunes ont signalé une plus forte exposition aux violences en ligne, 100 % des 40 ans ou moins ayant indiqué en avoir été victimes, sous une forme ou sous une autre, suivis par 71,4 % des parlementaires entre 41 et 50 ans et entre 51 et 60 ans, puis par 54,2 % des plus de 60 ans. S’agissant des violences hors ligne, la fréquence relative la plus élevée s’observe également parmi les parlementaires les plus jeunes (≤ 40 ans, 60 %), la prévalence décroissant progressivement avec la montée en âge : 40,7 % pour les 41 – 50 ans, 35,7 % pour les 51 – 60 ans et 20,8 % pour les plus de 60 ans. Il semble donc que les parlementaires les plus jeunes soient des cibles plus évidentes, tant pour la violence en ligne que hors ligne.

Figure 62. Parlementaires victimes de violences, par tranches d’âge



En ce qui concerne le nombre d’années en politique, en termes absolus, des incidents en ligne ont été déclarés par de nombreux parlementaires aux deux extrêmes du parcours parlementaire, avec des attaques en ligne signalées par 22 parlementaires ayant 5 années d’expérience ou moins et 25 parlementaires ayant plus de 15 ans d’expérience. Les pourcentages relatifs s’avèrent plus élevés parmi les parlementaires ayant de 6 à 10 ans d’expérience en politique (80 %), mais ce groupe est de petite taille. Les violences hors ligne sont signalées à tous les stades de la carrière, avec de plus fortes fréquences relatives chez les parlementaires ayant de 6 à 10 ans d’expérience (50 %) et plus de 15 ans d’expérience (38,9 %), ce qui ne fait apparaître aucune tendance linéaire claire.

Figure 63. Parlementaires victimes de violences, par nombre d’années en politique



Les tests statistiques confirment l’absence de significativité de la plupart de ces différences. Aucune association significative n’apparaît entre la violence en ligne et l’âge (p = 0,238 au test exact de Fisher) ou le nombre d’années en politique (p = 1) ; s’agissant de la violence hors ligne, la variation n’est pas non plus significative selon l’âge (p = 0.177) ou le nombre d’années

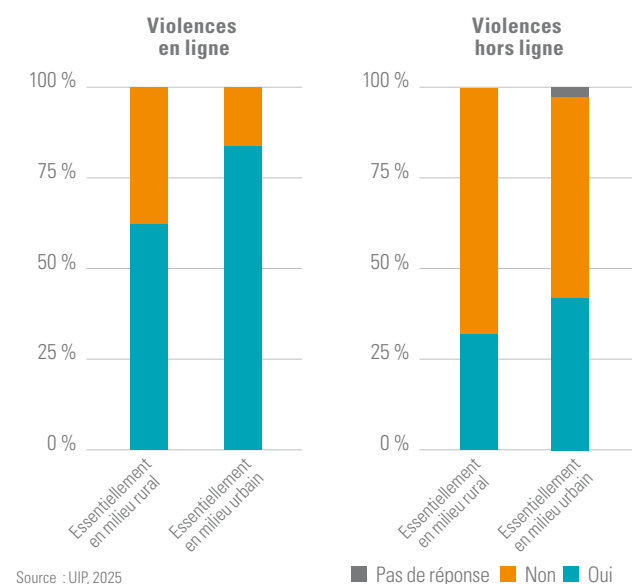
en fonction ($p = 0,656$). Ces résultats montrent que, si les tendances descriptives indiquent certains schémas récurrents, aucune différence systématique entre les tranches d'âge ou les groupes d'ancienneté n'est statistiquement établie.

Ces schémas mettent en lumière une variation de l'exposition aux violences politiques selon l'âge et l'ancienneté en politique, laquelle reflète des différences de visibilité, d'activité politique et d'usage des plateformes numériques, davantage que des catégories de risques clairement définies. Les tendances descriptives donnent une vision nuancée du profil des parlementaires les plus exposés à différentes formes de violence, tandis que les tests exacts de Fisher contextualisent la fiabilité statistique de ces observations.

• **Circonscriptions urbaines et rurales**

À l'inverse des autres études de cas, des différences territoriales marquées ont été constatées pour la violence en ligne : les parlementaires des circonscriptions urbaines ont signalé une plus forte exposition que ceux des zones rurales (84 % en milieu urbain ; 63 % en milieu rural), et ces différences se sont avérées statistiquement significatives ($p = 0,0255$ au test exact de Fisher). La répartition est toutefois plus homogène pour la violence hors ligne (42 % en milieu urbain ; 32 % en milieu rural), sans que le seuil de signification statistique ne soit atteint ($p = 0,240$), ce qui montre que même si la représentation géographique influe probablement sur l'exposition numérique, la violence hors ligne s'avère une caractéristique structurelle de la vie parlementaire, qui concerne les élus de tous types de circonscriptions. Ces résultats soulignent que la visibilité numérique et le type de circonscription entrent probablement en ligne de compte pour la violence en ligne, tandis que les menaces hors ligne constituent un risque plus généralisé, indépendamment de l'implantation géographique.

Figure 64. Parlementaires victimes de violences, par type de circonscription

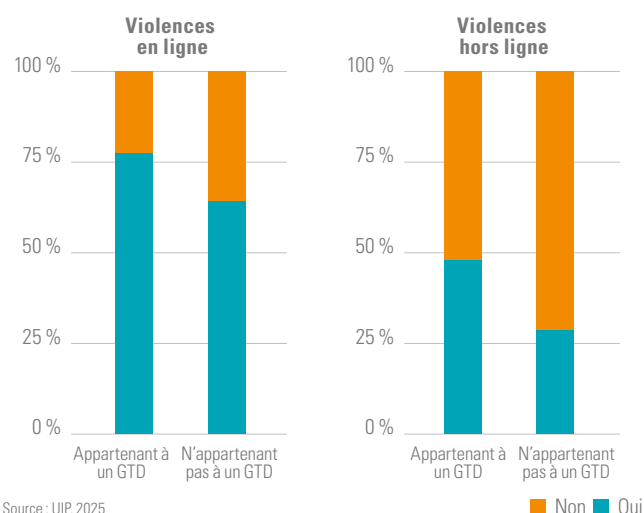


Source : UIP, 2025

• **Groupes traditionnellement défavorisés**

Une importante disparité est apparue concernant les parlementaires revendiquant leur appartenance à un groupe traditionnellement défavorisé (GTD) (minorités ethniques ou religieuses, femmes revendiquant leur appartenance à un GTD de par leur sexe, personnes issues de ménages à faible revenu ou personnes en situation de handicap). Environ 41 % des répondants ont revendiqué leur appartenance à l'un de ces groupes. Parmi ces parlementaires, 78 % ont indiqué avoir subi des violences en ligne, contre 65 % des parlementaires n'ayant pas le sentiment d'appartenir à un GTD. Cette différence pointe une dynamique intersectionnelle par laquelle la violence politique combine des marginalisations sociales préexistantes et produit des risques différenciés pour les personnes subissant déjà une exclusion structurelle.

Figure 65. Violences à l'encontre de parlementaires issus de groupes traditionnellement défavorisés (GTD)



Source : UIP, 2025

Malgré une plus forte fréquence de la violence en ligne parmi les parlementaires des groupes défavorisés, les tests indiquent que la différence n'atteint pas le seuil de signification statistique ($p = 0,238$ au test exact de Fisher). Des actes de violence hors ligne ont également été davantage signalés dans ce groupe (47,2 % contre 27,5 %), une différence qui ne fait qu'approcher le seuil de signification statistique ($p = 0,0713$ au test exact de Fisher). Malgré la taille modeste de l'échantillon et la signification statistique limitée, ces résultats mettent en lumière la nature intersectionnelle de la violence politique en Malaisie, soulignant que les inégalités structurelles correspondent à des expériences de risque différenciées parmi les parlementaires.

a.2. Qui commet les actes de violence ?

De l'avis des participants à l'enquête, les violences en ligne proviennent majoritairement d'internautes anonymes actifs sur les plateformes des réseaux sociaux et les répondants sont nombreux à évoquer des campagnes de harcèlement coordonnées. Ils citent aussi des internautes identifiables et des comptes de partis, ce qui suggère un brouillage des lignes entre hostilité spontanée et attaques orchestrées. Les agressions hors ligne sont plus souvent attribuées à des citoyens et des militants politiques, plus rarement à des organisations de la société civile mobilisées dans un contexte de contestation.

« J'ai reçu des menaces de mort de mon député de région ; il disait qu'il me tuerait si je soutenais un autre candidat que lui. »

Figure 66. Auteurs de violences en ligne

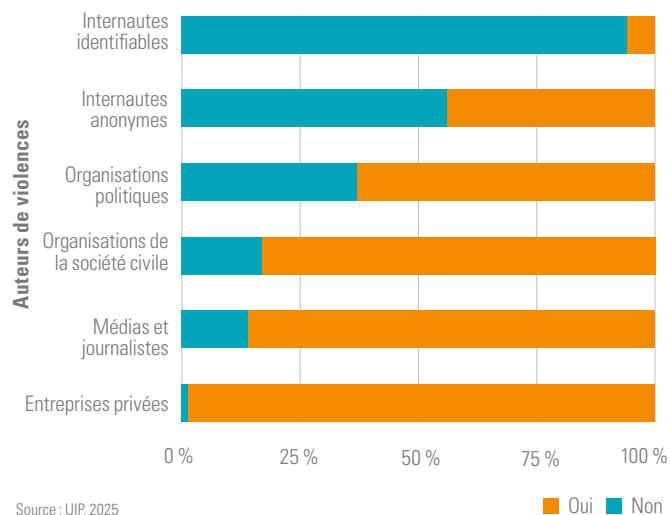
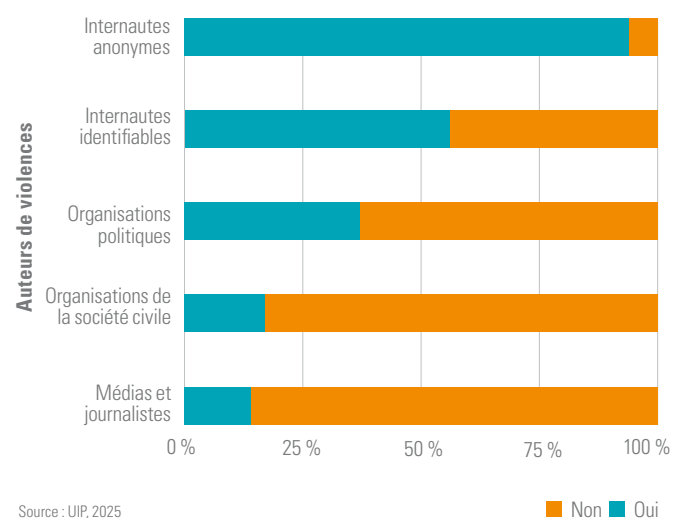


Figure 67. Auteurs de violences hors ligne

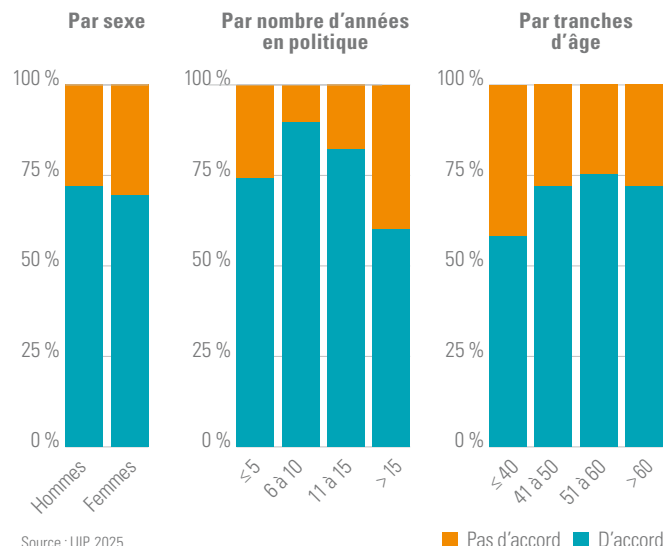


b. Perception de la violence

La perception que les parlementaires ont de la violence est aussi significative que les incidents eux-mêmes. Les participants sont à 61,1 % d'accord avec l'affirmation que « la violence est le prix à payer pour faire de la politique ». Seulement 24,4 % rejettent la banalisation de la violence qu'elle implique. Ces chiffres révèlent un troublant degré de résignation au sein du parlement, où la violence est acceptée comme un élément inhérent à la vie politique, plutôt que considéré comme une aberration à combattre. La perception des tendances est tout aussi alarmante : 64,4 % des parlementaires considèrent que la violence a augmenté au cours des cinq dernières années, les plus jeunes étant les plus sensibles à cette escalade.

« Avant de commencer à faire de la politique, on m'a demandé : es-tu prêt à aller en prison ? Sinon, ce n'est pas la peine de continuer. Bien sûr que cela fait partie du prix à payer pour être parlementaire. »

Figure 68. La violence est le prix à payer pour faire de la politique



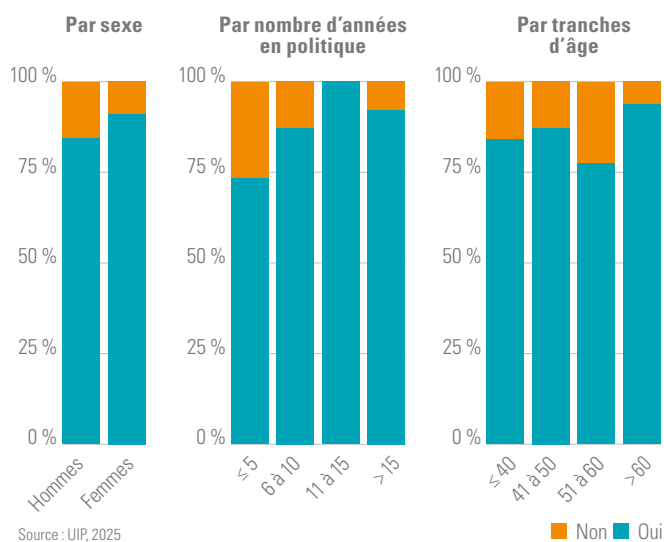
Les données recueillies font apparaître un quasi-consensus parmi les parlementaires malaisiens autour de l'idée que la violence a augmenté au cours des cinq dernières années, indépendamment du sexe, de l'âge et de l'ancienneté dans la fonction. Les femmes ont eu un peu plus tendance que les hommes à reconnaître un accroissement de la violence, ce qui correspond à leur plus forte exposition à des formes cumulées et sexualisées de harcèlement, exposition qui les rend plus sensibles à la dégradation des conditions.

« Quand je modifie ma position politique, le public et les politiques déchaînent leur colère contre moi et je me fais agonir d'injures et d'insultes de toutes sortes. »

En revanche, les différences d'âge et d'ancienneté au parlement laissent apparaître des nuances subtiles : les parlementaires ayant de 6 à 15 ans d'ancienneté dans la fonction sont ceux qui ont le plus fort sentiment d'augmentation de la violence, ce qui donne à penser qu'ils sont en mesure de comparer la situation actuelle avec un contexte passé moins hostile. Les parlementaires plus

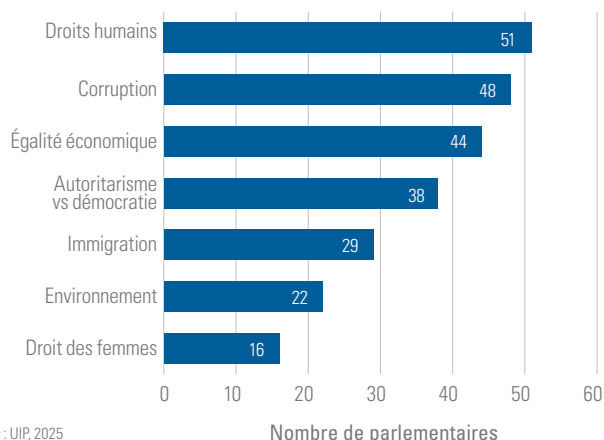
récents, ayant moins de cinq ans d'expérience de la fonction, ont un moins grand sentiment de changement, ce qui peut pointer une banalisation des attaques ou l'absence de points de référence sur le long terme. S'agissant de l'âge, les parlementaires les plus jeunes et les plus vieux sont ceux qui ont eu le plus tendance à percevoir une escalade, ce qui illustre leurs vulnérabilités respectives : les jeunes en raison d'une présence plus intensive sur les réseaux sociaux, les plus âgés en raison d'une exposition accrue aux actes d'hostilité en face à face.

Figure 69. Perception d'une montée de la violence au cours des cinq dernières années



Le contexte d'intensification des violences éclaire aussi le fonctionnement de la démocratie en Malaisie. Les débats parlementaires relatifs à des textes de loi sont le motif d'intensification le plus souvent cité (73,3 %), ce qui confirme que l'escalade de la violence correspond précisément au moment où la fonction délibérative du parlement est en pleine action. Les scandales de corruption (50 %) et les controverses autour de la pauvreté (44,4 %) sont aussi mentionnés, ce qui montre que les périodes de forte tension politique et de conflits autour de la redistribution des richesses sont particulièrement propices à des réactions hostiles. Les périodes d'élection, citées par 27,8 % apparaissent aussi comme des moments de grande volatilité, tandis que les sujets comme la corruption, l'égalité économique et l'environnement ont été moins souvent associés à des pointes d'agressivité.

Figure 70. Perception des facteurs favorisant la violence



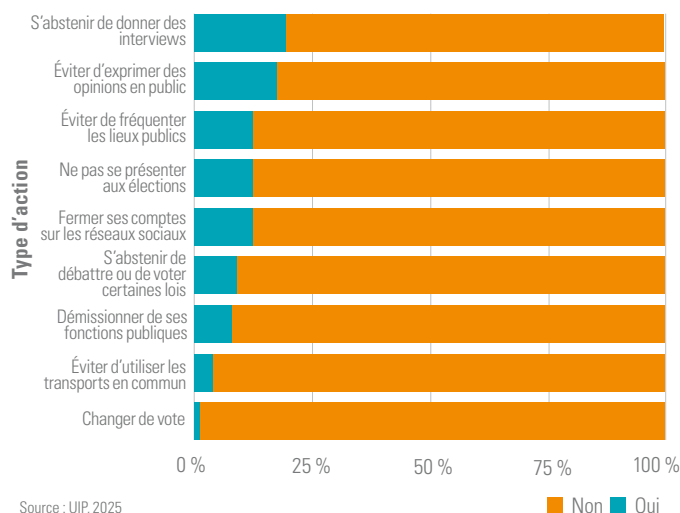
c. Conséquences de la violence sur la vie personnelle

Au-delà de ses conséquences sur la situation individuelle des parlementaires, la violence politique affecte également le fonctionnement général du parlement. Un tiers des répondants ont admis s'être autocensurés, s'être abstenus de donner des interviews, avoir modéré leurs avis, voire reconsidéré leur manière de voter par crainte de représailles. On constate donc un effet inhibiteur qui empêche le débat parlementaire de se dérouler en toute indépendance et prive les élus de la capacité de remplir pleinement leur mandat démocratique.

« J'ai reçu des lettres de menace et j'ai été victime de sarcasmes sur les réseaux sociaux, et mes enfants aussi ont fait l'objet de sarcasmes sur les réseaux sociaux. »

L'autocensure est l'un des impacts les plus dévastateurs de la violence politique. Même s'ils ne sont pas réduits au silence par la force, les parlementaires modifient leur comportement en prévision de futures agressions. Il s'ensuit une érosion de la fonction délibérative du parlement, les députés évitant les sujets controversés et édulcorant leurs critiques pour réduire les risques qu'ils courent personnellement. Ainsi, le coût pour la démocratie n'est pas qu'individuel, il est aussi collectif.

Figure 71. Avez-vous envisagé ces mesures ?



Les effets indirects sont tout aussi préoccupants. Plus d'un tiers des parlementaires ont indiqué que des membres de leur famille ou des amis avaient eu des problèmes en raison de leur rôle politique. La portée des tentatives d'intimidation s'élargit donc au-delà du parlement pour atteindre la vie privée.

« Je suis toujours en train de me demander si je dois démissionner à cause des menaces visant ma famille. »

Le fait que des membres de la famille d'un parlementaire fassent l'objet de violences politiques est particulièrement déstabilisant dans le contexte culturel asiatique où les responsabilités familiales ont un poids social très fort. Le préjudice psychologique s'étend ainsi à la vie personnelle des parlementaires, minant les rapports de confiance et créant un climat de peur dans la famille tout entière. Cette « victimisation secondaire » a été documentée à l'échelle internationale et apparaît comme une stratégie délibérée pour décourager l'engagement en politique.

d. Santé mentale

La faible proportion des parlementaires malaisiens ayant répondu aux questions relatives à la santé mentale et au bien-être (78 sur 292) impose de faire preuve de prudence dans l'interprétation de la prévalence des symptômes. Sur les 78 parlementaires ayant répondu à ces questions, ils sont néanmoins 21 (27 %) à signaler un impact négatif des violences (en ligne ou hors ligne) sur leur santé mentale et leur qualité de vie (désignées sous le terme générique de « bien-être »). Deux d'entre eux atteignent les seuils du test PHQ-2 indiquant un possible état dépressif, et cinq ont déclaré avoir consulté un spécialiste en lien avec leur état psychologique. Un parlementaire a notamment déclaré : « Je crois que l'une des choses qui pourraient marcher, ce serait de mettre à la disposition des parlementaires un thérapeute qui garantirait une parfaite confidentialité. »

Impact de la violence sur la vie personnelle et familiale

Sur les 21 parlementaires ayant signalé un impact négatif sur leur bien-être, 19 ont cité des épisodes de stress, 9 ont parlé d'anxiété et 9 de dépression. Sept parlementaires ont déclaré avoir de l'insomnie, mais aucun n'a évoqué d'abus de substances.

Une association statistiquement significative a été constatée entre la violence en ligne et les effets négatifs sur le bien-être, 91 % des parlementaires victimes de ce type de violences ayant signalé un impact négatif sur leur qualité de vie ($p = 0,028$). Une association semblable, également statistiquement significative, a été établie entre les violences hors ligne et les atteintes au bien-être, 62 % des parlementaires ayant signalé être victimes des deux ($p = 0,004$).

S'agissant des 33 parlementaires ayant indiqué des violences visant des membres de leur famille ou des amis, une forte association statistiquement significative a été établie ($p < 0,001$) avec le signalement d'effets négatifs sur le bien-être (16 parlementaires sur 33, soit 49 %), association plus forte que pour les parlementaires n'ayant pas signalé ce type d'incidents (5 parlementaires sur 57, soit 8,8 %).

Liens entre impact sur la santé mentale, comportement politique et routines quotidiennes

Sur les 21 parlementaires ayant déclaré un impact négatif sur leur bien-être, 5 (24 %) ont indiqué avoir envisagé de ne pas se représenter (soit une association statistiquement significative, avec une valeur de $p = 0,034$), dont trois avaient aussi envisagé de démissionner. Parmi ces 21 parlementaires, 4 (19 %) ont déclaré avoir évité d'intervenir dans le débat de certains textes de loi, contre seulement 4 sur 69 (5,8 %) parmi les parlementaires n'ayant pas subi d'atteintes à leur bien-être. Une personne a indiqué vouloir changer sa manière de voter en raison de la pression exercée par les violences.

En conséquence de violences et de répercussions négatives sur leur bien-être, 6 des 21 parlementaires en question (28,6 %) ont déclaré avoir évité d'exprimer des opinions en public et 7 sur 21 (33 %) ont renoncé à donner des interviews. La fréquence de ce dernier type de comportement est nettement plus faible parmi les parlementaires n'ayant pas déclaré d'atteinte à leur bien-être ($p = 0,033$).

Parmi les 21 parlementaires ayant signalé un impact négatif sur leur bien-être, 6 (soit 28,6 %) ont indiqué avoir évité les lieux publics, contre 5,8 % (4 sur 69) des parlementaires n'ayant pas déclaré d'atteinte à leur bien-être ($p = 0,009$). Une seule personne a cessé d'utiliser les transports en commun.

Parmi les 21 parlementaires ayant signalé un impact négatif sur leur bien-être, 4 (19 %) ont pris la décision de fermer leurs comptes personnels sur les réseaux sociaux, contre 6 sur 69 (8,7 %) dans le groupe n'ayant pas eu de répercussions négatives sur leur bien-être.

Alors que l'échantillon représente près d'un quart des membres du Parlement malaisien, les données recueillies pointent des relations potentielles entre l'exposition à des violences, hors ligne et en ligne, et des conséquences négatives sur l'état psychologique et le comportement, des relations qui mériteraient d'être étudiées plus avant.

L'impact sur les parlementaires individuels, leur famille et leurs amis est très préoccupant, de même que le possible impact de l'exposition à des violences (tant en ligne que hors ligne) sur leur état mental. Pour une petite proportion de l'échantillon, les résultats pointent aussi une relation entre les incidents subis et le mode d'exécution de la fonction, ainsi qu'entre les incidents et la visibilité publique.

e. Conclusions

Les résultats de l'enquête montrent qu'en Malaisie, loin d'être un phénomène marginal, la violence politique émanant du public apparaît comme une réalité structurelle de la vie parlementaire. Ainsi, 70 % des parlementaires ont déclaré avoir été l'objet d'agressions en ligne et plus d'un tiers avoir subi des attaques hors ligne. De plus, les parlementaires sont nombreux à signaler une fréquence mensuelle, voire hebdomadaire des incidents. La violence transcende les catégories d'ancienneté, d'âge et d'origine géographique, ce qui souligne son ancrage dans les pratiques politiques quotidiennes.

La ventilation des données révèle des vulnérabilités combinées. Les femmes parlementaires ont signalé une plus forte exposition que leurs collègues masculins tant en ligne que hors ligne, et seules les femmes ont déclaré avoir fait l'objet de harcèlement sexuel et de diffusion d'images à caractère sexuel. Ces distinctions qualitatives attestent d'une combinaison entre hostilité politique et dynamiques patriarcales visant à infliger des préjudices spécifiques aux femmes.

De même, les parlementaires ayant revendiqué une appartenance à un groupe défavorisé (minorités ethniques et religieuses, personnes issues d'un milieu à faible revenu ou femmes ressentant leur sexe comme une source de marginalisation) ont signalé de plus hauts niveaux d'agression en ligne. Cette disparité montre que la vulnérabilité politique se combine aux inégalités sociales préexistantes. Ces constats font écho à des clivages profondément ancrés dans le contexte malaisien : un système politique historiquement structuré autour de hiérarchies ethniques et religieuses adossées à des politiques volontaristes privilégiant les musulmans malais et une société dans laquelle les personnes LGBTQIA+ sont encore criminalisées et stigmatisées. La plus forte prévalence des violences en ligne ciblant les parlementaires issus de milieux défavorisés est révélatrice de la manière dont les préjugés sociaux sont instrumentalisés dans la sphère numérique pour amplifier une entreprise d'exclusion structurelle de la vie politique.

En revanche, les différences en fonction de l'âge, de l'ancienneté ou du type de circonscription des parlementaires apparaissent moins homogènes. Les parlementaires les plus jeunes ont eu tendance à signaler plus de violences en ligne, en phase avec leur plus grande présence sur les plateformes numériques, tandis que les parlementaires plus anciens dans la fonction sont davantage concernés par les attaques hors ligne, probablement en raison d'une plus grande visibilité cumulée sur le plan de la politique locale. Les variations territoriales se sont avérées limitées, à une exception près : les violences en ligne ont davantage été signalées par les parlementaires de circonscriptions urbaines que par leurs collègues de secteurs ruraux, ce qui illustre la manière dont l'exposition au numérique concentre les risques dans des circonscriptions concurrentielles et connectées.

En matière de responsabilité, les données confirment l'idée que la violence est à la fois anonyme et organisée. Les parlementaires ont tendance à imputer les actes d'hostilité à des citoyens ordinaires ainsi qu'à des comptes numériques partisans, ce qui reflète la nature hybride de la politique en Malaisie, où mobilisation locale et campagnes orchestrées convergent. L'importance de la désinformation est en accord avec le paysage électoral : des plateformes comme Facebook, WhatsApp et TikTok sont devenues des canaux essentiels de campagne et l'influence de réseaux coordonnés a été documentée lors des dernières élections.

Des pics de violence ont été ressentis au moment de scandales de corruption, de conflits autour de la redistribution des richesses, de débats sur les droits humains, ainsi qu'en fonction des cycles électoraux – précisément dans les moments où la redevabilité démocratique était en jeu. Avec ce rythme calqué sur la politique, il apparaît donc que les actes de violence ne sont pas commis au hasard, mais sont organisés autour de l'économie politique controversée du pays, au sein de laquelle les allégations de captation des richesses par les élites et les problèmes de répartition constituent des sujets particulièrement explosifs.

La banalisation de la violence parmi les parlementaires est également très préoccupante. Les parlementaires ont été nombreux à reconnaître les agressions comme « le prix à payer pour faire de la politique », admettant par ailleurs céder à l'autocensure et moduler leurs prises de position en fonction des menaces reçues. Cette résignation mine les débats et sape l'indépendance du parlement. En août 2025, le fils d'un membre de la Chambre des représentants, M. Rafizi Ramli, a été agressé. Cette attaque illustre la façon dont les tentatives d'intimidation peuvent s'étendre à la famille des parlementaires⁷ et montre que les risques ne sont pas purement rhétoriques et que, loin de se limiter au harcèlement en ligne, ils incluent aussi des menaces physiques dont le but est de faire taire les voix dissidentes.

Globalement, ces conclusions brossent le tableau d'un milieu politique où la violence est généralisée, intersectionnelle et banalisée. Cette situation est une menace non seulement pour les parlementaires, mais aussi pour l'intégrité institutionnelle du parlement, car elle affaiblit la consolidation démocratique du pays et restreint la possibilité d'une représentation inclusive et égalitaire.

7 Le 13 août 2025, le fils de M. Ramli, âgé de 12 ans, a été piqué avec une seringue dans le parking d'un centre commercial. M. Ramli, député et ancien Ministre malaisien de l'économie, a qualifié cette agression de tentative planifiée visant à lui faire peur et à l'inciter à ralentir ses activités politiques. Deux hommes masqués à moto s'en sont pris à sa femme et à son fils et ont piqué le jeune garçon avec un instrument pointu. La famille avait précédemment reçu des menaces anonymes, notamment le message suivant : « Tais-toi. Si tu continues, c'est le SIDA », message accompagné d'emojis en forme de seringues. L'enfant a été soumis à des contrôles médicaux qui n'ont révélé aucun problème apparent ; il reste néanmoins sous surveillance.



Aux Pays-Bas, la Chambre des représentants peut proposer et modifier des lois, tandis que le Sénat examine leur validité au regard de la législation néerlandaise. © Tweede Kamer der Staten-Generaal

Pays-Bas

1. Contexte général

Les Pays-Bas sont une monarchie constitutionnelle à régime parlementaire. Le roi, dont la fonction est principalement honorifique, est le Chef de l'État, le gouvernement étant dirigé par le Premier Ministre. Le pouvoir législatif est partagé entre les États généraux (parlement) et l'exécutif, ce qui constitue une séparation inhabituelle des pouvoirs.

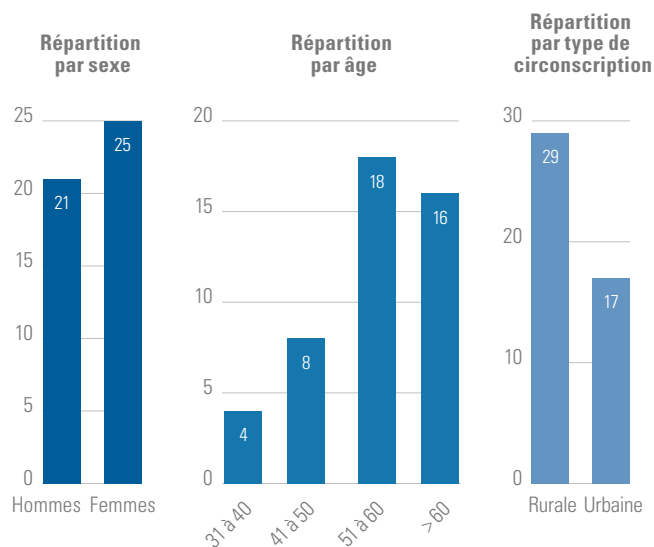
Les États généraux sont composés de la Chambre des représentants et du Sénat. La Chambre des représentants peut proposer et modifier des lois, tandis que le Sénat contrôle leur validité au regard de la législation néerlandaise. Ces deux chambres comptent respectivement 150 députés et 75 sénateurs.

Les élections ont lieu tous les quatre ans, les citoyens étant appelés à voter pour des partis politiques plutôt que pour des candidats. Les 150 sièges de la Chambre des représentants sont répartis selon les résultats ; les députés doivent ensuite constituer une coalition et élire un premier ministre. L'ensemble du pays constitue une unique circonscription électorale, laquelle est néanmoins divisée, à des fins administratives, en 20 régions parlementaires (« *kieskringen* »), coïncidant chacune avec une province

ou une partie de province. Les sénateurs sont élus à la représentation proportionnelle, au suffrage indirect par les membres des Conseils provinciaux, immédiatement après les élections provinciales.

2. Résultats de l'enquête

Figure 72. Pays-Bas – Exemple de répartition



Source : UIP, 2025

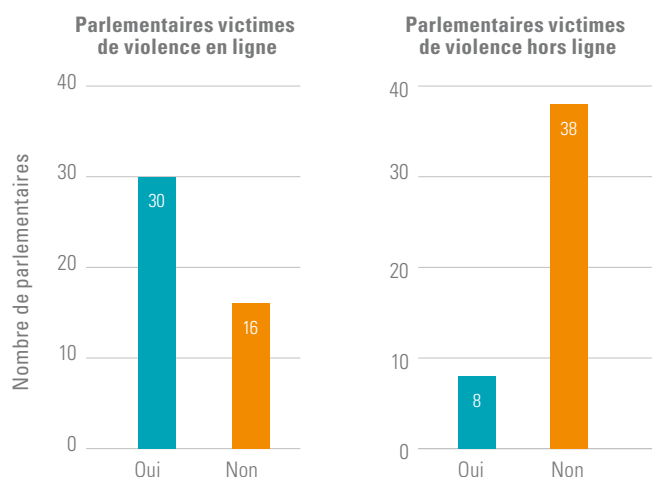
L'enquête a été réalisée de mars à juillet 2025, auprès de la totalité de la Chambre des représentants et du Sénat, avec un taux de réponse de 20,44 % (46 réponses sur 225 sièges). Parmi les personnes ayant répondu, il y a 25 femmes (54,35 %) et 21 hommes (45,65 %). S'agissant de l'âge, 39,13 % des répondants ont plus de 51 ans et 34,78 % plus de 60 ans. La plupart – 73 % – représentent des régions majoritairement rurales.

a. Incidence de la violence au cours de l'année écoulée

Selon les résultats, 65,2 % des répondants (30 sur 46) ont déclaré avoir subi des violences numériques ou en ligne au cours de l'année écoulée, tandis que 17,3 % ont signalé des incidents physiques.

« On m'a menacé en ligne de mettre le feu à notre maison. »

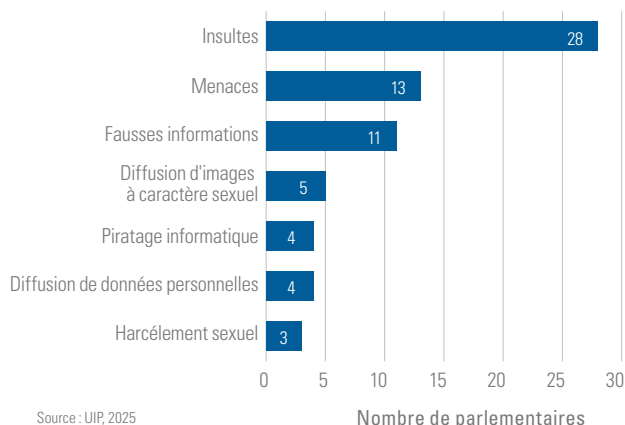
Figure 73. Parlementaires victimes de violences au cours de l'année écoulée



Source: IPU, 2025

Les insultes et les menaces sont les formes les plus courantes de violence en ligne signalées par les parlementaires au cours de l'année écoulée. Globalement, 60,8 % des participants (28 sur 46) ont été l'objet d'insultes et 28,2 % ont reçu des menaces. Parmi les autres incidents signalés figurent la diffusion de fausses nouvelles (23,9 %) et d'images à caractère sexuel (10,8 %), le piratage informatique ou la divulgation d'informations privées (8,6 %), ainsi que le harcèlement sexuel (6,5 %). La plupart des parlementaires concernés (24 sur 32) ont indiqué que les incidents se répétaient au moins une fois par mois, signalant une tendance chronique plutôt que des actes isolés. Les données de l'enquête montrent aussi que les parlementaires sont nombreux à avoir subi différentes formes de violences simultanément : sur les 30 personnes confrontées à des violences en ligne, 19 ont signalé au moins deux types de violences, tandis que la moitié des parlementaires exposés à des violences hors ligne ont déclaré en avoir subi de plusieurs types au cours de l'année écoulée. La récurrence des incidents souligne la nécessité de considérer les violences en ligne comme une menace persistante à la sécurité des parlementaires et à l'engagement politique, et non comme des incidents isolés.

Figure 74. Types de violences en ligne subies par les parlementaires

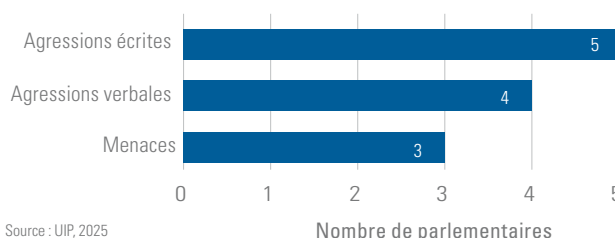


Source: UIP, 2025

« J'ai fréquemment reçu des insultes et des menaces sur ma messagerie électronique professionnelle ou sur les réseaux sociaux. »

Dans l'espace physique, les agressions écrites constituent la forme la plus courante de violence observée au cours de l'année écoulée (signalées par 5 sur 8 répondants), suivies par les agressions verbales (4) et les menaces (3). Les données recueillies montrent qu'un certain nombre de répondants ont subi plus d'un type de violence hors ligne pendant cette période. Par ailleurs, ils ont tous déclaré avoir été confrontés à au moins un incident par mois pendant la majorité de l'année.

Figure 75. Types de violences hors ligne subies par les parlementaires



Source: UIP, 2025

« On m'a envoyé des lettres contenant des menaces de mort, avec des images d'armes à feu, de tombes et de croix funéraires. »

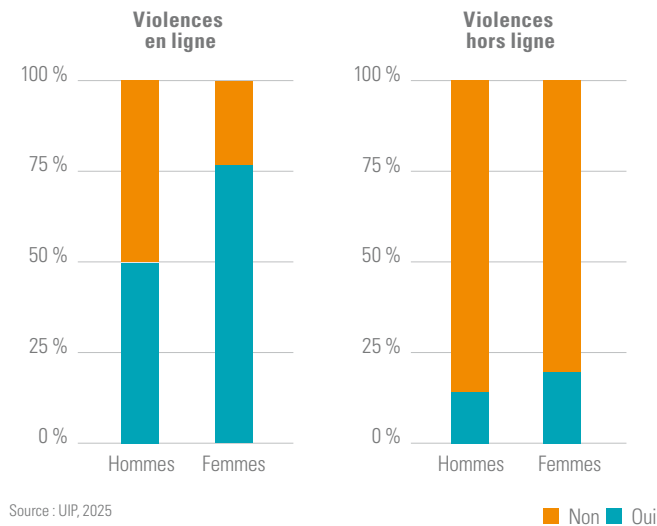
a.1. Ventilation des résultats

• Sexe

S'agissant de la violence en ligne, on constate de nettes différences entre les sexes. Sur les 25 femmes parlementaires ayant participé à l'enquête, 76 % (19 sur 25) ont déclaré avoir subi des violences en ligne au cours de l'année écoulée, contre 52,4 % (11 sur 21) pour leurs homologues masculins. Il s'avère donc que les femmes parlementaires sont davantage prises pour cible dans les espaces numériques. Une tendance similaire apparaît hors ligne : 20 % des femmes (5 sur 25) ont signalé des violences physiques, contre 14,3 % des hommes (3 sur 21).

Malgré la taille relativement restreinte de l'échantillon, ces résultats font écho aux travaux de recherche internationaux ayant montré que les femmes sont les cibles privilégiées des attaques, en particulier en ligne.

Figure 76. Parlementaires victimes de violences, par sexe



« En faisant appel à l'IA, quelqu'un a créé de fausses images pornographiques sur lesquelles j'apparais. »

Pour les femmes comme pour les hommes, les formes les plus courantes de violences en ligne sont l'insulte, la menace et la propagation de fausses nouvelles. De prime abord, les réponses semblent également réparties entre les sexes. Les données désagrégées révèlent toutefois des différences essentielles : seules les femmes ont déclaré avoir subi du harcèlement sexuel, ce qui souligne une forme sexiste de violence ; en outre, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir signalé des insultes et des menaces.

Figure 77. Types de violence en ligne, selon le sexe des parlementaires

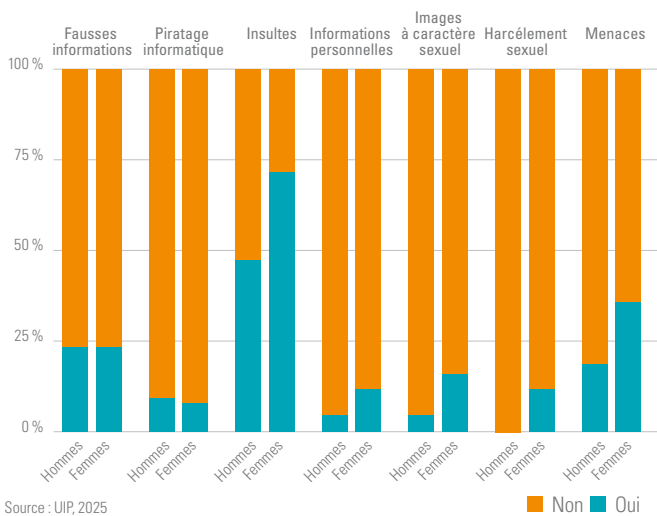
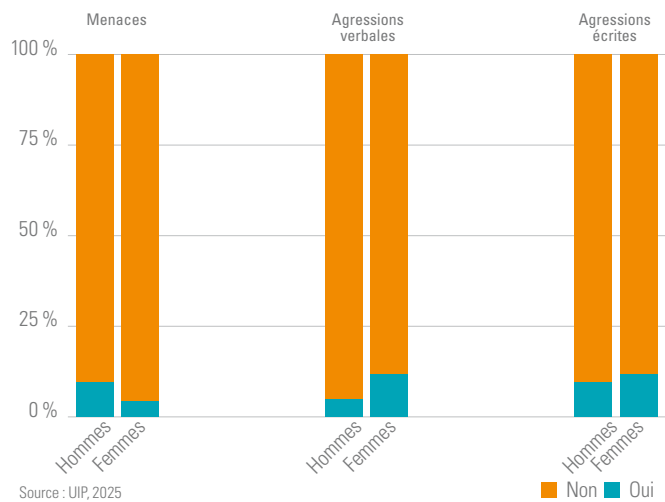


Figure 78. Types de violence hors ligne, selon le sexe des parlementaires



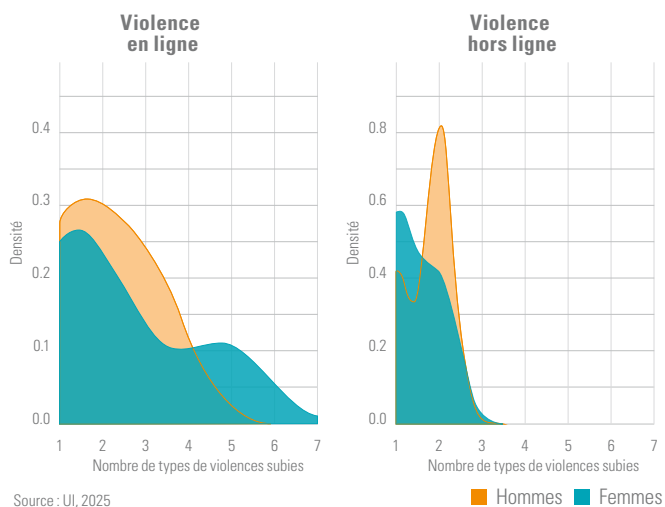
L'analyse du recoupement des différents types de violences subies au cours de l'année écoulée révèle de nettes distinctions entre les sexes. Les femmes parlementaires ont signalé une plus forte exposition à des formes multiples d'abus en ligne. La plupart des parlementaires, tant hommes que femmes, ont déclaré un ou deux types d'incidents, mais quatre femmes ont indiqué avoir subi simultanément jusqu'à cinq formes de violence différentes, une concentration qui ne se retrouve pas chez les hommes. Aucun homme n'a signalé plus de quatre types d'incidents, la plupart en indiquant un à trois. On voit donc que la violence en ligne contre les femmes est non seulement plus fréquente, mais aussi plus intense et plus variée.

En revanche, bien que leur nombre global soit plus restreint, les actes de violence physique affichent une tendance inverse : plus d'hommes que de femmes ont déclaré avoir subi deux types de violences hors ligne simultanément, la plupart des femmes n'en signalant qu'un. Évidemment, il convient d'interpréter ces conclusions avec prudence compte tenu du petit nombre de signalements de violences hors ligne.

Bien que les femmes aient signalé de plus forts taux de violence tant en ligne que hors ligne, les tests exacts de Fisher n'ont pas mis en évidence d'association statistiquement significative entre le sexe et le fait d'être victime de violences ($p = 0,117$ pour les incidents en ligne ; $p = 0,437$ pour les incidents hors ligne). De même, les rapports de cotes ne permettent pas d'estimer avec certitude l'ampleur d'un éventuel effet genré. Au vu de ces résultats, il semble que, malgré les différences apparentes, la taille de l'échantillon et la variabilité des données limitent la possibilité de tirer de solides conclusions. La réalisation d'études plus étendues sera nécessaire pour mettre au clair la dynamique de genre en matière de violence politique.

Il est important de noter que ces constatations sont descriptives et qu'elles sont fondées sur des données autodéclarées provenant d'un échantillon non randomisé de 46 parlementaires. Ces résultats, qui ne sauraient être considérés comme représentatifs de l'ensemble des parlementaires néerlandais, fournissent néanmoins des indications utiles sur les tendances genrées de la violence en politique.

Figure 79. Coexistence de différents types de violences, par sexe



« Il y a surtout un flux constant d'agressions verbales, d'attaques et d'actes d'intimidation via les réseaux sociaux. »

• **Nombre d'années en politique et âge**

Parmi les participants, 45 % ont déclaré avoir au plus 5 années d'expérience politique, 26 % entre 6 et 10 ans, 4 % entre 11 et 15 ans, et 24 % plus de 15 ans.

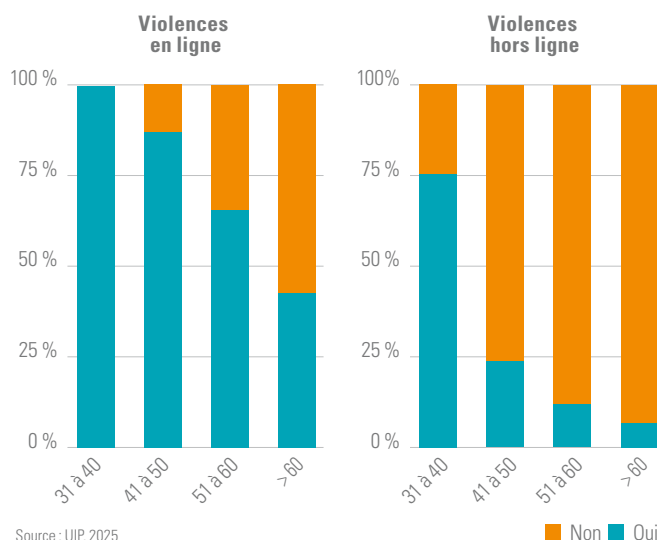
Les données recueillies montrent que des violences en ligne et hors ligne sont signalées à tous les niveaux d'ancienneté politique, sans lien clair entre nombre d'années dans la fonction et exposition à la violence. Les données étant issues d'autodéclarations transversales, elles ne permettent pas de déterminer si l'expérience politique est un élément protecteur ou au contraire un facteur de risque. Il faudra mener des études plus vastes, stratifiées, pour rechercher une éventuelle association entre le nombre d'années dans la fonction et l'exposition à la violence.

Figure 80. Parlementaires victimes de violences, par nombre d'années en politique



Les tests exacts de Fisher n'ont mis en évidence aucun lien statistiquement significatif entre l'expérience politique et les incidents déclarés, ni en ligne ($p = 0,28$) ni hors ligne ($p = 0,83$). La durée dans la fonction ne permet donc pas en soi de prévoir l'exposition à des violences pour cet échantillon. Il apparaît certes que les parlementaires plus récents dans la fonction (≤ 10 ans d'expérience) signalent davantage d'incidents, mais compte tenu de l'absence de signification statistique, cette variation pourrait être due à d'autres facteurs, comme le rôle politique, la visibilité ou des éléments démographiques. D'autres études, fondées sur des échantillons plus vastes et des variables plus détaillées permettront d'éclaircir les relations entre expérience politique et vulnérabilité à la violence.

Figure 81. Parlementaires victimes de violences, par tranches d'âge



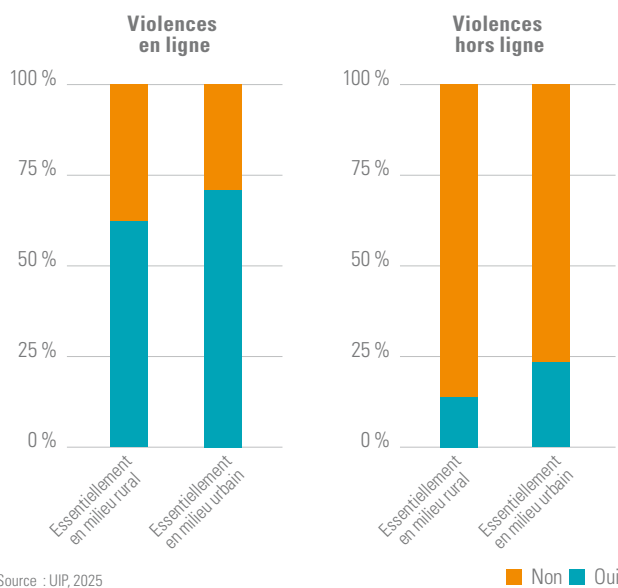
Comme indiqué plus haut, 33,13 % des répondants ont entre 31 et 50 ans, 50 % entre 51 et 60 ans, les autres ayant plus de 60 ans.

Aucun lien statistiquement significatif n'a été établi entre l'âge et l'exposition à la violence, ni en ligne ($p = 0,107$) ni hors ligne ($p = 0,072$). Certaines tendances se dégagent néanmoins. Les violences en ligne ont été davantage signalées par des parlementaires de moins de 50 ans, l'incidence décroissant régulièrement avec l'âge. S'agissant des violences hors ligne, la tendance est plus marquée, avec 3 sur 4 parlementaires concernés en dessous de 40 ans et seulement 1 sur 16 après 60 ans. Sans être statistiquement concluantes, ces tendances suggèrent des différences générationnelles au niveau de l'exposition, des pratiques numériques et de la vulnérabilité à la violence politique.

• **Circonscriptions urbaines et rurales**

Cette variable se distingue des autres cas étudiés, avec 73,04 % des participants ayant indiqué représenter des zones majoritairement rurales.

Figure 82. Parlementaires victimes de violences, par type de circonscription



Source : UIP, 2025

Malgré des déséquilibres catégoriels, les résultats montrent un impact similaire des violences en ligne et hors ligne selon le milieu. Les tests exacts de Fisher n'ont mis en évidence aucun lien statistiquement significatif entre le type de milieu (urbain ou rural) et l'exposition à des violences, ni en ligne ($p = 0,752$) ni hors ligne ($p = 0,686$). L'analyse descriptive donne à penser que les signalements de violences – notamment en ligne – sont légèrement plus fréquents dans les zones urbaines, mais la différence est modeste (70,6 % en zone urbaine contre 62,1 % en zone rurale pour les violences en ligne ; 23,5 % contre 13,8 % hors ligne). Au vu des larges intervalles de confiance, il semble que le contexte territorial ne soit pas un facteur déterminant dans cet échantillon. En outre, il convient de lire ces résultats à la lumière du système électoral néerlandais, en vertu duquel les membres de la chambre basse sont élus sur le plan national, dans une circonscription unique, sans liens électoraux directs avec une zone urbaine ou rurale.

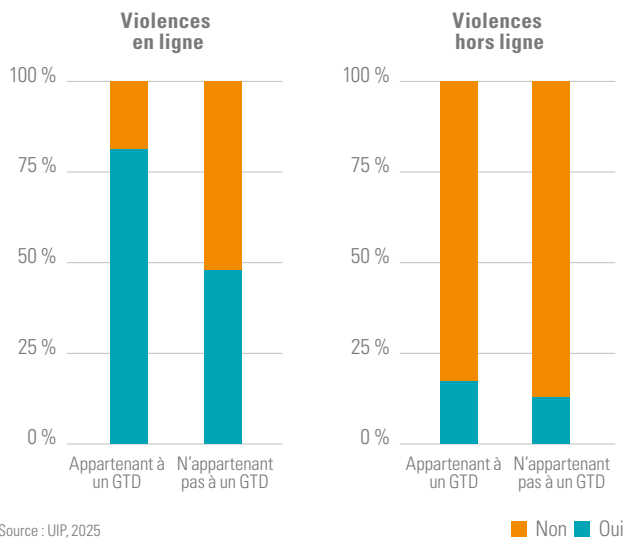
• **Appartenance à un groupe traditionnellement défavorisé**

Les participants à l'enquête ont répondu « oui » à 47,8 % à la question de savoir s'ils appartenaient à un groupe traditionnellement défavorisé (GTD), 50 % ayant répondu « non » et 2,2 % n'ayant pas donné de réponse. Les données laissent penser que les parlementaires appartenant à un GTD sont confrontés à de plus forts taux de violence en ligne : 81,8 % (18 sur 22) ont signalé des incidents, contre 47,8 % (11 sur 23) parmi les parlementaires ne revendiquant pas une telle appartenance. En revanche, s'agissant des violences hors ligne, des taux similaires ont été relevés pour les deux groupes – 18,2 % (4 sur 22) pour ceux revendiquant une appartenance à un GTD et 13,0 % (3 sur 23) pour les autres, soit une différence minime.

Ces résultats descriptifs sont confirmés par les tests exacts de Fisher qui mettent en évidence une association statistiquement significative entre la revendication d'une appartenance à un GTD et l'exposition aux violences en ligne ($p = 0,0287$). Le rapport de cotes à 4,73 (intervalle de confiance à 95 % : 1,08–25,41) indique que pour les

parlementaires revendiquant leur appartenance à un GTD, la probabilité de signaler des violences en ligne est quatre fois plus élevée que pour les autres. Aucune association significative n'a été établie pour les violences hors ligne ($p = 0,6995$).

Figure 83. Violences à l'encontre de parlementaires issus de groupes traditionnellement défavorisés (GTD)

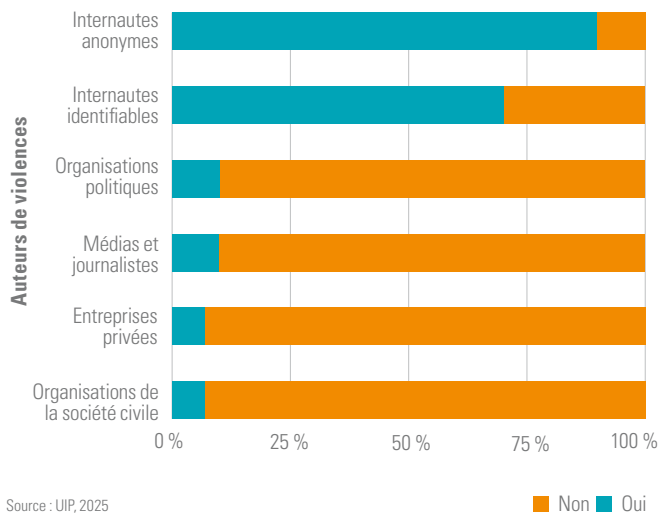


Source : UIP, 2025

a.2. Qui commet les actes de violence ?

Pour les violences en ligne, la plupart des participants citent des internautes anonymes comme source principale, puis des internautes identifiables. Il apparaît donc que si l'anonymat peut être un facteur d'impunité et d'agressivité, ce n'est pas une caractéristique nécessaire à la commission d'un acte de violence. Une part, plus petite, mais néanmoins notable, des participants impute les attaques à des acteurs d'organisations politiques ou des médias, tandis que les entreprises privées et les groupes de la société civile ne sont mentionnés qu'à la marge.

Figure 84. Auteurs de violences en ligne

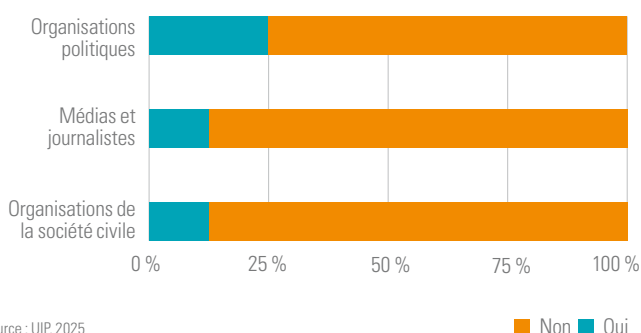


Source : UIP, 2025

« À la suite de la propagation de fausses nouvelles par le canal de médias nationaux, j'ai reçu par écrit des menaces de graves violences physiques. »

Un schéma différent apparaît pour les violences hors ligne. Les responsables les plus souvent désignés sont les organisations politiques, suivies par les médias et les journalistes, puis les organisations de la société civile. Il est à noter qu'aucun répondant n'en a attribué la responsabilité à un citoyen, au contraire des autres études de cas, ce qui peut signaler des différences contextuelles dans la manière dont les parlementaires interprètent ou catégorisent les sources de menaces dans l'espace physique⁸.

Figure 85. Auteurs de violences hors ligne



b. Perception de la violence

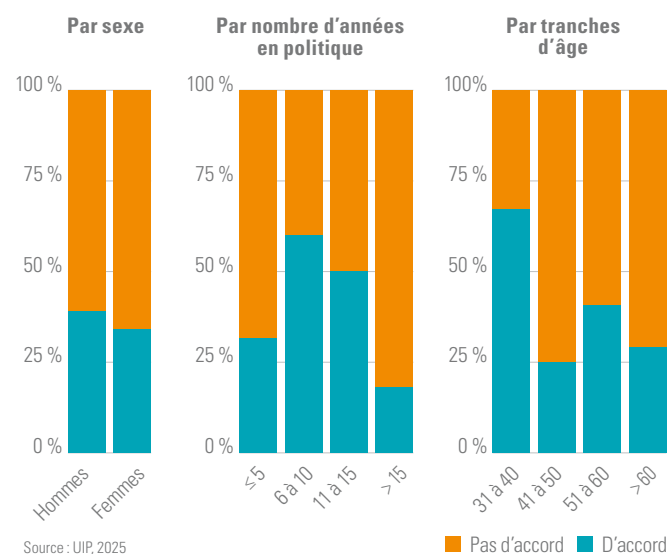
b.1. Banalisation de la violence

Les données de l'enquête montrent que 59,1 % des participants sont en désaccord avec l'affirmation « la violence est le prix à payer pour faire de la politique », 32,6 % marquant leur accord, les 8,3 % restant n'ayant pas pris parti ou pas répondu à la question. Globalement, la plupart des parlementaires ne considèrent donc pas que la violence est inhérente à la vie politique.

Les données varient peu selon le sexe : hommes et femmes expriment des avis largement similaires en la matière. Des différences apparaissent toutefois en fonction du nombre d'années en politique. Les parlementaires ayant entre 6 et 15 ans d'expérience ont nettement plus tendance à accepter cette affirmation que ceux ayant plus de 15 ans d'expérience. Cette tendance non linéaire peut signifier que la banalisation atteint un pic en milieu de carrière – en phase avec une exposition ou une adaptation plus grande – avant de décliner par la suite.

Les données relatives à l'âge révèlent une tendance similaire. Les plus jeunes (31 – 40 ans) sont davantage d'accord avec l'affirmation, tandis que l'effet de banalisation décroît régulièrement parmi les cohortes plus âgées. Malgré l'aspect transversal et descriptif des données, il est possible que celles-ci reflètent des différences générationnelles dans la perception de la violence en politique, en fonction des niveaux de tolérance, des contextes sociopolitiques, de l'exposition aux médias et de l'activité en ligne⁹.

Figure 86. La violence est le prix à payer pour faire de la politique



b.2. Accroissement de la violence

Les réponses apportées par les parlementaires à la question de savoir si les violences politiques avaient augmenté au cours des dernières années sont frappantes : environ 80 % répondent affirmativement, seulement 6,5 % négativement, les 13,5 % restants ayant répondu « je ne sais pas » ou n'ayant pas répondu du tout. Globalement, la plupart des parlementaires ont donc le sentiment d'une intensification de la violence, indépendamment de la forme qu'elle prend ou des circonstances.

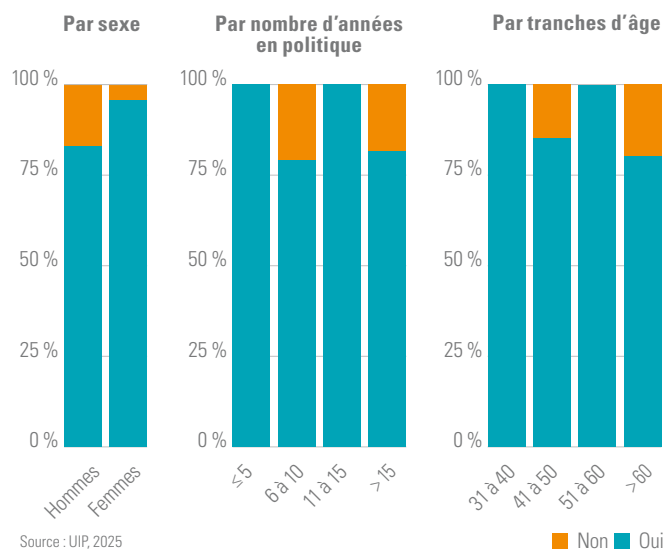
Une fois ventilés par sexe, expérience et âge, les résultats donnent un tableau plus précis. Les femmes parlementaires ont eu un peu plus tendance que les hommes à signaler un accroissement, mais la différence est faible. La variation est plus grande entre niveaux d'expérience politique : les parlementaires ayant entre 6 et 10 ans ou plus de 15 ans dans la fonction ont davantage le sentiment d'une escalade que leurs collègues en début ou en milieu de carrière. Ce schéma peut être influencé par des effets de cohortes ou des différences d'exposition dans le temps.

Les parlementaires entre 31 et 40 ans et entre 51 et 60 ans ont davantage déclaré que la violence s'était accrue. Même si aucune tendance linéaire ne se dégage clairement, ces pics pourraient signaler une plus grande exposition des plus jeunes générations, nées avec le numérique, et des parlementaires en milieu de carrière – des groupes que la recherche internationale associe à une plus grande sensibilité à l'hostilité en ligne et à l'animosité politique.

8 D'un point de vue méthodologique, il est important de souligner que ces résultats, fondés sur des imputations présumées, peuvent refléter les interprétations subjectives des répondants plutôt que des sources confirmées. En outre, la formulation de la question permettait des réponses multiples, les catégories ne s'excluant donc pas mutuellement.

9 Cette question évalue la perception de banalisation de la violence davantage que l'exposition effective à des violences ou leur acceptation. Les réponses peuvent être influencées par des biais de rappel, des effets de désirabilité sociale ou des interprétations variées du message. Ces statistiques ne permettent pas de faire des inférences causales.

Figure 87. Perception d'une montée de la violence au cours des cinq dernières années



Quoi qu'il en soit, ce fort taux de réponses positives, indépendamment des groupes démographiques, signale un sentiment partagé parmi les parlementaires néerlandais d'une détérioration des conditions de sécurité en politique.

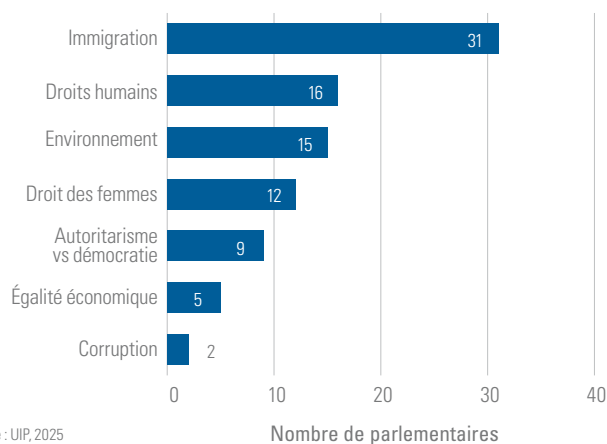
b.3. Contextes et sujets propices à la violence

La plupart des répondants (63 %) sont d'avis que les violences ont tendance à s'intensifier lorsque certaines lois sont débattues, tandis que 45,6 % citent les périodes électorales comme des moments à haut risque. En revanche, très peu de parlementaires ont indiqué que les cas de corruption incitaient à la violence, ce qui laisse penser que ces scandales sont considérés comme moins clivants ou moins directement liés au ciblage des parlementaires.

À la question de savoir si certains sujets ou domaines d'action politique avaient tendance à provoquer des violences, 67,3 % ont répondu « oui », 17,3 % « non », les autres ne tranchant pas ou ne donnant pas de réponse. Ceux qui répondent affirmativement citent principalement la question des migrations (31 mentions), les droits humains (16), l'environnement (15) et les droits des femmes (12). D'après ces résultats, il semble que les parlementaires aient un sentiment d'escalade de la violence à propos de questions ouvertement controversées ou donnant lieu à des divergences idéologiques.

Le fait que la question des migrations arrive en tête des facteurs déclencheurs est en phase avec une dynamique plus largement à l'œuvre aux Pays-Bas, en lien avec la montée des partis anti-immigration, leur plus forte présence au parlement et la polarisation des discours médiatiques autour de ce thème. La question des migrations agit ainsi comme une ligne de fracture symbolique, canalise les inquiétudes liées à l'identité, à la souveraineté et à la cohésion nationale. De même, la forte présence dans les réponses des questions des droits humains, de l'égalité des sexes et de l'environnement donne à penser que les violences sont souvent perçues comme une réaction à des efforts progressistes ou fondés sur les droits qui ont tendance à susciter de la résistance sur fond d'opinions polarisées.

Figure 88. Perception des facteurs favorisant la violence

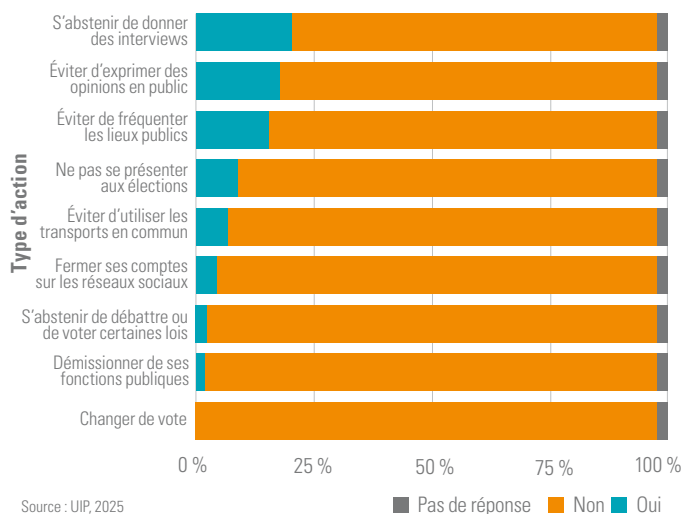


c. Conséquences de la violence sur la vie personnelle

Un peu plus de la moitié des participants ont déclaré ne pas avoir modifié leur comportement ou leurs décisions à la suite de violences politiques : il semble donc que les parlementaires soient nombreux à ne pas céder à l'autocensure malgré les menaces et le harcèlement dont ils font l'objet.

Certains ont néanmoins indiqué avoir envisagé des changements. Les mesures les plus couramment signalées concernent le refus d'interviews et la désactivation des comptes sur les réseaux sociaux, puis le renoncement à des prises de parole en public. Ces retraits partiels de la sphère publique peuvent traduire une volonté de limiter la visibilité ou de réduire l'exposition, en particulier en ligne, où les menaces et le harcèlement sont des violences plus persistantes et plus difficiles à contrôler.

Figure 89. Avez-vous envisagé ces mesures ?



Des mesures moins courantes ont également de graves répercussions. Un petit nombre de parlementaires ont déclaré envisager de ne pas se représenter aux élections, d'éviter les transports en commun, de démissionner, voire de refuser de débattre ou de voter certains projets de loi. Même si ces possibilités sont rarement citées, leur seule mention est en soi méthodologiquement significative puisqu'elle donne à penser que les violences politiques pourraient saper des fonctions démocratiques aussi essentielles que la libre expression, l'autonomie représentative et l'engagement législatif¹⁰.

Par ailleurs, à peine 17,3 % des répondants ont signalé des incidents ciblant leur famille ou leurs amis, tandis que 80,4 % ont déclaré ne pas avoir subi d'incidents de ce genre.

d. Santé mentale

Une petite proportion seulement des parlementaires néerlandais ayant répondu aux questions concernant la santé mentale et le bien-être (46 sur 225), les conclusions de prévalence qui peuvent en être tirées sont limitées. Néanmoins, sur les 46 personnes ayant répondu, 11 (23,9 %) ont indiqué que les violences – en ligne ou hors ligne – avaient eu un effet négatif sur leur santé mentale et leur qualité de vie. Parmi ces derniers, un seul cas atteignait le seuil PHQ-2 indiquant un possible état dépressif, et personne n'a déclaré avoir consulté un spécialiste.

Impact de la violence sur la vie personnelle et familiale

Sur les 30 parlementaires ayant déclaré avoir subi une ou plusieurs formes de violence, 10 (33 %) ont également signalé un impact négatif sur leur bien-être, tandis que les autres parlementaires n'ont pas signalé de tels effets. Cela indique que l'exposition à la violence peut avoir des conséquences psychologiques néfastes, en particulier lorsque les parlementaires subissent à la fois des formes de violences en ligne et hors ligne. De même, sur les 8 personnes ayant déclaré avoir subi des violences hors ligne, 4 (50 %) ont indiqué que cela avait eu des répercussions sur leur santé mentale, à comparer aux 7 personnes sur 37 (18,9 %) ayant signalé des problèmes de santé mentale sans exposition à des violences hors ligne. Compte tenu de ces tendances, il apparaît que l'expérience de la violence, en ligne ou hors ligne, augmente la probabilité d'effets psychologiques négatifs.

Parmi les 11 parlementaires ayant signalé des atteintes à leur bien-être, 7 ont cité le stress, 2 l'anxiété et 3 une combinaison des deux. Deux ont mentionné l'insomnie et un autre a signalé un abus de substances, possiblement lié à l'exposition à de multiples formes de violences émanant de sources diverses.

Les violences visant la famille ont aussi eu des conséquences importantes : sur les 8 parlementaires ayant déclaré des violences visant des membres de leur famille ou des amis, 4 (50 %) ont signalé des effets négatifs sur leur bien-être, à comparer avec seulement 4 (10,8 %) parmi les 37 parlementaires dont ni la famille ni les amis n'avaient été importunés.

Liens entre impact sur la santé mentale, comportement politique et routines quotidiennes

Certes, les nombres considérés sont faibles, mais on constate qu'au moins la moitié des parlementaires ayant signalé des effets négatifs sur leur bien-être ont aussi signalé des répercussions sur leur comportement politique. Dans ce groupe, deux parlementaires sur trois ont envisagé de ne pas se représenter aux élections, dont un a également envisagé de démissionner. Un seul parlementaire a déclaré s'être abstenu de participer aux débats et aucun n'a indiqué avoir modifié sa façon de voter suite à des manifestations de violence.

En conséquence de violences dont ils avaient fait l'objet, des parlementaires ont diminué leur engagement public : sept ont évité d'exprimer des opinions en public, huit ont évité de donner des interviews, et au moins la moitié a signalé des effets négatifs en matière de bien-être.

Des effets se sont aussi fait sentir sur la vie quotidienne. Parmi les parlementaires ayant déclaré des effets négatifs sur leur bien-être, 2 sur 4 (50 %) ont renoncé à fréquenter des lieux publics, contre 2 sur les 37 n'ayant pas déclaré d'effets négatifs sur leur bien-être (5 %). Deux personnes ont dit éviter les transports en commun et huit ont fermé leurs comptes personnels sur les réseaux sociaux, dont trois ont aussi signalé des répercussions négatives sur leur bien-être.

Malgré la petite taille de l'échantillon, les résultats pointent de possibles liens entre violences (en ligne ou hors ligne) et répercussions négatives sur l'état psychologique et le comportement. Les conséquences n'affectent pas que les parlementaires, elles s'étendent aussi aux membres de leur famille et à leurs amis. De plus, dans certains cas, les résultats signalent de possibles effets sur la qualité d'exécution de la fonction et la visibilité publique, ce qui souligne la nécessité de poursuivre l'étude sur les effets de nuisance des violences politiques sur le bien-être personnel comme le fonctionnement de la démocratie.

e. Prise de mesures par le parlement

Parmi les parlementaires sondés, 38 ont indiqué que le parlement disposait d'un mécanisme institutionnel dédié au signalement des incidents, 5 ont déclaré qu'il n'y en avait pas et 3 n'ont pas répondu à cette question. Sur ceux qui ont mentionné l'existence de ce mécanisme, 44,7 % ont déclaré en faire usage, et ces derniers ont indiqué avoir obtenu une réponse adaptée à 94,1 %.

¹⁰ Cette question ne reflète que des interrogations autodéclarées, et non des changements effectifs de comportement. Ces constats fournissent néanmoins des informations utiles sur le coût psychologique et institutionnel de la violence en politique ainsi que sur son pouvoir de distorsion du discours démocratique.

f. Conclusions

L'enquête révèle que 65,2 % des participants ont déclaré avoir subi des violences en ligne émanant du grand public au cours de l'année écoulée, et 17,3 % ont déclaré des incidents intervenus dans l'espace physique. Comme dans les autres études de cas, on constate donc que la violence politique est plus répandue dans les espaces numériques. En ligne, les insultes et les menaces sont les formes de violences les plus courantes, tandis que hors ligne les agressions écrites sont la forme la plus fréquemment citée.

Des différences genrées se dégagent clairement. Les 25 femmes parlementaires ayant participé à l'enquête ont déclaré à 76 % avoir été victimes de violences en ligne au cours de l'année écoulée, contre 52,4 % de leurs 21 collègues masculins. Seules les femmes ont signalé des actes de harcèlement sexuel, signe de violences à caractère sexiste. Plus que les hommes, les femmes ont également indiqué avoir été la cible d'insultes et de menaces.

L'enquête révèle également que 47,8 % des répondants ont le sentiment d'appartenir à un groupe traditionnellement défavorisé et parmi ceux-ci 81,8 % ont déclaré avoir subi des violences en ligne, contre 47,8 % des parlementaires ne revendiquant pas une telle appartenance. Les violences hors ligne affichent des taux similaires : 18,2 % pour les membres de groupes traditionnellement défavorisés et 13,0 % pour les autres.

Les répondants ont indiqué que les violences en ligne émanaient principalement d'internautes anonymes. En revanche, s'agissant des violences hors ligne, les organisations politiques sont citées comme principaux responsables, suivies par les médias, les journalistes et les organisations de la société civile.

À propos de l'affirmation « la violence est le prix à payer pour faire de la politique », 59,1 % des parlementaires ont marqué leur désaccord, ce qui montre que tous ne considèrent pas la violence comme inévitable. Il est à noter que le groupe des plus jeunes (31 à 40 ans) présente le plus fort taux d'acceptation de cette affirmation, lequel décroît dans les cohortes plus âgées.

Les répondants ont été 80 % à déclarer que les violences politiques avaient augmenté au cours des dernières années, 63 % soulignant qu'elles ont tendance à s'accroître quand certaines lois sont débattues. La question des migrations arrive en première place des éléments déclencheurs de violences, suivie par d'autres sujets clivants. Contrairement aux observations des autres études de cas, la question des migrations s'affirme ainsi comme un sujet de préoccupation propre à l'Europe.

Plus de la moitié des parlementaires ont indiqué que les violences politiques ne les avaient induits ni à changer leur position ni à s'autocensurer, ce qui marque un certain degré de résistance à l'intimidation.

Enfin, les Pays-Bas font partie du petit nombre de pays de notre étude dans lesquels les parlementaires ont indiqué la mise en place au sein du parlement d'un mécanisme efficace de gestion des plaintes. La plupart des parlementaires concernés ont indiqué avoir eu recours à ce mécanisme et avoir reçu une réponse appropriée.

VI. Enquête mondiale

Pour compléter les cinq études de cas approfondies, une version condensée de l'enquête initiale, réduite à 10 questions essentielles, a été mise au point et déployée à l'échelle mondiale. Il s'agissait ainsi de rechercher des tendances plus générales et des schémas récurrents de violences politiques ciblant les parlementaires, au-delà des cas nationaux étudiés en détail.

Dans la base de données de l'UIP, qui regroupe quelque 12 000 parlementaires encore en poste ou ayant quitté

la fonction, les coordonnées de 3 390 personnes ont été sélectionnées de manière aléatoire. L'échantillon a été stratifié par région et par sexe. Par souci de représentativité, des pondérations par sexe et par région ont été appliquées en s'appuyant sur les données agrégées de la base Parline qui comprend les données démographiques des parlementaires à l'échelle mondiale. Cet ajustement a permis de corriger d'éventuelles surreprésentations ou sous-représentations dans le jeu de données, afin d'obtenir une base plus conforme à la composition mondiale des parlements.

Régions	Nbre actuel de parlementaires	% du total actuel des parlementaires	Femmes parlementaires	% du total des femmes parlementaires	Hommes parlementaires	% du total des hommes parlementaires
Amériques	5 849	13,17 %	2 011	16,76 %	3 687	11,51 %
Asie	10 613	23,89 %	2 326	19,38 %	8 224	25,68 %
Europe	12 728	28,66 %	4 043	33,69 %	8 684	27,11 %
Moyen-Orient et Afrique du Nord	4 475	10,08 %	740	6,17 %	3 565	11,13 %
Pacifique	860	1,94 %	200	1,67 %	659	2,06 %
Afrique subsaharienne	9 891	22,27 %	2 682	22,35 %	7 209	22,51 %
Total	44 416	100,00 %	12 002	100,00 %	32 028	100,00 %

Source : UIP, [base de données Parline](#) (consultée le 25 mars 2025)

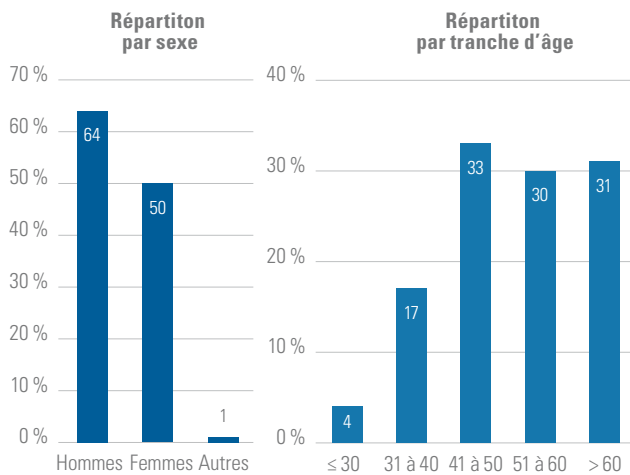
Les réponses de l'enquête ont été analysées afin de déterminer des schémas récurrents de violences politiques à l'échelle mondiale et de les comparer aux tendances mises en lumière par les études de cas nationaux.

L'étude reposant sur une participation volontaire, elle est exposée à un biais d'autosélection : les parlementaires ayant eu l'expérience de violences peuvent être davantage enclins à répondre, tandis que d'autres risquent de brider leurs réponses par peur d'être stigmatisés. Il n'est pas possible d'évaluer la portée de ce biais par avance. De ce fait, si les données qui suivent fournissent de précieux éléments quant aux tendances des violences politiques dans le monde, il convient néanmoins de faire preuve de prudence dans l'interprétation de la prévalence et de l'intensité de ces violences s'agissant de la totalité des parlementaires de la planète.

Les résultats de l'enquête mondiale sont présentés dans la partie qui suit.

Analyse de l'enquête mondiale

Figure 90. Enquête mondiale



Source : UIP, 2025

Un total de 115 réponses a été reçu : parmi les répondants, 64 ont déclaré être des hommes, 50 des femmes et une personne a déclaré être « autre », indiquant une diversité de genre dépassant la catégorisation binaire. Les femmes sont en léger désavantage numérique (43,5 %), mais leur proportion dépasse nettement la moyenne observée par l'UIP dans les parlements à l'échelle mondiale (27 %).

S'agissant de l'âge, le profil est relativement conforme aux données démographiques des parlements mondiaux. Parmi les participants, 4 seulement ont moins de 31 ans, 17 ont entre 31 et 40 ans, 33 entre 41 et 50 ans, 30 entre 51 et 60 ans et 31 plus de 60 ans. Selon les données de l'UIP, à l'échelle mondiale, 2,79 % des parlementaires ont moins de 31 ans et 19,1 % ont moins de 41 ans, ces chiffres sont donc conformes aux tendances mondiales.

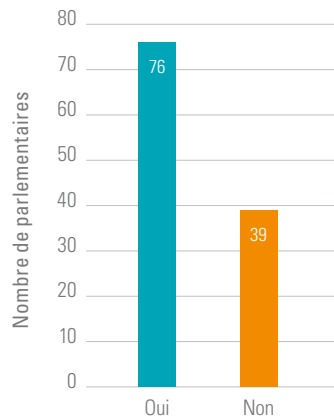
Néanmoins, l'échantillon étant de taille réduite et constitué par autosélection, aucune conclusion solide ne peut en être tirée en matière de genre ou d'âge.

- **Prévalence de la violence**

Une majorité des participants (76 sur 115) ont déclaré avoir été victimes de violences – en ligne ou hors ligne – émanant du public au cours de leur carrière politique, 39 parlementaires ayant indiqué ne pas avoir eu de problème de ce type. Autrement dit : plus des deux tiers des parlementaires sondés ont subi des violences, ce qui souligne la forte prévalence de la violence en politique.

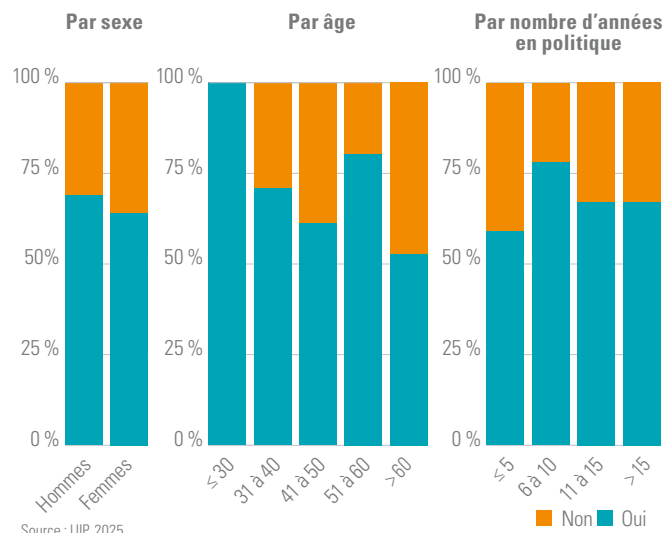
Ces constatations sont en phase avec les recherches précédentes documentant l'exposition croissante des élus partout dans le monde, et soulignent la nécessité de prévoir d'urgence une protection institutionnelle, des systèmes d'assistance et des mesures de prévention.

Figure 91. Parlementaires victimes de violences



Source : UIP, 2025

Figure 92. Parlementaires victimes de violences (par sexe, âge et nombre d'années en politique)



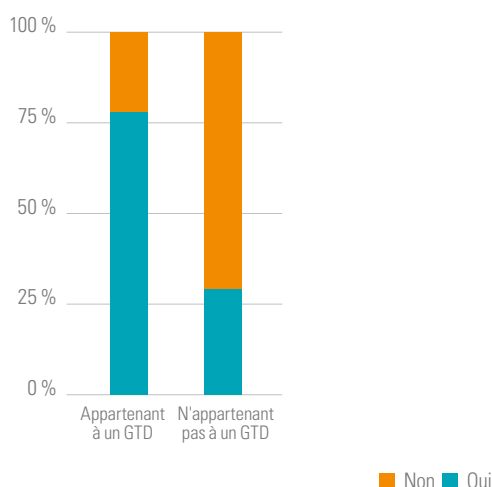
Source : UIP, 2025

- **L'expérience de la violence en fonction du sexe**

Hommes et femmes ont déclaré avoir fait l'expérience de la violence à des taux assez comparables : un peu plus de 70 % des hommes et légèrement moins de femmes ont signalé y avoir été exposés au cours de leur carrière politique. Si la prévalence semble similaire, ces chiffres ne révèlent rien des différences de nature, d'intensité ou d'impact des violences – autant de points qui mériteraient une étude qualitative plus approfondie.

Lorsque l'on considère les femmes qui revendiquent une appartenance à un groupe traditionnellement défavorisé – en raison de leur sexe ou d'autres caractéristiques d'identification croisées –, la prévalence de la violence croît fortement. Parmi ces femmes, 28 ont déclaré avoir été confrontées à des violences et 8 seulement ne pas avoir rencontré ce problème, tandis que les femmes ne revendiquant pas d'appartenance à l'un de ces groupes ont plus généralement indiqué ne pas avoir fait l'expérience de la violence (10 contre 4).

Figure 93. Violence à l'encontre de femmes parlementaires revendiquant leur appartenance à une minorité



Source : UIP, 2025

Ce contraste souligne combien il est important d'appliquer un filtre intersectionnel à l'analyse de la violence en politique, afin de révéler des tendances occultées dans les données agrégées.

- **L'expérience de la violence en fonction du nombre d'années en politique**

La ventilation des données en fonction du nombre d'années en politique révèle une nette variation de l'exposition aux violences. Parmi les parlementaires ayant une ancienneté ne dépassant pas cinq ans, un peu plus de la moitié (27 sur 46, soit ~59 %) ont indiqué avoir été confrontés à des violences. La proportion augmente fortement parmi les parlementaires ayant entre 6 et 10 ans d'ancienneté dans la fonction, 21 sur 27 étant concernés (~78 %). S'agissant des parlementaires ayant entre 11 et 15 ans et plus de 15 ans dans la fonction, la prévalence reste élevée, à environ 67 % (10 sur 15, et 18 sur 27, respectivement).

Ces résultats donnent à penser qu'il existe une association positive entre l'ancienneté politique et l'exposition à la violence, signalant qu'un plus long temps dans la fonction pourrait accroître la visibilité, et par voie de conséquence la vulnérabilité des parlementaires à des agressions ciblées.

- **L'expérience de la violence en fonction de l'âge**

L'analyse par tranche d'âge révèle des tendances distinctes. Les quatre participants âgés de moins de 31 ans ont tous signalé avoir été victimes de violences, ce qui laisse penser que les législateurs les plus jeunes pourraient être particulièrement vulnérables – ou davantage disposés à révéler leurs expériences. Près des trois quarts des 31 – 40 ans ont signalé des incidents violents, mais la proportion tombe à environ 60 % chez les participants de 41 à 50 ans. La proportion remonte dans le groupe des 51 – 60 ans, avec un taux de déclaration de quatre cinquièmes environ, avant de retomber un peu au-dessus de la moitié pour les répondants de plus de 60 ans.

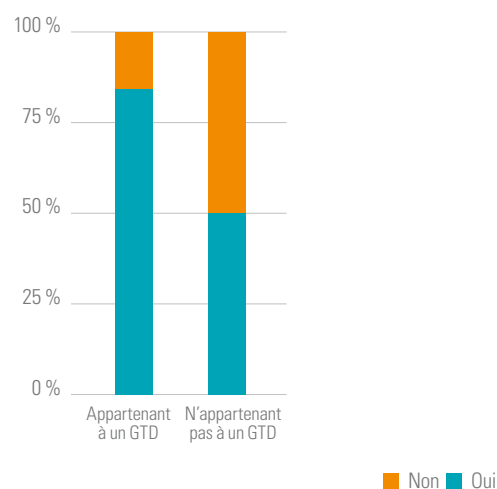
Il est possible que ces tendances reflètent des effets générationnels ou des effets de cohorte pour l'exposition, les réactions ou les pratiques de déclaration, ainsi que des différences de visibilité et de participation à la vie publique selon les tranches d'âge.

- **L'expérience de la violence en fonction de l'appartenance à un GTD**

Sur les 115 répondants, 52 ont déclaré appartenir à au moins un groupe traditionnellement défavorisé (GTD). La plupart (38) ne revendiquent qu'un seul groupe, mais 15 ont indiqué faire partie d'au moins deux de ces groupes – soulignant la nature intersectionnelle de leur expérience.

Une nette disparité se dégage en ce qui concerne l'exposition à la violence. Parmi les parlementaires revendiquant une appartenance à un GTD, 44 ont déclaré avoir été confrontés à des violences et seulement 8 ne pas avoir eu ce type de problème. Par comparaison, s'agissant des parlementaires en dehors de ces groupes, la répartition est quasiment équilibrée avec 32 personnes ayant déclaré des violences contre 31 n'en ayant pas déclaré.

Figure 94. Violence à l'encontre de parlementaires appartenant à des groupes traditionnellement défavorisés (GTD)



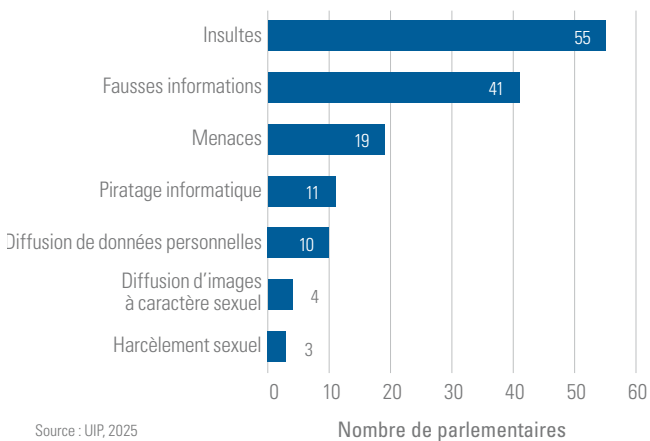
Source : UIP, 2025

Dans cet échantillon, plus de 84 % des parlementaires associés à des groupes traditionnellement défavorisés ont déclaré avoir été victimes de violences – un taux nettement plus élevé que pour leurs collègues n'appartenant pas à une minorité. Cette disparité souligne la nature intersectionnelle des violences politiques, et met en lumière la façon dont les inégalités institutionnelles, au-delà du sexe et de l'âge, influent considérablement sur les risques d'agression.

Ces résultats sont en phase avec des tendances plus générales observées tant en ligne que hors ligne, montrant que les personnes les plus visibles, qui s'expriment davantage ou sont plus marginalisées – pour des raisons de race, d'appartenance ethnique, de religion, de handicap ou d'autres motifs – sont nettement plus ciblées que les autres. Ils soulignent, en outre, la nécessité de prévoir des cadres de protection intersectionnelle tenant compte non seulement de la vulnérabilité générale, mais aussi des risques composés auxquels sont exposés les parlementaires issus de minorités.

- Les différents types de violences en ligne et hors ligne

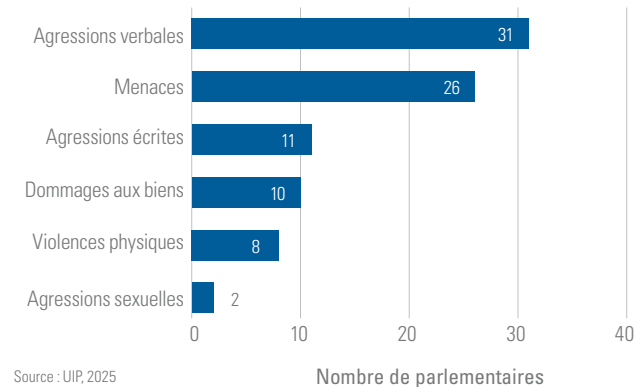
Figure 95. Types de violences en ligne subies par des parlementaires



Les insultes s'avèrent le type de violence le plus fréquent en ligne, signalé par 55 participants. Les fausses nouvelles viennent ensuite (41 mentions), ce qui montre que les atteintes à la réputation et la désinformation sont des méthodes couramment utilisées à l'encontre des parlementaires dans les espaces numériques. Dix-neuf répondants ont déclaré avoir reçu des menaces, ce qui souligne le caractère virulent – et parfois légal – des attaques en ligne. Le piratage informatique est également mentionné, de manière moins fréquente mais néanmoins significative (11 mentions), ainsi que la divulgation d'informations personnelles (10) et les abus sexistes ou à caractère sexuel, comme la mise en circulation de photos à caractère sexuel (4) et le harcèlement sexuel (3). Tous ces constats confirment le caractère courant des abus en ligne et mettent en lumière une grande variété de préjudices – depuis les atteintes à la réputation et les agressions verbales jusqu'aux menaces directes – qui requièrent des réactions personnalisées et la mise en place de mesures de sauvegarde.

Une tendance similaire s'observe hors ligne. L'hostilité verbale est la forme la plus fréquemment déclarée (par 31 participants), suivie de près par les menaces (26). Les agressions écrites (11) et la destruction de biens (10) sont des manifestations tangibles de l'animosité politique. Huit parlementaires ont déclaré avoir été la cible d'une hostilité physique et deux ont mentionné des actes d'agression sexuelle. Même si elles sont moins courantes, ces formes extrêmes représentent un risque grave pour la sécurité des personnes et nécessitent une attention particulière. Globalement, les violences hors ligne, tout comme celles en ligne, sont surtout verbales et psychologiques, mais peuvent dégénérer et prendre la forme de dommages matériels ou physiques. Globalement, les données de l'enquête décrivent un environnement volatile dans lequel les parlementaires sont confrontés à de multiples formes d'agressions numériques ou physiques, souvent concomitantes.

Figure 96. Types de violences hors ligne subies par des parlementaires

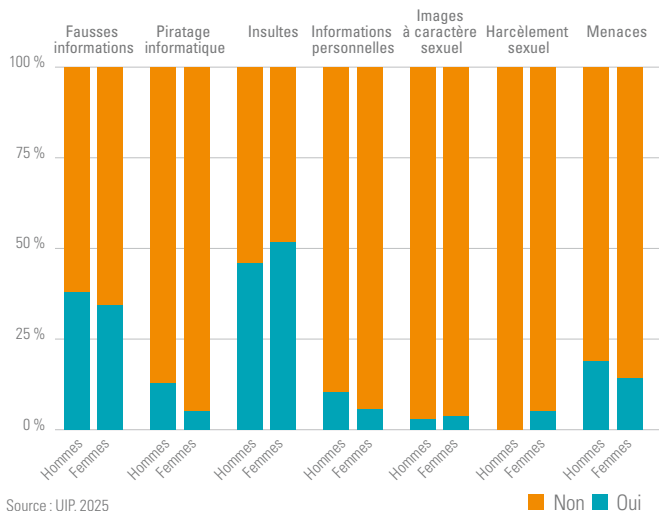


La ventilation des données par sexe révèle des différences significatives en termes de forme et de type des violences subies par les femmes et par les hommes. Avec quelques exceptions notables, les femmes parlementaires ont déclaré des taux d'incidence considérablement inférieurs à ceux des hommes pour la plupart des types de violences. Les femmes ont par exemple déclaré des taux légèrement supérieurs pour les agressions verbales et écrites hors ligne (un type de violence qui précède ou accompagne souvent des menaces plus graves). En outre, les femmes ont davantage eu tendance à signaler des actes de harcèlement sexuel, la diffusion d'images à caractère sexuel et de l'agressivité sexuelle, lesquels sont quasiment inexistantes dans les réponses des hommes. Cette constatation met en lumière la dimension genrée de certaines formes de violence politique, ainsi que le mode spécifique de ciblage des femmes.

En revanche, les hommes parlementaires ont déclaré de plus forts taux pour presque tous les types de violences en ligne, y compris les fausses nouvelles, le piratage informatique, les menaces et les insultes, lesquels sont fréquemment liés à des tentatives d'atteinte à la réputation et de délégitimation politique. Ils ont aussi signalé davantage d'actes d'hostilité physique, de dommages aux biens et de menaces dans les espaces hors ligne. Ces résultats pourraient être liés à une plus forte exposition due à une plus grande notoriété publique ou à des différences au niveau des seuils de déclaration.

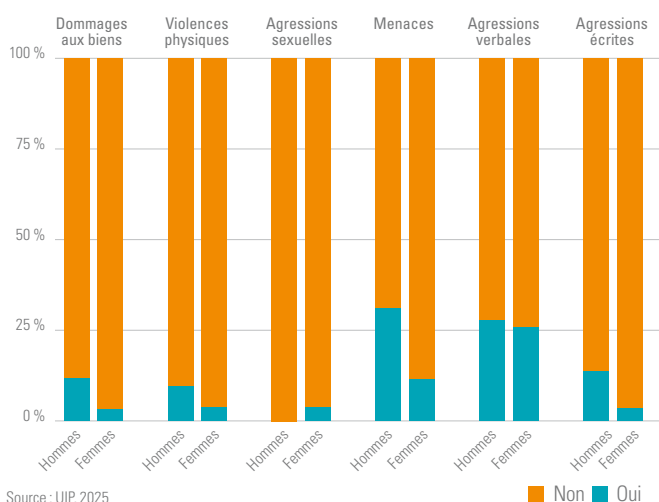
Globalement, ces données révèlent une tendance clairement genrée : les femmes sont confrontées à des violences plus personnalisées, à caractère sexuel ou fondées sur l'identité, tandis que les hommes ont davantage déclaré des formes de violence associées à de l'animosité politique, de la manipulation numérique ou une confrontation avec le public. Ces résultats soulignent la nécessité d'adopter des approches sensibles au genre pour répertorier et gérer les violences à l'encontre des parlementaires, sachant que l'incidence et le caractère de ces agressions varient en fonction de plus larges rapports de force sociétaux et politiques.

Figure 97. Types de violences en ligne, selon le sexe des parlementaires



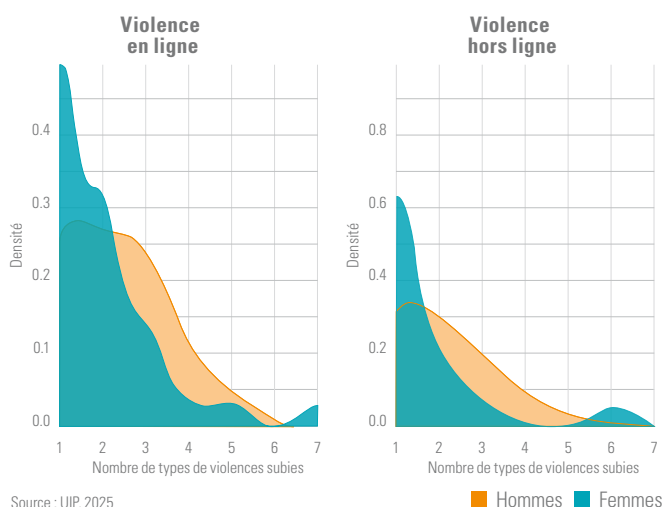
Source : UIP, 2025

Figure 98. Types de violences hors ligne, selon le sexe des parlementaires



Source : UIP, 2025

Figure 99. Coexistence de différents types de violences, par sexe



Source : UIP, 2025

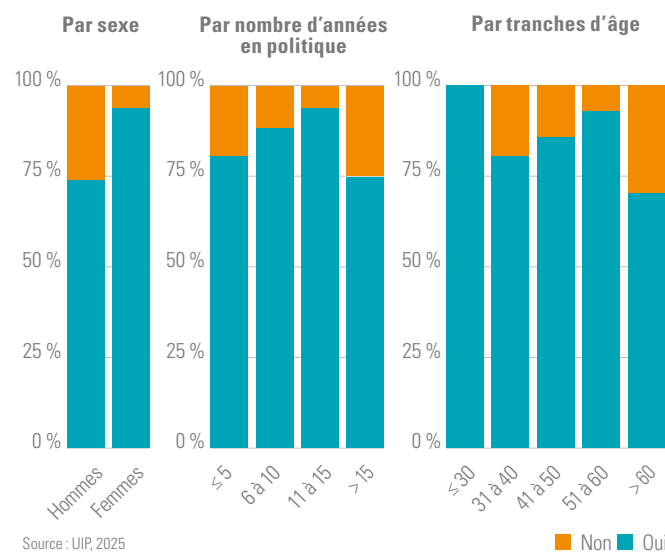
Les diagrammes de densité illustrent le nombre de formes de violences en ligne et hors ligne subies simultanément par les parlementaires, hommes et femmes, ayant participé à l'enquête. S'agissant des violences en ligne, les femmes ont eu davantage tendance à signaler une ou deux formes, ce qui se traduit par un pic rapide de la courbe bleue. À l'inverse, la courbe plus longue et plus plate des hommes montre que les hommes parlementaires ont davantage été confrontés à des formes multiples et concomitantes d'abus en ligne, ce qui rejoint les constats précédents pointant un harcèlement numérique plus large englobant des insultes, des fausses nouvelles et du piratage informatique.

Le tableau est quelque peu différent pour les cas de violence hors ligne. Le diagramme des femmes présente un fort pic pour une forme unique de violence, puis une élévation secondaire vers cinq ou six types, ce qui semble indiquer qu'un petit groupe de femmes, petit mais significatif, s'est trouvé confronté à des attaques particulièrement intenses dans un environnement hostile. Pour les hommes, la distribution, plus homogène, se répartit entre un et quatre types, sans apparition d'un pic secondaire comparable à celui des femmes.

Les données donnent globalement à penser que si les femmes sont en général confrontées à un plus petit nombre de types de violences, certaines d'entre elles font l'objet d'attaques hors ligne particulièrement graves. Les hommes, quant à eux, ont eu tendance à déclarer une plus large combinaison d'attaques en ligne. Au vu de ces tendances contrastées, on perçoit la nécessité de mettre en place des stratégies sensibles au genre, tenant compte à la fois de la variété et de l'intensité des violences dont les parlementaires font l'objet.

• **Sentiment d'accroissement de la violence**

Figure 100. Perception d'une montée de la violence au cours des cinq dernières années



Source : UIP, 2025

La plupart des répondants – des deux sexes – estiment que les violences envers les politiques sont en hausse. Parmi les hommes, 39 étaient de cet avis, 14 de l'avis contraire et 11 incertains. Le sentiment est encore plus fort parmi les femmes : 44 ont indiqué que la violence était en hausse, 3 étaient d'un avis contraire et 3 autres étaient incertains. Il semble donc qu'il y ait un large consensus, en particulier

parmi les femmes, sur le fait que la violence politique augmente. L'écart entre les sexes est frappant : les positions sont plus partagées chez les hommes, tandis qu'une très petite minorité de femmes a pris position contre l'idée d'une hausse de la violence. Il est possible que cette différence s'explique par une plus forte exposition des femmes à des violences sexistes ou fondées sur l'identité, ce qui pourrait les rendre plus sensibles à leur augmentation. Globalement, les données recueillies indiquent une préoccupation généralisée et la nécessité d'apporter des solutions structurelles à ce qui est perçu, par beaucoup, comme une menace croissante.

Le sentiment d'accroissement de la violence est également sensible indépendamment du niveau d'expérience politique. Parmi les parlementaires n'ayant pas plus de cinq ans d'ancienneté dans la fonction, 28 ont déclaré percevoir une hausse. Ce groupe est, toutefois, aussi celui qui compte le plus de personnes n'ayant pas pris parti (11) ou n'ayant pas perçu de hausse (7), ce qui semble indiquer un mélange de fraîcheur dans le regard et d'attentes moins élevées à la base.

Parmi les parlementaires ayant entre 6 et 10 ans d'expérience, le sentiment était quasi unanime : 23 personnes ont déclaré avoir ressenti une hausse, 3 seulement disant le contraire et une étant incertaine. Ce résultat est en phase avec les recherches précédentes montrant que les législateurs en milieu de carrière – en raison d'une plus grande visibilité et d'une plus grande activité – ont plus de risques de faire l'expérience de la violence et donc d'en prendre conscience.

Les parlementaires ayant entre 11 et 15 ans d'expérience sont presque tous d'accord : 14 signalent une hausse de la violence, 1 seul étant d'avis contraire. Parmi les parlementaires ayant plus de 15 ans d'expérience de la politique, 18 ont déclaré que la violence avait augmenté, 6 étaient d'avis contraire et 3 n'ont pas pris parti. Même si la majorité est nette, ce groupe est plus divisé – ce qui traduit probablement la possibilité d'une comparaison à plus long terme et des points de références s'étalant sur plus d'une décennie d'expérience politique.

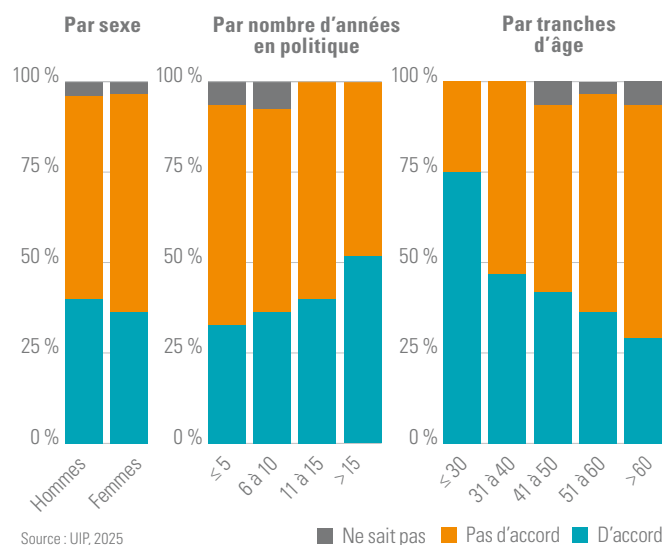
Dans l'ensemble, les résultats mettent en lumière un large consensus entre générations et niveaux d'expérience sur une hausse de la violence politique, les parlementaires en milieu de carrière apparaissant comme les plus préoccupés.

La perception diffère aussi selon l'âge. Les répondants les plus jeunes (moins de 30 ans) ont tous indiqué que la violence était en hausse. Dans la tranche des 31 – 40 ans, 12 sur 17 sont de cet avis, tandis que 3 sont d'avis contraire et 2 sont incertains. Parmi les parlementaires de 41 à 50 ans et 51 à 60 ans – les deux groupes les plus nombreux –, le sentiment est massif : dans ces deux groupes, 24 et 25 parlementaires ont respectivement déclaré que la violence était en hausse, avec une petite minorité d'un avis contraire ou incertain. C'est dans le groupe des plus de 60 ans que la dissension entre répondants est la plus forte. Si la majorité des parlementaires de ce groupe (19) pensent également que la violence a augmenté, 8 sont d'avis contraire et 4 sont incertains, ce qui en fait la cohorte la plus divisée. Cette variation peut s'expliquer par des différences générationnelles en matière d'attente, de tolérance et de capacité de faire des comparaisons à plus ou moins long terme.

Malgré ces nuances, le tableau global est homogène : quelle que soit leur tranche d'âge, les parlementaires ont tous le sentiment que les conditions de pratique de la politique se dégradent, les législateurs d'âge moyen ayant le ressenti le plus uniforme d'un problème urgent et préoccupant.

• Perception de la violence comme « le prix à payer pour faire de la politique »

Figure 101. La violence est le prix à payer pour faire de la politique



Hommes et femmes ont une position différente quant à leur perception de la violence comme inhérente à la vie politique. Si la plupart des parlementaires rejettent l'idée que la violence fasse partie du « prix à payer pour faire de la politique », des différences significatives se dégagent dans les positions selon le sexe.

Parmi les hommes, plus de la moitié acceptent de considérer la violence comme un élément normal de l'engagement politique : 26 sont de cet avis, 35 de l'avis contraire et 3 indécis. Les femmes manifestent une résistance légèrement plus forte à cette normalisation de la violence : 30 rejettent cette idée, 18 l'acceptent et 2 sont indécises. On peut interpréter cette plus grande réticence des femmes comme une réaction à la nature genrée des violences auxquelles elles sont confrontées, ou à leurs possibles liens avec des mouvances politiques de défense des droits des femmes et des droits en général.

L'acceptation de la violence comme un élément normal, indépendamment du sexe, est le signe de problèmes systémiques au sein des institutions politiques. Le rejet relativement plus fort de la part des femmes pourrait marquer une conscience plus vive des risques et des conséquences entraînés par la tolérance de la violence, au niveau individuel comme au niveau institutionnel.

L'idée selon laquelle la violence ne serait qu'un corollaire de la politique soulève des avis très divergents parmi les parlementaires en fonction de la durée de leur expérience politique. Parmi les parlementaires ayant au plus cinq ans d'ancienneté dans la fonction, une nette majorité (28) rejette l'idée que la violence est inhérente à la vie politique, 15 l'acceptent et 3 sont incertains. On constate donc une nette résistance à la banalisation de la violence parmi les

parlementaires les plus récents dans la fonction : il est possible qu'ils arrivent en politique avec des attentes plus élevées en matière de sécurité et de responsabilité institutionnelles.

En revanche, l'attitude des parlementaires plus chevronnés change progressivement. Dans le groupe des parlementaires ayant 6 à 10 ans d'ancienneté, le rejet domine encore (15 contre 10), mais l'écart se réduit. Dans le groupe des 11 à 15 ans d'ancienneté, les pourcentages sont encore plus serrés (neuf rejettent, six acceptent), ce qui marque une érosion progressive du rejet initial de considérer la violence comme un élément normal.

Quant aux parlementaires ayant plus de 15 ans d'expérience, leurs avis s'équilibrent presque (14 et 13, respectivement). On peut en conclure que les parlementaires plus chevronnés sont davantage habitués à la présence de la violence dans la vie politique ou la considèrent comme un élément indissociable de la fonction. Le fait que l'option « je ne sais pas » n'ait recueilli aucun suffrage dans ce groupe peut aussi indiquer que ses membres ont une position plus fermement établie sur la question, fondée sur l'expérience.

Dans l'ensemble, ces données révèlent une tendance préoccupante : la tolérance des parlementaires vis-à-vis de la violence considérée comme inhérente à leur profession augmente avec le nombre d'années qu'ils passent dans la fonction. Cette banalisation de la violence freine considérablement les initiatives de changement institutionnel, ce qui souligne combien il est crucial de rompre les cycles d'acceptation et de renforcer les mécanismes de sauvegarde avant que la résignation ne s'installe.

Même si la taille de l'échantillon est trop restreinte pour permettre des conclusions définitives, des tendances se dégagent néanmoins. Parmi les parlementaires de moins de 31 ans, l'acceptation de l'idée que la violence fait partie intégrante de la politique dépasse le rejet de cette affirmation (3 contre 1). Pour la tranche des 31 – 40 ans, la répartition est presque équilibrée (8 contre 9). L'acceptation reste relativement stable parmi les parlementaires âgés de 41 à 50 et de 51 à 60 ans, mais le rejet augmente – en particulier au-dessus de 60 ans (20 rejets contre 9 acceptations). Le refus de se prononcer (« je ne sais pas ») est rare dans toutes les tranches d'âge, ce qui donne à penser que les parlementaires ont un avis clair sur la question, fondé sur leur expérience.

Globalement, les données recueillies montrent que l'âge, comme l'expérience, est associé à une plus grande acceptation de la violence en tant que partie intégrante de la vie politique. Ce constat souligne qu'il est important de prendre des mesures volontaristes pour débanaliser la violence, en particulier des mesures visant à transformer des cultures institutionnelles qui ont longtemps intégré l'idée d'une violence inévitable.

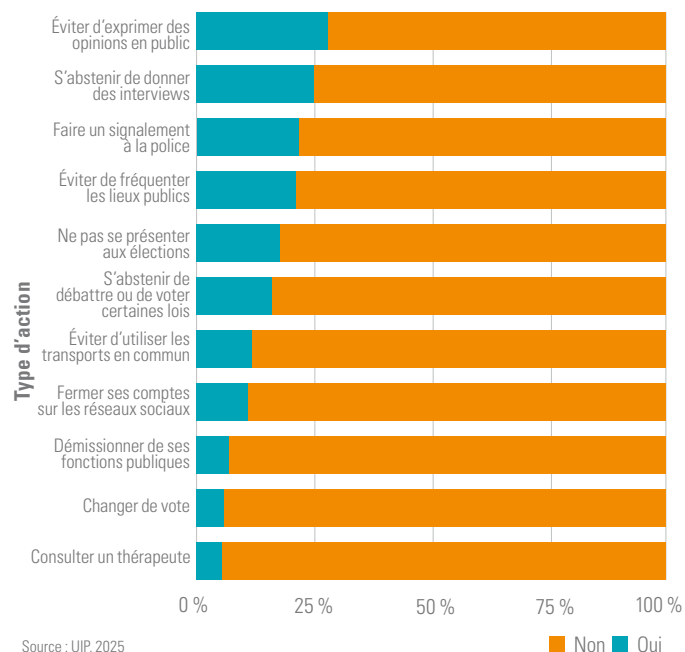
• Impact de la violence sur le comportement

La violence influe sur le comportement et l'engagement démocratique des parlementaires. Si les sondés sont peu nombreux à avoir pris des mesures radicales, beaucoup ont envisagé de ralentir leurs activités publiques et politiques.

Éviter de prendre la parole en public (33) ou de donner des interviews (29) compte parmi les mesures de restriction les plus courantes. Un nombre notable de parlementaires a aussi envisagé d'éviter les lieux publics ou de porter plainte (24). D'autres ont aussi pensé à s'abstenir de participer au débat ou au vote de certaines lois (19) ou même à renoncer à se représenter (20) – ce qui montre la menace directe que fait peser la violence sur le discours démocratique et les carrières politiques.

Moins fréquemment, mais de manière néanmoins significative, des répondants ont déclaré avoir envisagé d'éviter les transports en commun (14), de fermer leurs comptes sur les réseaux sociaux (13), de démissionner de leur mandat (8), de modifier leur vote par peur des conséquences (7) ou d'engager une thérapie (6).

Figure 102. Avez-vous envisagé ces mesures ?



Au-delà des agressions physiques et verbales, il semble que les effets les plus insidieux de la violence se traduisent par un silence croissant, un retrait progressif des élus des processus de débat et de prise de décision. Lorsque l'autocensure et le désengagement prennent le dessus – en particulier parmi les femmes, les minorités ou les plus jeunes –, c'est la vitalité et la santé à long terme de la démocratie représentative qui sont menacées.

• Conclusions

La présente enquête fournit un tableau précieux, bien que forcément partiel, des formes, tendances et impacts des violences politiques subies par des parlementaires, actuellement ou autrefois en fonction. Il convient d'apporter un grand soin méthodologique au traitement des résultats. Malgré la sélection aléatoire de l'échantillon à partir de quelque 13 000 contacts, les réponses émanent finalement de 115 participants, ce qui limite les possibilités de généralisation des résultats. En outre, le biais d'autosélection influe sur les données puisque les personnes ayant décidé de répondre à l'enquête ont plus de chances d'avoir des opinions marquées sur le problème des violences ou d'être directement concernées. Si la diversité géographique, institutionnelle et politique est présente, la répartition est néanmoins inégale. En conséquence, cette recherche est à interpréter comme une étude exploratoire visant à dégager des points saillants, plutôt que comme une description exhaustive ou représentative à l'échelle internationale.

Malgré ces réserves, il s'avère que les données recueillies pointent des tendances préoccupantes. La majorité des sondés (76 sur 115) ont déclaré avoir été victimes de violences au cours de leur carrière politique. Ces incidents concernent aussi bien les espaces en ligne que hors ligne. Les types de violences en ligne les plus souvent signalés sont les insultes (55), la désinformation ou les fausses nouvelles (41) et les menaces (19). Le plus souvent, les violences hors ligne prennent la forme d'une hostilité verbale (31) et de menaces (26), mais peuvent aller jusqu'à la destruction de biens, l'attaque physique ou l'agression sexuelle dans de rares cas.

S'agissant des personnes les plus exposées, une tendance s'affirme nettement. Les femmes parlementaires et les parlementaires issus de groupes traditionnellement défavorisés ont des taux de signalement de violences bien plus élevés. Si les parlementaires des deux sexes sont confrontés à la violence, les femmes sont plus souvent victimes de harcèlement sexuel, de publication de photographies à caractère sexuel, d'agressions sexuelles, tandis que les hommes sont plus exposés à des attaques visant à entacher leur réputation et à des menaces en ligne. Les parlementaires issus de milieux minoritaires déclarent des taux de violence significativement plus élevés que les autres (44 contre 32), ce qui souligne la nature intersectionnelle des violences politiques.

Le cumul et la concomitance de différents types de violences constituent un phénomène genré. Les hommes sont plus nombreux à déclarer l'expérience simultanée d'un large éventail de violences en ligne, tandis qu'un petit groupe de femmes – petit mais significatif – signale des agressions hors ligne à forte densité, ce qui donne à penser que si les hommes font l'objet d'attaques plus diversifiées, les femmes ont plus de risques d'être attaquées de manière intensive sur des points précis, souvent liés à l'identité.

L'expérience et l'âge ont une influence sur l'exposition aux violences comme sur leur interprétation. Les parlementaires ayant une plus grande ancienneté politique ont davantage signalé de violences. Il est important de noter que ce phénomène n'est pas uniquement lié à la durée mais aussi à une certaine dynamique culturelle : les personnes ayant plus de 15 ans d'ancienneté sont plus enclines à accepter la violence comme un « élément inhérent à la fonction » tandis que ceux qui ont moins d'ancienneté s'opposent davantage à la banalisation de la violence. La ventilation des données en fonction de l'âge révèle une tendance semblable : les parlementaires plus âgés sont plus enclins à accepter la violence, même si leurs signalements sont significativement moins fréquents. Ce constat est le signe d'un processus dangereux de désensibilisation institutionnelle : une exposition prolongée entraîne une internalisation des risques et érode les seuils d'acceptabilité des comportements politiques.

Le sentiment est quasi unanime : dans leur grande majorité, les participants, indépendamment du sexe, de l'âge ou de l'ancienneté en politique, ont le sentiment que la violence à l'encontre des parlementaires a récemment augmenté. C'est particulièrement le cas des femmes en milieu de carrière (6 à 10 ans dans la fonction) qui signalent des niveaux significatifs d'exposition ainsi que la ferme conviction d'une détérioration du climat politique. Les parlementaires issus de groupes traditionnellement défavorisés marquent un fort accord avec cette affirmation, signe que la violence ne se contente pas d'augmenter mais frappe aussi de manière disproportionnée les groupes déjà marginalisés.

L'impact des violences sur l'engagement politique est probablement l'aspect le plus préoccupant de l'analyse. Une proportion notable des participants déclare en effet avoir envisagé des mesures d'autocensure (éviter d'exprimer des avis en public ou éviter de donner des interviews, se retirer des débats, éviter les lieux ou les transports publics, voire démissionner ou renoncer à se représenter). Ces conséquences inquiétantes n'ont rien d'hypothétique ; elles marquent une réduction patente de la liberté, de la sécurité et de l'inclusion dans le milieu politique. Si rien n'est fait, les processus démocratiques risquent, de ce fait, d'être faussés par la réduction au silence de voix dissidentes et minoritaires ou de personnes vulnérables.

En conclusion, notre étude exploratoire montre que la violence à l'encontre des parlementaires est un phénomène systématique qui a de graves répercussions sur l'institution et la démocratie. Même s'ils ne sont pas représentatifs, les résultats donnent des indications claires sur la façon dont la violence est perçue, banalisée et contrée. Ces résultats devraient donc orienter les futures recherches, inciter à la réforme institutionnelle et à la mise en place de stratégies préventives intersectionnelles et sensibles au genre, dans le but de combattre les violences politiques, non seulement pour protéger les personnes, mais aussi pour sauvegarder l'intégrité des institutions démocratiques elles-mêmes.

VII. Enquête institutionnelle

Dans le cadre de cette recherche, nous avons aussi mis au point un questionnaire institutionnel qui a été diffusé auprès des parlements pour recueillir des informations sur la façon dont ceux-ci réagissent face aux actes de violence et d'intimidation envers les parlementaires émanant du public.

Le questionnaire était composé de 22 questions, principalement fermées, portant sur les points suivants :

- existence et portée des protocoles de sécurité parlementaires,
- procédures de signalement, de suivi et d'investigation des incidents,
- mécanismes de prévention et d'assistance aux parlementaires,
- conséquences juridiques des violences envers les parlementaires émanant du public.

Une question ouverte invitait les participants à développer leurs réponses ou à ajouter des informations supplémentaires ne figurant pas dans les options proposées.

Au total, 22 organes législatifs de 20 pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe et d'Amérique latine ont pris part à l'enquête. Bien que fournissant de précieux éléments d'information, les réponses doivent être interprétées avec précaution compte tenu des limitations méthodologiques de l'étude.

1. Limitations de l'enquête et justification de la méthodologie qualitative

L'enquête porte sur les positions institutionnelles et les règlements officiels, lesquels peuvent ne pas coïncider avec le vécu des parlementaires exposés à la violence et au harcèlement. Malgré une marge d'expression libre, le format de l'enquête repose largement sur des questions fermées, ce qui limite la possibilité d'appréhension des pratiques informelles, des nuances contextuelles et des lacunes de mise en œuvre.

La participation, fondée sur le volontariat, s'est avérée inégale entre les régions et les systèmes parlementaires, les réponses émanant plutôt d'institutions bien dotées. En outre, les comparaisons entre pays sont compliquées par des différences de définition, de perception des risques et de capacités institutionnelles. De ce fait, une approche qualitative et descriptive a été retenue pour l'analyse, en mettant l'accent sur les pratiques, les lacunes et les tendances plutôt que de proposer des inférences statistiques ou des classements.

Le but principal de cette étude est donc de repérer des comportements récurrents, des insuffisances des institutions ainsi que des tendances émergentes susceptibles d'alimenter des recommandations concrètes, fondées sur des données probantes.

2. Contexte général

Les politiques institutionnelles de gestion des violences à l'encontre des parlementaires varient considérablement d'un pays à l'autre, en fonction de la culture de l'organisation, de l'héritage historique, du cadre juridique et de la hiérarchisation des risques (Every-Palmer *et al.*, 2024).

Au Royaume-Uni, le parlement a davantage orienté sa politique sur l'environnement de travail et les protections en interne plutôt que sur les menaces extérieures. À la suite des rapports Cox et White, le Parlement du Royaume-Uni a mis en place un programme intitulé « Valuing Everyone » ainsi qu'une formation obligatoire portant sur le comportement à adopter en cas d'actes d'intimidation, de harcèlement, de discrimination et de conduite déplacée parmi les parlementaires et les membres du personnel. Le mécanisme indépendant de plaintes et réclamations (Independent Complaints and Grievance Scheme), créé dans la foulée, est devenu un outil essentiel de signalement, avec l'enregistrement de centaines de plaintes entre 2023 et 2024, la plupart portant sur des actes d'intimidation et de harcèlement, certains liés à des abus en ligne. Bien que ces réformes ne portent pas directement sur la sécurité individuelle des parlementaires, des initiatives récentes ont développé la formation à la cybersécurité et à la sécurité en ligne, signe d'une prise de conscience de l'importance croissante des menaces numériques.

D'autres assemblées ont mis davantage l'accent sur la protection extérieure et l'assistance préventive. En Suisse, l'Assemblée fédérale joue le rôle de pôle d'information : elle publie des guides à l'intention de ses membres sur le comportement à adopter face à des menaces, des actes de harcèlement ou des insultes et sur les règles de sécurité à observer sur les réseaux sociaux. En Irlande, où les trois quarts des parlementaires sondés ont signalé des abus, plus de 75 % des répondants connaissaient l'existence de l'allocation de sécurité personnelle ainsi que le programme d'assistance sur le lieu de travail de l'Oireachtas, et plus de la moitié avaient installé un système de sécurité domestique. Le dépôt de plainte auprès de la police est la réaction privilégiée (par 90 % des parlementaires), malgré des résultats jugés mitigés. Par ailleurs, près de deux tiers des sondés ont jugé que certains incidents « n'étaient pas assez graves » pour être signalés (Siapera *et al.*, 2024).

La coopération interinstitutions est aussi citée comme modèle. En Nouvelle-Zélande, des inquiétudes soulevées par des fixations sur des personnalités politiques données ont mené à la création d'équipes de réponses coordonnées – police, personnel paramédical et spécialistes de santé mentale – au sein de centres d'évaluation (FTAC) (Every-Palmer *et al.*, 2024). Inspiré des recherches britanniques autour des menaces liées à des « fixations » (Barry-Walsh *et al.*, 2020), cette approche permet des interventions précoces, souvent associées à une assistance psychologique.

Une perception accrue du risque se traduit par des engagements budgétaires. Au Royaume-Uni, l'organe indépendant de normalisation parlementaire (Independent Parliamentary Standards Authority, IPSA) a augmenté le budget consacré à la sécurité des parlementaires d'un peu plus de 77 000 livres sterling en 2015 à plus de 4,3 millions de livres en 2022 (IPSA, 2023). De même, en Nouvelle-Zélande, le budget 2023 comprenait des fonds réservés pour la sécurité des parlementaires et de leur personnel (Every-Palmer *et al.*, 2024). Ces dotations sont la preuve que la sécurité est désormais un élément habituel du travail des parlementaires, sanctionné par l'institution.

Cette question a également suscité un intérêt croissant à l'échelle internationale. En 2018, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a lancé une campagne autour de l'initiative #PasDansMonParlement pour lutter contre les violences envers les femmes en politique, un thème repris lors de la Conférence européenne des Présidents de Parlement de 2025. De même, en 2024, le colloque de Westminster, organisé par l'Association parlementaire du Commonwealth, a mis l'accent sur la nature planétaire des abus et des actes d'intimidation envers les politiques, soulignant la nécessité d'adapter les cadres sécuritaires en fonction d'assemblées plus inclusives.

Globalement, ces exemples reflètent des approches fragmentées mais évolutives des réponses institutionnelles. Certains parlements privilégient des réformes comportementales en interne, d'autres donnent la priorité à la sécurité extérieure, mais, quel que soit le contexte, des investissements croissants sont consacrés à la prévention, à la coordination interorganisations, à des dotations financières et à la coopération internationale. La convergence de ces approches signale une prise de conscience commune de la nécessité d'apporter des solutions multidimensionnelles au problème des violences politiques – des solutions combinant un changement culturel dans les parlements et des mesures concrètes visant à protéger les élus des menaces extérieures.

3. Analyse des réponses

a. Politiques de sécurité et parties prenantes

Sur les 22 organes législatifs sondés, la moitié (11) a déclaré disposer d'une politique de sécurité officielle visant à assurer la protection des parlementaires sur leur lieu de travail, ainsi que de ressources humaines et financières pour la mettre en œuvre. Les mécanismes de suivi sont toutefois moins répandus : seulement 27,2 % des institutions (6) ont indiqué effectuer une revue régulière de la mise en œuvre, et à peine 18,1 % (4) (les parlements de Nouvelle-Zélande, de République-Unie de Tanzanie, de Roumanie et du Royaume-Uni) ont déclaré proposer régulièrement aux parlementaires des formations sur la sécurité.

La plupart des répondants (68,1 %, soit 15 institutions) ont déclaré que leur parlement agissait en coordination avec des organismes extérieurs comme la police, mais seulement 27,2 % (6) ont indiqué communiquer leur politique sécuritaire à d'autres organes en contact avec le public, y compris d'autres assemblées. Une forte majorité souligne l'intervention des services nationaux de maintien de l'ordre (86,3 %, soit 19 institutions) et des forces de police locales ou régionales (72,7 %, soit 16 institutions) dans le traitement des actes de violence à l'encontre des parlementaires. En outre, 77,2 % (17) déclarent l'existence d'une équipe spéciale de maintien de l'ordre ou de protection au sein même du parlement, tandis que seulement 18,8 % (4) indiquent l'existence d'une commission parlementaire spécialisée.

Les mécanismes de remontée d'information et d'accroissement de la visibilité sont encore plus rares. Seulement trois parlements ont indiqué chercher à connaître l'avis des parlementaires sur l'efficacité des mesures de sécurité et donner une visibilité nationale aux problèmes de violence et d'intimidation. Onze institutions ont indiqué que services de police et services parlementaires de sécurité étaient impliqués dans la protection des parlementaires, six ont déclaré l'intervention d'autres organismes extérieurs de maintien de l'ordre et trois font appel à des prestataires privés spécialisés dans la sécurité.

b. Violences à l'encontre des parlementaires

La moitié des parlements sondés (11) ont déclaré tenir un registre des actes de violence physique ou hors ligne visant les parlementaires. Par comparaison, six seulement ont indiqué effectuer un suivi des incidents en ligne, un seul déclarant s'appuyer sur des sondages auprès des parlementaires pour surveiller ce type d'incidents.

À la question de savoir si des actes de violence envers les parlementaires avaient été enregistrés au cours des 12 derniers mois, 59 % des institutions (13) ont répondu « non », 22,7 % (5) « oui » et 18,1 % des répondants (4) étaient incertains. Il est à noter qu'un seul parlement (celui du Royaume-Uni) a signalé donner une visibilité nationale aux actes de violence et d'intimidation subis par ses membres.

Bien que 50 % des participants (11) aient déclaré avoir des protocoles de sécurité, trois seulement (Nouvelle-Zélande, Paraguay et Royaume-Uni) ont indiqué avoir introduit de nouvelles procédures ou renforcé les mesures de précaution en réponse aux violences en ligne ou hors ligne. En outre, moins de la moitié des institutions sondées (9 sur 21, soit 42,9 %) assurent des services de conseil, d'assistance médicale ou d'aide juridique aux parlementaires victimes de violences¹¹.

11 Il convient de noter que dans sa réponse, l'Assemblée fédérale suisse a indiqué ne pas disposer directement d'un service d'assistance, mais travailler en collaboration avec une organisation spécialisée vers laquelle les parlementaires concernés peuvent être aiguillés pour recevoir l'assistance nécessaire en cas de harcèlement sexuel ou de cyberintimidation.

c. Mesures de sécurité et protection des parlementaires

À une large majorité (14 sur 18, soit 78 %), les parlements ont déclaré que les parlementaires recevaient régulièrement des électeurs ou d'autres visiteurs dans leur bureau parlementaire. Les mesures de sécurité sont nombreuses : tous les répondants ont déclaré que les visiteurs étaient soumis à un contrôle à l'entrée des locaux, 94,1 % effectuent une surveillance en temps réel par le biais de caméras de sécurité installées à l'intérieur et à l'extérieur du parlement, 76,4 % effectuent un scannage électronique des effets personnels, 35,2 % déploient du personnel de sécurité dans les bureaux des parlementaires et 17,6 % ont équipé ces bureaux de caméras.

À 62 % (13 sur 21), les répondants ont déclaré que les parlementaires disposaient généralement de bureaux de circonscription en dehors du parlement. Parmi ceux-ci, 46,1 % (6) ont indiqué contrôler les visiteurs et leurs effets personnels, 38,4 % (5) disposer de voies d'évacuation et de personnel de sécurité sur place, 30,7 % (4) avoir des systèmes d'alarme connectés à un poste de police ; 23,8 % (4) signalent le verrouillage des portes extérieures, le passage de conseillers en sécurité et la présence de secouristes diplômés ; 15,3 % (2) emploient des auxiliaires formés à l'évacuation en cas d'incendie ; 7,6 % (1) ont des vitres en verre armé.

Les 47,6 % restants (10) ont fourni des réponses diverses. Certains participants soulignent que la sécurité repose sur les dispositions prises par les parlementaires eux-mêmes, tandis que d'autres indiquent que les mesures prises ne concernent que les hauts responsables parlementaires, notamment les présidents de chambre. Plusieurs répondants insistent aussi sur l'absence de véritable protection des parlementaires en dehors des bâtiments du parlement.

d. Droits juridiques

Les insuffisances constatées au niveau de la protection physique trouvent un écho dans le domaine juridique et procédural. À peine 28,5 % des parlements (6 sur 21) ont déclaré informer les parlementaires sur les droits et recours juridiques dont ils disposent en cas de violences. À l'inverse, 23,8 % (5) ont reconnu ne pas fournir ce genre d'informations et près de la moitié des répondants (10, soit 47,6 %) ont indiqué ne pas savoir. Seulement 19,6 % (4) ont indiqué que les actes de violence contre les responsables politiques étaient passibles de peines plus graves que les autres infractions, tandis que 42,8 % (9) ont indiqué que ce n'était pas le cas et 38,1 % (8) ont dit ne pas savoir. De même, deux tiers (14, soit 66,6 %) ont affirmé que la poursuite de ce type d'actes en justice n'était pas soumise à un moindre niveau de preuve, tandis que les autres étaient incertains sur ce point.

Cette grande confusion souligne à la fois un manque de communication et une faible connaissance institutionnelle des garanties juridiques des parlementaires. Elle correspond probablement aussi à l'absence de procédures clairement établies dans de nombreuses chambres. Faute d'informations claires facilement accessibles, tant en interne pour les parlementaires qu'en externe pour le public, il est difficile de savoir si des protections juridiques sont intégrées à un cadre général de stratégies institutionnelles de prévention et de gestion des violences à l'encontre des parlementaires et si oui, quelle en est la portée.

VIII. Conclusions générales

Les violences politiques dont les parlementaires font l'objet de la part du public constituent un phénomène planétaire qui touche toutes les régions, toutes les cultures et tous les systèmes politiques. Comme expliqué ci-dessous, les types de violences et leurs déclencheurs varient selon les pays, mais la tendance générale est claire : aucun parlement n'est épargné. La violence en politique n'est donc pas seulement une question intérieure, mais un véritable défi international, d'où l'impérative nécessité d'une mise en commun des expériences visant à sauvegarder les institutions démocratiques et à protéger les élus qui les animent.

- 1. Les parlementaires ont le sentiment, largement partagé, que les violences émanant du public ont augmenté au cours des cinq dernières années, même si l'intensité de ce sentiment varie selon les pays et selon le sexe des parlementaires.** Parmi les études de cas menées dans cinq pays, la perception de cette augmentation est particulièrement forte en Argentine et aux Pays-Bas, pays dans lesquels près de 80 % des parlementaires ont ce sentiment. En Malaisie, il est partagé par près de deux tiers des parlementaires, alors que cette perception est plus faible en Italie – en particulier parmi les hommes – et plus modérée au Bénin où l'on observe une nette différence entre les sexes. Globalement, la préoccupation suscitée par l'accroissement des actes d'hostilité est grande, mais variable, d'où la nécessité d'une analyse tenant compte du contexte. L'enquête menée à l'échelle mondiale confirme cette tendance : 64 % des hommes et 86 % des femmes parlementaires sondés dans ce cadre ont signalé une augmentation des violences.

Cette hausse est probablement imputable à divers facteurs. L'étude montre que les violences s'intensifient souvent à des moments clés de la vie parlementaire. Les résultats indiquent en effet que les débats parlementaires sur des questions sensibles sont un élément déclencheur ; la présente étude et des recherches précédentes montrent aussi que la violence a tendance à s'exacerber en amont des élections. Les données recueillies mettent en évidence la prévalence des violences en ligne. Ce constat est en phase avec les résultats des études menées sur le rôle croissant en politique des réseaux sociaux, lesquels amplifient l'exposition à des confrontations violentes, en particulier pour les parlementaires occupant des postes importants ou défendant des positions controversées. D'autres éléments contribuent à ces dynamiques, notamment les propos politiques clivants (qui abaissent les seuils d'acceptabilité des comportements déplacés), la baisse de confiance dans les institutions, et l'attention accrue portée aux élus en temps de crise, notamment en période de pandémie ou de ralentissement économique. Il en résulte des incidents en ligne de type discours de haine, désinformation et attaques ciblant les parlementaires en fonction de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou de l'idéologie qu'ils défendent.

- 2. Les données montrent systématiquement que les violences politiques à l'encontre des parlementaires sont fortement concentrées en ligne, avec une proportion de 65 à 77 % des répondants aux différentes études de cas signalant ce type de problème.** Ce résultat est confirmé par l'enquête menée à l'échelle mondiale, dans le cadre de laquelle 58 % des sondés ont signalé des abus en ligne. Cette tendance marque un changement des lieux où les violences politiques se produisent : les réseaux sociaux et les espaces numériques sont devenus les terrains privilégiés du harcèlement et de l'intimidation. Ces plateformes restent néanmoins des outils essentiels de communication directe entre parlementaires et citoyens. Malgré la forte prévalence des abus, peu de parlementaires ont indiqué avoir fermé leurs comptes sur les réseaux sociaux, ce qui donne à penser que même si les agressions en ligne ont un coût personnel et politique, la plupart des parlementaires continuent à considérer que ces plateformes sont indispensables pour assurer leur visibilité et leur engagement.

Les insultes et les menaces, suivies des fausses nouvelles, sont les formes les plus courantes de violence en ligne constatées dans les cinq pays faisant l'objet d'une étude de cas. Les agressions graves (harcèlement sexuel, diffusion d'images à caractère sexuel, piratage informatique ou mise en circulation d'informations personnelles), bien que plus rares, sont néanmoins en nombre significatif. En Argentine, par exemple, 72 % des parlementaires ont déclaré avoir fait l'objet d'insultes, 38 % ont signalé des fausses nouvelles et entre 1 et 13 % ont signalé des agressions plus graves telles que du harcèlement sexuel ou la diffusion d'images à caractère sexuel. En Malaisie, 64 % des parlementaires ont mentionné des insultes et 57 % des fausses nouvelles, tandis que des formes plus graves ont été signalées dans de plus faibles proportions, notamment la diffusion d'images à caractère sexuel (8 %) ou du harcèlement sexuel (7 %). Des tendances similaires ont été constatées en Italie (insultes à 74 %, fausses nouvelles à 21 %, formes plus graves ≤ 8 %), aux Pays-Bas (insultes à 61 %, fausses nouvelles à 24 %, formes plus graves ≤ 11 %) et au Bénin (insultes à 91 %, fausses nouvelles à 46 %, formes plus graves ≤ 26 %). Il semble donc que les violences en ligne sont surtout verbales ou cherchent à porter atteinte à la réputation, ce qui n'empêche pas que les parlementaires restent exposés à des attaques intrusives et préjudiciables.

Ces résultats soulignent que la fréquentation des plateformes en ligne est à double tranchant, car elles sont à la fois des canaux essentiels à l'activité démocratique et des lieux de harcèlement. Il est essentiel d'avoir une idée claire de la prévalence des violences en ligne et de leurs différentes formes pour concevoir des mesures de prévention et des stratégies qui protègent les parlementaires sans remettre en cause leur communication avec les citoyens. La violence en ligne a aussi une dimension nettement internationale,

le siège d'un réseau social pouvant se trouver dans un pays tandis que les actes d'intimidation se produisent dans un autre. Par ailleurs, ces plateformes facilitent l'intimidation transfrontalière, qui peut prendre la forme de campagnes orchestrées menées automatiquement, bien qu'il soit difficile de déterminer dans quelle mesure ce type de phénomène concerne les parlementaires.

- 3. S'agissant des violences hors ligne, le tableau est très contrasté selon les pays étudiés.** Au Bénin, près de la moitié des parlementaires signalent des agressions hors ligne, prenant principalement la forme d'agressions verbales et de menaces. En Argentine et en Malaisie, près d'un tiers des parlementaires ont signalé des incidents de ce type (agressions verbales principalement) – 31 % en Argentine et 36 % en Malaisie ; les menaces et les agressions écrites y sont moins fréquentes, et les violences physiques ou les dommages aux biens sont rares. En Italie, un peu moins de 20 % des parlementaires ont déclaré des violences hors ligne, prenant là aussi principalement la forme d'agressions verbales. Le pourcentage le plus bas s'observe aux Pays-Bas, à environ 17 %, les formes les plus courantes y étant les agressions verbales et écrites.

Ces constats montrent que les violences hors ligne – des agressions verbales jusqu'aux menaces ou aux dommages aux biens – varient beaucoup en fonction du contexte, les plus hauts niveaux étant observés au Bénin. Tant la fréquence que le type des incidents varient en fonction du pays. Ces résultats sont en phase avec les constatations de l'enquête menée à l'échelle mondiale, dans laquelle 41 % des répondants ont indiqué avoir été victimes de violences hors ligne.

- 4. Des schémas genrés se dégagent tant pour les types que pour la combinaison des violences.** En ligne, les insultes, les fausses nouvelles et les menaces sont les formes dominantes pour les hommes comme pour les femmes, bien que l'intensité et la distribution des incidents varient en fonction des pays. En Argentine, en Italie et en Malaisie, les femmes semblent plus affectées, en particulier par les insultes, les fausses nouvelles et les actes à caractère sexuel, comme le harcèlement et la diffusion d'images à caractère sexuel. En Malaisie, par exemple, 75 % des femmes signalent des insultes et des fausses nouvelles, contre 62 % et 52 % des hommes. Aux Pays-Bas, les différences sont moindres entre les sexes, les femmes déclarant une exposition légèrement supérieure aux insultes et au harcèlement sexuel, tandis qu'au Bénin les hommes déclarent une plus forte exposition aux fausses nouvelles, au piratage informatique et aux menaces, les femmes étant un peu plus nombreuses à signaler des insultes et des violences à caractère sexuel.

Hors ligne, les agressions verbales et les menaces restent globalement les formes les plus courantes, les hommes étant plus exposés aux agressions verbales et aux menaces, et les femmes un peu plus exposées aux agressions écrites, aux violences physiques et aux incidents de dommages aux biens. Dans tous les pays étudiés, il s'avère aussi que les femmes ont plus

de risques de subir des violences en ligne combinées, tandis que les hommes sont davantage confrontés à des incidents multiples hors ligne.

Ces résultats montrent que la violence politique concerne les parlementaires des deux sexes, mais selon des modalités et à des degrés différents. Les femmes sont davantage exposées en ligne à une combinaison de comportements sexistes, verbaux, à caractère sexuel et menaçant, tandis que les hommes sont victimes d'un plus large éventail d'agressions hors ligne.

Ces tendances sont étayées par l'enquête que nous avons récemment menée à l'échelle mondiale, laquelle confirme que les femmes font davantage l'objet d'insultes (94 % contre 89 %) et d'agressions à caractère sexuel en ligne, tandis que les hommes subissent des violences plus diversifiées hors ligne (22 % contre 15 %). Cette dernière enquête met aussi en évidence une certaine diversité, puisque dans ce cadre les hommes ont déclaré un niveau un peu plus élevé de menaces – en ligne et hors ligne – que celui qui se dégage des données nationales.

- 5. Les parlementaires ayant des vulnérabilités multiples – en raison d'un risque lié au genre et de l'appartenance à une minorité ou à un groupe défavorisé – déclarent une plus forte exposition aux violences en ligne.** Les femmes parlementaires ayant revendiqué une appartenance à un groupe traditionnellement défavorisé de par leur sexe ont signalé de plus hauts niveaux de harcèlement que la moyenne globale des femmes parlementaires. De plus, les parlementaires des deux sexes issus de minorités liées à l'origine ethnique, la religion, l'orientation sexuelle, le milieu socioéconomique ou un handicap ont déclaré des niveaux d'agression bien supérieurs aux autres dans tous les pays.

Alors que, globalement, pour les violences hors ligne, on n'observe pas de variation systématique liée à une minorité ou à un statut défavorisé, une certaine différence se remarque en Malaisie, où 47 % des parlementaires ayant revendiqué une appartenance à un groupe vulnérable ont signalé des incidents contre 27 % des autres parlementaires. Il apparaît donc que si des disparités peuvent s'observer pour les violences hors ligne dans certains contextes, elles sont moins prononcées que pour les violences en ligne. Ces constats soulignent la nécessité de prendre des mesures ciblées pour protéger les parlementaires ayant des vulnérabilités multiples et leur permettre de participer à la vie politique dans de bonnes conditions de sécurité, tant en ligne que hors ligne.

L'enquête mondiale confirme que les parlementaires issus de minorités ou de groupes défavorisés – en particulier ceux qui appartiennent à plusieurs catégories de vulnérabilité – sont confrontés à des niveaux considérablement plus élevés de violence en ligne. Du côté des agressions hors ligne, en revanche, aucune tendance systématique ne se dégage en fonction du sexe ou de l'appartenance à une minorité.

6. Dans les pays des études de cas, une minorité seulement de parlementaires considère la violence comme un élément normal ou inévitable de la politique, bien que les perceptions varient en fonction du pays, du sexe et du nombre d'années dans la fonction. En Italie et aux Pays-Bas, peu de parlementaires considèrent que la violence est inhérente à la politique, le niveau d'acceptation étant légèrement plus élevé chez les hommes et les parlementaires plus âgés et plus expérimentés. En Argentine et au Bénin, la proportion d'acceptation de la violence en tant que partie intégrante de la vie politique est plus élevée – en particulier chez les hommes et les parlementaires ayant de l'ancienneté dans la fonction. Il est à noter qu'en Malaisie, la majorité des parlementaires, tant hommes (62 %) que femmes (56 %) perçoivent la violence comme un aspect attendu du travail politique, l'acceptation étant particulièrement élevée parmi les parlementaires âgés de 41 à 60 ans et ceux ayant 6 à 15 ans dans la fonction.

Tandis que la plupart des parlementaires rejettent l'idée de banalisation de la violence, les hommes, les parlementaires plus âgés et ceux ayant le plus d'ancienneté ont un peu plus tendance à considérer l'hostilité comme un aspect prévisible, bien que regrettable, de leur travail. Cette tendance est commune à de nombreux pays, même si, dans certains contextes, il arrive que la violence soit davantage considérée comme un élément routinier et inévitable de la vie politique, signe d'une certaine variation des expériences et des climats politiques.

Ce constat est en phase avec les recherches menées sur la violence à l'encontre des femmes en politique, qui soulignent que les actes de violence ciblant les femmes sont moins considérés comme un caractère inhérent à la politique que comme un obstacle à la participation (Krook & Restrepo Sanin, 2019). Ainsi, les résultats montrent qu'il faut traiter non seulement les actes de violence mais aussi les stéréotypes culturels et institutionnels qui minimisent ou banalisent le harcèlement.

7. Dans les études de cas, les parlementaires ont signalé un certain nombre de thèmes susceptibles de déclencher des violences. Les débats parlementaires portant sur les questions d'identité et de droits ainsi que sur les principes démocratiques (immigration, droits humains, droits des femmes et dans certains contextes protection de l'environnement) sont considérés comme propices à des réactions violentes de la part du public. Ces sujets jouent souvent le rôle de marqueurs identitaires dans des contextes clivés, car ils englobent des valeurs profondément enracinées et remettent en question les hiérarchies sociales.

La perception du rôle de ces questions dans le déclenchement de violences varie selon les régions. En Europe (Italie et Pays-Bas), l'immigration et les droits humains sont perçus comme les sujets les plus à risque. En Amérique latine (Argentine) et en Afrique de l'Ouest (Bénin), les sujets les plus sensibles sont la corruption, l'autoritarisme et les droits humains. En Asie (Malaisie), les droits humains, la corruption et les problèmes

d'égalité économique sont considérés comme particulièrement propices à la violence. La question des droits des femmes et celle de l'environnement sont mentionnées dans les différents pays, mais à des degrés variables.

Il est possible que les avis des parlementaires soient influencés non seulement par leur expérience personnelle mais aussi par le poids symbolique de ces questions dans le débat public. La couverture médiatique et le cadrage politique sont susceptibles d'amplifier la perception du risque, faisant croire par exemple que des sujets comme l'immigration ou la politique climatique sont des déclencheurs de violences, alors que le nombre d'incidents déclarés est limité. Globalement, ces tendances donnent à penser que les violences politiques sont étroitement liées aux débats sur des questions remettant en cause les normes sociales, les hiérarchies identitaires ou les programmes progressistes, plutôt qu'à des controverses politiques classiques. Ce constat souligne la nécessité de prévoir des mesures de protection ciblées pour protéger les parlementaires qui participent à ce type de débats.

8. Dans les pays des études de cas, les parlementaires ont déclaré que la plupart des violences en ligne et hors ligne étaient plutôt le fait d'acteurs individuels que de groupes organisés tels que des groupes médiatiques, des entreprises ou des organisations de la société civile. Le harcèlement en ligne est majoritairement attribué à des internautes anonymes ou identifiables, tandis que des citoyens et des organisations politiques sont cités pour les actes de violence hors ligne. En Italie et aux Pays-Bas, les agressions en ligne sont principalement imputées à des internautes anonymes, tandis que les incidents hors ligne sont surtout reliés à des citoyens et des groupes politiques. En Argentine et en Malaisie, les parlementaires déclarent être exposés à des violences perpétrées par un large éventail d'acteurs, avec une exposition particulièrement élevée relevant de multiples catégories en Malaisie. Au Bénin, les agressions en ligne sont majoritairement imputées à des internautes identifiables, tandis que le tableau est plus diversifié pour les violences hors ligne.

Ces résultats donnent à penser que pour les parlementaires le harcèlement en ligne est principalement le fait d'individus dont la piste est plus difficile à suivre, tandis que les violences hors ligne sont plus souvent liées à des acteurs identifiables et prévisibles. Ce constat souligne les problèmes de responsabilité que posent les espaces numériques et le risque que des agressions en ligne dégénèrent en préjudices physiques.

9. Dans les pays des études de cas, la plupart des parlementaires ont signalé des ajustements limités de leur comportement en réaction aux violences, le plus souvent sous la forme de mesures ciblées (éviter les déclarations publiques ou les interviews) plutôt que d'un retrait pur et simple de la vie politique. En Italie et aux Pays-Bas, certains parlementaires ont fermé leurs comptes sur les réseaux

sociaux, mais les démissions ou les décisions de ne pas se représenter aux élections sont extrêmement rares. En Argentine, une proportion un peu plus élevée de parlementaires se sont abstenus de s'exprimer en public ou de donner des interviews, signe d'une retenue prudente dans la sphère publique. Le Bénin se distingue par le nombre de parlementaires ayant limité leur exposition globale au public, notamment en évitant les lieux publics, alors qu'ils ont peu modifié leurs activités politiques officielles (débats, votes ou dépôts de candidature). Les parlementaires malaisiens ont renoncé dans une proportion un peu plus élevée à donner des interviews, à faire des déclarations publiques et à participer aux votes du parlement, ce qui marque une tendance modeste, mais plus prononcée que dans les autres pays, à modifier leur activité politique visible, même si des mesures extrêmes comme la démission ou la fermeture des comptes sur les réseaux sociaux restent peu courantes.

En outre, les parlementaires ont indiqué que des actes de violence avaient parfois concerné des membres de leur famille. C'est surtout le cas en Malaisie (33 %), en Argentine (31 %), en Italie (16 %), au Bénin (15 %) et aux Pays-Bas (8 %), ce qui montre que l'exposition aux violences peut s'étendre au-delà des personnes des parlementaires pour toucher leur environnement social au sens large.

Il semble que les réactions diffèrent selon que la violence se produit en ligne ou hors ligne, ainsi que selon la gravité des actes. Globalement, les parlementaires procèdent à des ajustements mesurés – évitant les interviews ou les déclarations publiques plutôt que de démissionner ou de modifier leur façon de voter. Des facteurs tels que le soutien du parti, l'appui des collègues et la légitimité publique peuvent contribuer à amortir l'impact et à éviter des réactions plus radicales.

L'enquête mondiale renforce ces résultats : les mesures les plus courantes consistent à limiter les déclarations publiques ou les interviews, tandis que les mesures plus radicales (démission, changement de vote, fermeture des comptes sur les réseaux sociaux) restent rares.

10. Les données sur la santé mentale recueillies dans le cadre des enquêtes nationales mettent en évidence une association avec des taux accrus de déclaration d'effets négatifs sur le bien-être en cas d'exposition à des violences en ligne ou hors ligne.

Pour les parlementaires concernés, ces effets négatifs prennent la forme de stress, d'anxiété ou de perte de sommeil, lesquels, pour un petit nombre des sondés, sont aussi liés à un renoncement prévu ou effectif à des actions politiques ou quotidiennes. Parmi ces actions figurent le refus de prendre la parole en public ou de donner des interviews ou, plus rarement, l'intention de se retirer ou de s'abstenir de voter. Il n'est pas rare que des parlementaires souffrant de problèmes de santé mentale s'efforcent de réduire leur visibilité, soit en évitant les lieux et transports publics soit en fermant leurs comptes sur les réseaux sociaux. Les

parlementaires ont aussi davantage tendance à avoir des problèmes de santé mentale quand des membres de leur famille ou des amis ont été exposés à des menaces de violence.

11. L'enquête institutionnelle montre que si beaucoup de parlements ont pris des mesures pour gérer les problèmes de sécurité rencontrés par les parlementaires, les solutions proposées restent fragmentées et disparates. La moitié des parlements sondés ont adopté des politiques de sécurité officielles, mais ils sont moins nombreux à effectuer un suivi régulier, à proposer systématiquement des formations ou à adapter les procédures pour tenir compte des nouvelles formes de violence. La mise en place de mesures de sécurité physiques est relativement courante dans les bâtiments parlementaires, mais les mesures de protection en dehors de ces bâtiments sont nettement moins habituelles, ce qui a d'importantes implications en termes de conditions de travail des élus et de leur personnel dans leurs circonscriptions.

Ces constatations révèlent globalement des lacunes opérationnelles et procédurales : des mesures existent mais elles sont disparates, leur mise en œuvre laisse à désirer et l'information relative aux garanties juridiques n'est pas bien faite. À ces lacunes s'ajoute la dimension culturelle du problème. Le résoudre implique non seulement le renforcement des protocoles, la mise en place de cadres juridiques plus clairs et une meilleure coordination mais aussi des efforts volontaristes de la part des parlements pour promouvoir une culture rejetant la banalisation de la violence en politique.

Globalement, la violence politique à l'encontre des parlementaires n'est pas seulement une menace pour leur sécurité personnelle, elle implique aussi une perturbation du processus démocratique. Ainsi, cette violence peut entraver les processus législatifs, éroder les normes démocratiques, pousser les élus à l'autocensure ou au retrait, aggraver les tensions sociales et affaiblir la confiance des citoyens dans les institutions. La perception et l'interprétation de cette violence varient selon les contextes, en fonction des mesures de protection mises en place par les institutions, des divisions sociales, des enseignements tirés du passé et des cadres culturels. Toutes les démocraties sont concernées, celles qui sont bien établies comme celles qui sont fragiles, mais ces facteurs déterminent la façon dont la violence est ressentie, comprise et gérée. Il est essentiel d'appréhender ces dynamiques non seulement pour comprendre l'intersection des tendances mondiales avec les réalités locales, mais aussi pour concevoir des stratégies de lutte efficaces contre ce phénomène.

Poursuite de la recherche

Au vu des résultats, il conviendrait de poursuivre la recherche en utilisant des méthodes mixtes (enquêtes combinées à des entretiens approfondis ou ethnographie numérique) afin d'avoir une idée plus claire non seulement de la prévalence du phénomène mais aussi de sa signification, de son impact et des stratégies à adopter. Au-delà de la vulnérabilité individuelle, les données de l'enquête mettent en évidence des dynamiques structurelles qui influent sur la façon dont les acteurs politiques sont ciblés, réduits au silence ou détournés de la vie publique, en particulier dans les espaces numériques. Il serait donc intéressant d'organiser de futurs travaux autour de trois axes : améliorer les capacités de suivi à l'échelle mondiale ; mieux comprendre la façon dont les actes d'intimidation influent sur le comportement des parlementaires et le fonctionnement du parlement, en particulier en ce qui concerne les pratiques d'autocensure et de désengagement ; étudier les facteurs propices aux violences d'ordre politique, social et technologique (polarisation des idées, défiance et amplification algorithmique...), dans le but de mettre au point des stratégies préventives pour réduire l'hostilité et renforcer la résilience démocratique.

La présente étude est donc à considérer comme une base de recherche sur le sujet. Compte tenu de la complexité de la situation, il faudrait que l'examen et la surveillance des actes de violence à l'encontre des parlementaires fassent désormais l'objet d'une attention continue et évolutive.



Ce rapport présente des recommandations pour aider les parlements à faire face à la violence publique et à l'intimidation visant les parlementaires. © Freepik

IX. Recommandations aux parlements

Des recommandations sont présentées ci-dessous pour aider les parlements à faire face aux actes de violence et d'intimidation visant les parlementaires, sur la base d'une analyse exhaustive reposant sur une enquête institutionnelle, des entretiens, des études sur documents et une sélection d'études de cas. L'idée est de renforcer la réponse apportée par l'institution, de combler les déficiences de protection et de procurer aux activités de législation un environnement démocratique plus sûr et plus résilient.

Ces recommandations ne visent pas à remplacer ou à limiter les rôles d'autres institutions, notamment le pouvoir judiciaire, les services de maintien de l'ordre et les organismes de réglementation, elles visent à clarifier les responsabilités et les capacités spécifiques des parlements dans le cadre d'une réponse institutionnelle plus large.

Prévention, sécurité et recueil de données

1. Mettre en place des protocoles robustes de sécurité physique et numérique afin de prévenir et de réduire les violences à l'encontre des parlementaires, tant hors ligne qu'en ligne. Ces protocoles devront être systématiquement transmis à tous les parlementaires et à tous les membres du personnel, et régulièrement révisés en fonction des problèmes constatés. Il est également nécessaire de veiller à la coopération entre chambres pour la mise en place de mesures complémentaires et coordonnées visant à assurer la sécurité de l'ensemble des parlementaires.
2. Mettre en place des protocoles de sécurité à l'échelle des circonscriptions (pour compléter celles qui existent déjà dans de nombreux parlements) comprenant un service de conseil spécialisé sur la sécurité, proposé à tous les élus et à leur personnel, c'est-à-dire que ce service ne doit pas être réservé aux fonctionnaires de haut niveau.
3. Réaliser régulièrement des recueils de données – en menant des enquêtes ou des entretiens poussés – afin de documenter les violences. Les informations recueillies permettront d'établir un diagnostic complet et de suivre sur le long terme les tendances et les liens entre violences en ligne et hors ligne. La rigueur et la qualité de ces recherches pourront être renforcées par des partenariats avec des établissements universitaires.
4. Effectuer chaque année des comparaisons transversales entre les protocoles de sécurité et les données recueillies afin de veiller à l'actualisation continue des mesures et à l'adaptation en fonction des risques encourus par les parlementaires. Ces protocoles pourront encore être renforcés par des efforts de coordination avec les forces de sécurité.
5. Proposer aux parlementaires des formations ciblées dans des domaines comme la cybersécurité et la gestion des discours de haine ainsi que des formations de sensibilisation aux incidents physiques, l'idée étant de leur fournir des outils de prévention, de détection précoce et de réaction (pare-feu et systèmes de détection d'intrusions, par exemple).

Signalement et protection

6. Créer dans les locaux du parlement un mécanisme de soutien centralisé, permanent, clairement défini, indépendant et neutre. Il devra permettre aux parlementaires de signaler facilement les actes de violence, leur assurer un conseil juridique et un soutien psychologique, en leur donnant accès à des services directs et sans stigmatisation. Ces services pourront être assurés en interne ou par le biais d'accords avec des professionnels extérieurs, dans le but de fournir une assistance optimale. Au vu de la prévalence de la violence en ligne, il serait intéressant que les parlements envisagent de créer des équipes spéciales de sécurité numérique (sur le modèle des FTAC britanniques, par exemple) pour aider les parlementaires à surveiller les menaces en ligne, assurer la coordination avec les forces de l'ordre lorsque les menaces évoluent vers des risques effectifs, proposer des formations en sécurité numérique et apporter un soutien psychologique aux parlementaires et au personnel victimes d'intimidation en ligne.
7. Mettre en place des programmes d'appui sur le long terme (coaching, conseil psychologique, mentorat...) visant à éviter l'autocensure, les démissions anticipées ou d'autres conséquences des violences susceptibles de saper la capacité des parlementaires à assumer leurs fonctions. La recherche a mis en évidence les importants bénéfices apportés par ce type d'initiatives dans diverses organisations.
8. Élaborer un système d'évaluation des risques permettant de concevoir des mesures de protection (agents de garde rapprochée, surveillance numérique ou protection des familles) en réponse à des menaces graves ou répétées. Le but est de fournir une protection personnalisée, parfaitement adaptée aux besoins des parlementaires mis sous pression.

Visibilité et sensibilisation

9. Promouvoir la transparence pour mieux faire comprendre au public le rôle des parlementaires et les questions qu'ils débattent, afin de réduire les violences politiques pendant les périodes sensibles. Parmi les stratégies de communication envisageables, citons les campagnes de sensibilisation du public, des conférences ouvertes ou des visites guidées du parlement visant à promouvoir l'engagement civique.
10. Lancer d'importantes campagnes de sensibilisation pour lutter contre les violences en ligne et hors ligne, en impliquant le grand public. Les partenariats avec des groupes de la société civile constituent un bon moyen de faire efficacement passer des messages pertinents auprès de publics divers. Au besoin, l'UIP pourrait jouer le rôle d'organe de dialogue ou de relais consultatif pour l'organisation de sessions de formation ou d'ateliers de renforcement des capacités.
11. Documenter les violences envers les parlementaires et les rendre publiques : dénoncer les attaques, corriger la désinformation et les « deepfakes », et assurer une

continuité institutionnelle de ce traitement pour en assurer la visibilité dans le temps.

12. Promouvoir des codes de conduite interpartis proscrivant les discours de haine et renforçant le rôle symbolique du parlement en tant que garant d'un discours politique respectueux. Les présidents de chambre ont un rôle crucial à jouer en l'occurrence, car les actes de violence commis au sein du parlement ont pour effet de banaliser la violence dirigée contre ses membres.

Intersectionnalité

13. Procéder régulièrement à des évaluations des risques tenant compte du sexe, de l'appartenance à un groupe minoritaire et de l'exposition médiatique, dans le but de concevoir des stratégies de prévention adaptées. Ces évaluations devront déboucher sur des ajustements des protocoles de sécurité, de façon à traiter les formes de violence qui affectent de manière disproportionnée les groupes défavorisés.
14. Veiller à ce que les mesures mises en œuvre adoptent toutes une approche intersectionnelle intégrant la dimension de genre et tenant compte des expériences particulières des groupes minoritaires.

Redevabilité

15. Les parlements doivent prendre l'initiative d'élaborer et de superviser des cadres législatifs, éthiques et fondés sur les droits de l'homme pour la gouvernance des technologies numériques et de l'intelligence artificielle, afin de garantir la responsabilité démocratique, la transparence, la cohérence internationale et la protection des libertés fondamentales.
16. Le parlement doit travailler à l'établissement d'un cadre commun permettant de définir des normes locales applicables aux plateformes de réseaux sociaux, de manière à faciliter le signalement rapide des violences par les parlementaires et à assurer la publication transparente de données sur les abus en ligne. Ces mesures permettront de diminuer les actes de violence tout en préservant une libre communication entre parlementaires et citoyens.
17. Lorsque l'intimidation devient délictueuse, une enquête doit être menée, les responsables doivent être identifiés et poursuivis. Parlement et gouvernement doivent veiller à ce que la législation ait un pouvoir de dissuasion efficace, sans exclure la possibilité de sanctionner plus sévèrement l'intimidation des parlementaires, compte tenu de l'impact de ces pratiques sur les institutions démocratiques. Il est essentiel de resserrer la coordination entre parlement, forces de l'ordre et tribunaux, y compris en passant les frontières si nécessaire.
18. Il convient de prévoir un contrôle indépendant de la façon dont les plateformes et les autorités réagissent face aux actes d'intimidation. L'existence de mécanismes de contrôle efficaces renforcera la redevabilité et consolidera la confiance dans la réponse institutionnelle.

X. Références bibliographiques

- Adams, Susan J. *et al.*, 2009. "[Harassment of Members of Parliament and the Legislative Assemblies in Canada by individuals believed to be mentally disordered](#)", *Journal of Forensic Psychiatry & Psychology*, 20(6), 801–814.
- Afrobaromètre, 2023. "[Les Béninois préfèrent choisir leurs dirigeants à travers des élections libres et transparentes](#)". Afrobarometer.org.
- Afrobaromètre, 2024. "[Au Bénin, des cas de harcèlement, de discriminations et violence à l'égard des filles et des femmes sont toujours perceptibles](#)". Afrobarometer.org.
- Akhtar, Shazia et Catriona M. Morrison, 2019. "[The prevalence and impact of online trolling of UK members of parliament](#)", *Computers in Human Behavior*, 99, 322–327.
- Bardall, Gabrielle, 2011. [Breaking the Mold: Understanding Gender and Electoral Violence](#), International Foundation for Electoral Systems (IFES) White Paper Series.
- Bardall, Gabrielle et Emily Myers, 2018. [Violence against Women in Politics: A Barrier to Peace and Security](#), IFES for U.S. Civil Society Working Group on Women, Peace, and Security.
- Bardall, Gabrielle *et al.*, 2020. "[How is Political Violence Gendered? Disentangling Motives, Forms, and Impacts](#)", *Political Studies*, 68(4), 916–935.
- Barker, Kim et Olga Jurasz, 2019. "[Online Misogyny: A Challenge for Digital Feminism?](#)", *Journal of International Affairs*, 72(2), 95–114.
- Barry-Walsh, Justin *et al.*, 2020. "[Fixated Threat Assessment Centers: Preventing harm and facilitating care in public figure threat cases and those thought to be at risk of lone-actor grievance-fueled violence](#)", *CNS Spectrums*, 25(5), 630–637.
- Belschner, Jana *et al.*, 2023. [Candidates' experience of violence in the Norwegian parliamentary election of 2021](#), CMI Brief 2023:7, Bergen, Chr. Michelsen Institute.
- Berntzen, Lars E., 2024. "Affective polarization and political violence", in Mariano Torcal et Eelco Harteveld (éd.), [Handbook of Affective Polarization](#), OSF PrePrints.
- Berntzen, Lars E. *et al.*, 2024. "[Consequences of affective polarization: Avoidance, intolerance and support for violence in the United Kingdom and Norway](#)", *European Journal of Political Research*, 63(3), 927–949.
- Bjarnegård Elin et Pär Zetterberg (éd.), 2023. *Gender and Violence against Political Actors*, Philadelphia, PA, Temple University Press.
- Bjørge, Tore et Emilie Silkoset, 2018. *Threats and threatening approaches to politicians. A survey of Norwegian parliamentarians and cabinet ministers*. Oslo, Politihøgskolen.
- Buckley, Fiona *et al.*, 2023. [The cost of doing politics in Ireland: What does violence against politicians look like and how is it gendered?](#), CMI Brief 2023:6, Bergen, Chr. Michelsen Institute.
- Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR) et Conseil international des sciences (ISC), 2025. [UNDRR–ISC Hazard Information Profiles – 2025 Update: SO0301 Violence](#), UNDRR et ISC.
- Collignon, Sofia et Wolfgang Rüdiger, 2020. "[Harassment and Intimidation of Parliamentary Candidates in the United Kingdom](#)", *The Political Quarterly*, 91(2), 422–429.
- Daniele, Gianmarco *et al.*, 2023. [Violence against Women in Politics](#), BAFFI CAREFIN Centre Research Paper N° 207.
- DCAF – Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité, 2019. [2019 Performance Report](#), Genève, DCAF.
- Dhrodia, Azmina, 2017. "[Unsocial Media: Tracking Twitter Abuse against Women MPs](#)", *Medium*.
- Dixit, Avinash K. et Jörgen W. Weibull, 2007. "[Political polarization](#)", *PNAS*, 104(18), 7351–7356.
- Enock, Florence E. *et al.*, 2024. "[Understanding gender differences in experiences and concerns surrounding online harms: A short report on a nationally representative survey of UK adults](#)", *SSRN Electronic Journal*.
- Erikson, Josefina *et al.*, 2021. "[Three Dimensions of Gendered Online Abuse: Analyzing Swedish MPs' Experiences of Social Media](#)", *Perspectives on Politics* 21(3), 896–912.
- Esposito, Eleonora, 2021. "[Introduction: Critical perspectives on gender, politics and violence](#)". *Journal of Language Aggression and Conflict*, 9(1), 1–20.
- Every-Palmer, Susanna *et al.*, 2015. "[Harassment, stalking, threats et attacks targeting New Zealand politicians: A mental health issue](#)", *Australian and New Zealand Journal of Psychiatry*, 49(7), 634–641.
- Every-Palmer Susanna *et al.*, 2024. "[Stalking, harassment, gendered abuse et violence towards politicians in the COVID-19 pandemic and recovery era](#)", *Frontiers in Psychiatry*, 15, 1357907.
- Fuchs, Tamara et Fabian Schäfer, 2020. "[Normalizing misogyny: hate speech and verbal abuse of female politicians on Japanese Twitter](#)", *Japan Forum*, 33(4), 553–579.

- Gurumurthy, Anita et Amshuman Dasarathy, 2022. [Profitable Provocations: A Study of Abuse and Misogynistic Trolling on Twitter Directed at Indian Women in Public-political Life](#), Bengaluru, IT for Change.
- Håkansson, Sandra, 2024. [The Gendered Representational Costs of Violence against Politicians](#), *Perspectives on Politics*, 22(1), 81–96.
- Harrison, Sarah, 2020. [Democratic Frustration: Concept, Dimensions and Behavioural Consequences](#), *Societies*, 10(1), 19.
- Herrick, Rebekah et Lori D. Franklin, 2019. [Is it Safe to Keep This Job? The Costs of Violence on the Psychological Health and Careers of U.S. Mayors](#), *Social Science Quarterly*, 100(6), 2047–2058.
- Herrick, Rebekah et Sue Thomas, 2024. [The Effects of Violence against U.S. Officeholders](#), *Political Science Quarterly*, 139(3): 407–423.
- Independent Parliamentary Standards Authority (IPSA), 2023. [Other payment data: Security assistance](#).
- James, David V. et al., 2016. [Aggressive/intrusive behaviours, harassment and stalking of members of the United Kingdom parliament: a prevalence study and cross-national comparison](#), *Journal of Forensic Psychiatry & Psychology*, 27(2): 177–197.
- Kalyvas, Stathis N., 2013. *The Logic of Violence in Civil War*, Cambridge Studies in Comparative Politics, New York, Cambridge University Press.
- Klarhoefer, Lavinia, 2024. [The US Elections and Democracy: Election Intimidation and Violence](#), *V-Dem*.
- Koch, Luise et al., 2025. [Online misogyny against female candidates in the 2022 Brazilian elections: A threat to women's political representation?](#), *Information, Communication & Society*.
- Krook, Mona L., 2017. [Violence Against Women in Politics](#), *Journal of Democracy*, 28(1), 74–88.
- Krook, Mona L. et Juliana Restrepo Sanin, 2016. [Gender and Political Violence in Latin America. Concepts, Debates and Solutions](#), *Política y gobierno*, 23(1): 125–157.
- Krook, Mona L. et Juliana Restrepo Sanin, 2019. [The Cost of Doing Politics? Analyzing Violence and Harassment against Female Politicians](#), *Perspectives on Politics*, 18(3), 740–755.
- Krug, Etienne G. et al., 2002. [The world report on violence and health](#), *The Lancet*, 360(9339), 1083–1088.
- Kuperberg, Rebecca, 2018. [Intersectional Violence against Women in Politics](#), *Politics & Gender*, 14(4), 685 - 690.
- Kuperberg, Rebecca, 2021. [Incongruous and illegitimate: Antisemitic and Islamophobic semiotic violence against women in politics in the United Kingdom](#), *Journal of Language Aggression and Conflict*, 9(1), 100–126.
- Minority Rights Group, 2018. [Benin](#), Minorityrights.org.
- Moser, Caroline O. et Fiona C. Clark (éd.), 2001. *Victims, Perpetrators or Actors? Gender, Armed Conflict and Political Violence*, London, Zed Books.
- Narud, Kjersti et Alv A. Dahl, 2015. [Stalking experiences reported by Norwegian members of Parliament compared to a population sample](#), *The Journal of Forensic Psychiatry & Psychology*, 26(1), 116–131.
- National Democratic Institute (NDI), 2019. [Tweets That Chill: Analyzing Online Violence Against Women in Politics: Report of case study research in Indonesia, Colombia et Kenya](#), Washington, DC, NDI.
- Nijdam, Mirjam J. et al., 2010. [Dutch politicians' coping with terrorist threat](#), *The British Journal of Psychiatry*, 197(4), 328–329.
- Pariser, Eli, 2012. *The Filter Bubble: What the Internet is Hiding from You*, London, Penguin UK.
- Parlement européen, 2024. [Violence against women active in politics in the EU: A serious obstacle to political participation](#), Strasbourg, Parlement européen.
- Pathé, Michele et al., 2014. [The Harassment of Queensland Members of Parliament: A Mental Health Concern](#), *Psychiatry, Psychology and Law*, 21(4), 577–584.
- Recuero, Raquel, 2024. [The Platformization of Violence: Toward a Concept of Discursive Toxicity on Social Media](#), *Social Media + Society*, 10(1).
- Siapera, Eugenia et al., 2024. [Report on the Abuse and Harassment of Members of the Houses of the Oireachtas and Political Staff](#), Dublin, UCD Centre for Digital Policy.
- Smith, Alexander et al., 2024. [The weight of office? A scoping review of mental health issues and risk factors in elected politicians across democratic societies](#), *International Journal of Social Psychiatry*, 71(2), 223–238.
- Sobieraj, Sarah, 2020. [Credible Threat: Attacks Against Women Online and the Future of Democracy](#), Oxford Studies in Digital Politics, Oxford, Oxford University Press.
- Somer, Murat et Jennifer McCoy, 2024. [Affective polarization and democratic backsliding](#), in Mariano Torcal and Eelco Harteveld (éd.), [Handbook of Affective Polarization](#), OSF PrePrints.

Sosa Vivas, Daniela E., 2024. [Online Violence Against Women in Politics in Latin America: A virtual ethnography in Mexico and Bolivia](#), Mémoire de master, Universidad de Salamanca, Sorbonne Nouvelle et Université de Stockholm.

Swire-Thompson, Briony *et al.*, 2020. "[They Might Be a Liar But They're My Liar: Source Evaluation and the Prevalence of Misinformation](#)", *Political Psychology*, 41(1), 21–34.

Union interparlementaire (UIP), 2016. [Sexisme, harcèlement et violence à l'encontre des femmes parlementaires](#), Genève, UIP.

Union interparlementaire et ONU Femmes, 2023. [Femmes en politique : 2023](#), Genève, UIP et ONU Femmes.

Van Sant, Kristina *et al.*, 2021. [Abuse of power: coordinated online harassment of Finnish government ministers](#), Riga, Centre d'excellence pour la communication stratégique de l'OTAN.

Vrieling, Jade et Daphne J. van der Pas, 2024. "[Part of the Job? The Effect of Exposure to the Online Intimidation of Politicians on Political Ambition](#)", *Political Studies Review*, 22(4), 1022–1041.

Ward, Stephen et Liam McLoughlin, 2020. "[Turds, traitors and tossers: the abuse of UK MPs via Twitter](#)", *The Journal of Legislative Studies*, 26(1), 47–73.

Wilson, Chris, 2023. "[Data reveals level of online hatred for Jacinda Ardern](#)", Université d'Auckland.



Union interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

T +41 22 919 41 50

F +41 22 919 41 60

E postbox@ipu.org

Chemin du Pommier 5
Case postale 330
1218 Le Grand-Saconnex
Genève – Suisse
www.ipu.org